L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1430 - VENDREDI 23 JUIN 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232

A VOS CÔTÉS SUR LE TERRAIN FACE AUX ALÉAS



Groupama
la vraie vie s'assure ici

groupama-agri.fr

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. 61 rue Taitbout - 75009 Paris. Document et visuel non contractuels. Crédit photo : Aurélien Chauvaud. 05/2017.



DOSSIER

SPÉCIAL BÂTIMENTS

Photo: Réussir

Côte d'Or

› Chambre d'agriculture

Au plus près des exploitants



Nièvre

› Marché au cadran de Corbigny

«Une année particulièrement difficile»



Yonne

› Arboriculture

La présidente de la Région à Jussy



FINANCEMENT 7 CAMPAGNES à 0%
sur toute la gamme déchaumage





1ère échéance à 12 mois jusqu'au 31/08/2017
Sous réserve d'acceptation du dossier

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr

Secteurs :
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert

KUHN
be strong, be KUHN
*Soyez forts, soyez KUHN

03 86 20 17 38

PICOUET SNC - ETA
TRAVAUX AGRICOLES ET RURAUX - ELAGAGE

Préparation de vos semences céréales, colza, pois...

Réduisez vos coûts de semences, faites confiance à un trieur à façon. Contactez nous, ensemble nous trouverons des solutions

Entreprise agréée pour l'application de produits phytosanitaires en prestations de service sous le n° BO 11051



Les Bruyères - 89100 Collemiers
03 86 95 04 81 - 06 03 20 84 12 - eta-picouet@orange.fr

Sommaire

Côte d'Or
04 • Chambre d'agriculture: Au plus près des exploitants
05 • Production laitière: Pression «payante» sur les coop'
06 • Dijon-Céréales: Avant la moisson, penser l'avenir ensemble
07 • Productions végétales: Feu vert pour la moutarde

Nièvre
08 • Cuma: Un pas de plus vers la régionalisation
09 • Sicagemac: «*Une année particulièrement difficile*»
10 • Société d'agriculture: Des comices dans les campagnes
11 • Médaillés du mérite agricole: L'association a soufflé sa première bougie

Yonne
12 • Arboriculture: «*Il faut que l'on soit à vos côtés…*»
13 • Agriculture biologique : État des lieux départemental
14 • FDSEA 89: Une nouvelle équipe autour d'un nouveau président
15 • Brillat Savarin: Une reconnaissance dont profitera la Bourgogne

Région et ailleurs
16 • Experts fonciers: Acteurs incontournables de l'évaluation
17 • Filière bovine: L'export, relais de croissance essentiel pour la production de Bourgogne-Franche-Comté

Dossier
18-29 • Spécial bâtiments

Infos Services
30-31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-37 • Annonces légales
38-39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : P tot 0,01 kg/tonne

Interdiction des produits phytosanitaires sur les SIE

À quand le «Make Production Great Again» ?

Le Parlement européen, réuni le 15 juin, a rejeté la résolution de sa Commission agriculture qui s'était positionnée contre la proposition de la Commission européenne de suppression de la possibilité d'usage de produits de protection des plantes sur les surfaces présentant un intérêt environnemental. Par cette décision, le Parlement européen et les groupes politiques qui l'ont portée affichent donc une volonté claire de retirer jusqu'à 5% des surfaces arables de la production agricole.

Il s'agit bien d'une décision inique car le Parlement européen, faisant suite à la décision équivalente du Conseil des ministres, confirme directement la remise en cause des orientations qui avaient présidé à l'accord politique de 2013 prévoyant que la mise en place du verdissement ne devait pas se traduire par un accroissement des contraintes pour les producteurs ni par une réduction de la production agricole.

Il s'agit bien d'une décision incohérente car, au moment où des initiatives mettent en avant l'intérêt des protéines végétales, dans un contexte européen largement déficitaire, la Commission européenne et les représentants politiques renient l'intérêt des légumineuses productives au nom de la protection de l'environnement, et ce, alors que ces mêmes responsables politiques avaient reconnu cet intérêt précédemment. Pour les producteurs d'oléoprotéagineux, ce sont l'incompréhension et l'incertitude qui prédominent dorénavant. Alors que ces dispositions favorisaient la diversité des assolements, participaient à la réponse contre le changement climatique et créaient une source d'approvisionnement en protéines locales pour l'élevage européen, la décision européenne interroge quant aux attentes à l'égard de la production agricole.

La FOP s'indigne de cette décision et s'interroge quant aux ambitions réelles de répondre aux besoins de l'élevage européen. Elle estime que ce signal, extrêmement négatif, est de nature à renforcer les doutes des producteurs d'oléoprotéagineux quant à la reconnaissance, par certains groupes parlementaires, de l'utilité de leur métier et ce, d'autant plus que les mêmes prônent la remise en cause des décisions européennes en matière d'énergies renouvelables de 1ère génération.

Elle demande à ce que les orientations et enjeux agricoles soient abordés avec une conscience bien moins partisane et bien plus objective de la part des autorités européennes. Elle rappelle que, sans un soutien franc et massif à l'acte de production en agriculture, il sera impossible d'enrayer la perte de confiance des producteurs d'oléoprotéagineux français et européens dans un plan protéines ambitieux et dans un projet européen novateur. C'est pourquoi la FOP affirme son engagement indéfectible en faveur d'une politique agricole qui «*rendra la production à nouveau grande*».

LES ADMINISTRATEURS FOP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ.

en bref

États généraux de l'alimentation L'AGPM établit sa feuille de route

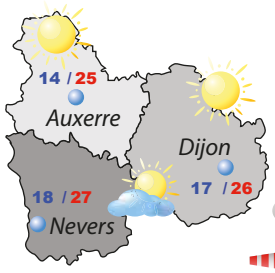
L'AGPM (producteurs de maïs) a diffusé le 15 juin sa feuille de route sur les États généraux de l'alimentation. A propos de la volatilité des marchés, son attente porte sur une Pac avec des dispositifs assurantiels «*plus incitatifs*», une épargne de précaution. Les maïsiculteurs réclament «*une véritable politique de stockage de l'eau*», que soient levés les freins administratifs et réglementaires. S'agissant du bioéthanol, l'AGPM défend le maintien du plafond de 7 % d'incorporation dans l'essence. L'accès à la protection phyto, aux innovations en matière de sélection variétale sont également au cœur de ses préoccupations. «*Oui les filières - déjà très structurées pour le maïs - doivent être renforcées, oui les modèles agricoles doivent rester diversifiés, oui il faut écouter les attentes des consommateurs et des marchés à l'export*», déclare le président Daniel Peyraube, cité dans le communiqué. «*Les maïsiculteurs français relèvent déjà ces défis et sont prêts à aller plus loin A condition de pouvoir vivre durablement de leur métier*».

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 23 juin au 2 juillet 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 23 Juin

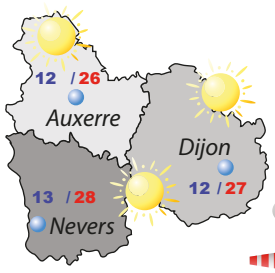


Agréable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 26 à 28 °C
Vents : Ouest 10 km/h

Ste Audrey
Soleil : 05:50 - 21:48
Lune : 05:27 - 20:59

Samedi 24 Juin

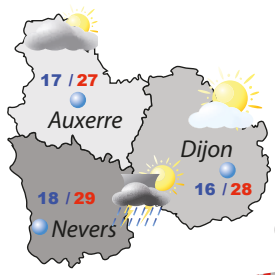


Ensoleillé
Le ciel sera clair et le soleil généreux. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 27 à 29 °C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

St Yann
Soleil : 05:50 - 21:48
Lune : 06:24 - 22:03

Dimanche 25 Juin



Mitigé
Ce dimanche sera partagé entre de belles éclaircies et quelques orages localement.

T° mini : 15 à 17 °C
T° maxi : 28 à 30 °C
Vents : Sud-Est 10 km/h

St Prosper
Soleil : 05:51 - 21:48
Lune : 07:28 - 22:58

Prévisions à 7 jours

Lundi 26 au Mercredi 28 Juin :
Un temps nuageux avec quelques précipitations.
Vents : Ouest à 30 km/h
T° mini. : 15 à 22 °C T° maxi. : 27 à 29 °C

Jeudi 29 au Dimanche 02 Juillet :
De nombreuses précipitations pour ces prochains jours, avec quelques orages pour ce dimanche.
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 13 à 20 °C T° maxi. : 22 à 24 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Big data

L'agriculture est l'un des premiers secteurs concernés

Le big data est, depuis quelques années, un levier d'innovation et de compétitivité pour le secteur agricole, mais un certain nombre de sujets doivent faire l'objet d'une attention particulière - propriété des données, gestion des risques, traçabilité, retour sur investissement … - pour que l'agriculture tire pleinement profit des opportunités offertes par ces innovations.



Crédit photo Réussir

On évoque assez communément le big data, ces données numériques qui inondent désormais notre quotidien et qui occuperont une place centrale dans les outils de demain. On sait peu en revanche que le secteur agricole est, avec le domaine de la santé, celui qui sera le plus impacté par ces évolutions. Un constat que les rencontres organisées par l'association Agro EDI Europe le 13 juin ont rappelé, faisant le point sur les attentes des agriculteurs et sur les solutions à trouver pour permettre à l'agriculture de tirer pleinement partie des innovations en la matière.

Le big data apporte en effet des solutions à tous les niveaux de la filière, que ce soit pour la production, via l'agriculture de précision ou la réduction de la pénibilité, pour l'agroalimentaire à travers l'échange de données informatisées et standardisées et l'amélioration de la transparence, ou encore au niveau de la consommation pour prévenir les maladies, l'obésité, ou simplement mieux communiquer sur le contenu des aliments. Contrairement aux idées reçues, l'agriculteur est loin d'être à la traîne dans l'utilisation des nouvelles technologies.

En témoigne Etienne Fourmont, éleveur de vaches laitières dans la Sarthe, qui utilise deux robots de traite et collecte les données informatiques sur le nombre de passage par vache ou la production par animal, mais gère également son troupeau avec son smartphone pour mieux anticiper les dates de vêlage ou les retours de chaleurs. Producteur de grandes cultures dans le Gâtinais, Guillaume Lefort utilise quant à lui les drones et les GPS pour le guidage des tracteurs et la modulation intraparcellaire, grâce à des cartes réalisées par drone et intégrées dans un pulvérisateur. Pour une plus grande fluidité d'utilisation, reste à résoudre un problème soulevé par les deux agriculteurs : l'interopérabilité. «*Je souhaite une meilleure interconnexion entre mes différents logiciels et outils, car là j'ai des fils partout dans ma cabine, plusieurs écrans, voire parfois l'impossibilité d'appliquer les cartes de préconisation que j'ai réalisées, en raison de problèmes de langage*», déplore ainsi Guillaume Lefort.

Maîtrise des données

Autre sujet d'inquiétude, «*il faut aussi qu'on arrive à contrôler les données, on n'a pas la main dessus*» explique Etienne Fourmont. «*L'agriculteur est le premier producteur de données, il accepte l'implantation de puces, de colliers, de stations météo, de capteurs sur les différents matériels, et ne peut pas toujours les maîtriser*», rappelle Henri Bies-Péré, vice-président de la FNSEA. La profession agricole réfléchit à une plateforme commune, une sorte de coopérative qui rassemblerait et mettrait à disposition l'ensemble des données auprès des utilisateurs. «*Nous sommes en route pour, dans les cinq ans qui viennent, être au rendez-vous du big data et des nouvelles technologies qui sont au cœur de l'économie de notre secteur*», indique le vice-président de la FNSEA

Car en effet, ces technologies permettent de répondre de façon plus précise aux besoins du monde agricole, comme le rappelle Marie-Cécile Danave, responsable innovations et marchés au sein du think-tank Saf agr'iDées. L'utilisation du big data est un moyen de gérer les risques, mais aussi de «*créer du lien*», de «*se rapprocher des autres acteurs de la chaine de production et des consommateurs*», explique-t-elle. Elle identifie également les freins et leviers pour avancer en la matière : la question de la valorisation de la donnée brute est bien entendu primordiale, mais l'accès à cette donnée (par le réseau, la formation…) est également un sujet.

L'importance du retour sur investissement sera par ailleurs décisive pour massifier l'usage de ces technologies utilisant du big data. Des filières comme l'arboriculture ou la viticulture, avec une forte valeur ajoutée et une marge de manœuvre importante au niveau de la réduction de l'usage des phytosanitaires, pourraient être les plus impactées. En dépit des quelques freins évoqués, le secteur agricole devra prendre la main sur le big data qui constitue, en outre, un moyen efficace de répondre aux exigences des consommateurs en favorisant une agriculture plus durable, en connexion directe avec le dernier maillon de la chaîne alimentaire.

Innovation

Analyse prédictive et big data sont les clés des progrès futurs de l'agriculture, cela ne fait aucun doute pour Vincent Doumeizel, vice-président Alimentation et Développement durable chez Lloyds Register, Mark Van den Akker, cofondateur de SuperGraph, et Thanh-Long Huynh, fondateur de QuantCube. Le 13 juin, ils ont présenté ces technologies aux rencontres d'Agro Edi Europe. «*Le consommateur ne veut pas seulement que le prix soit bas, il veut aussi [un produit] de bonne qualité*», affirme Vincent Doumeizel. Il s'agit alors de lutter contre la fraude comme ces Chinois qui «*faisaient fermenter leurs sauces soja avec des cheveux humains*», nous apprend, outré, le représentant de Lloyds Register. À cela s'ajoute l'inadmissibilité du fait qu'il y ait «*21 millions de personnes qui sont aujourd'hui considérées dans un état d'esclavage moderne*», avec par exemple «*la majeure partie des crevettes*» qui sont produites «*par des esclaves cambodgiens*», toujours selon M. Doumeizel. «*On a un autre problème c'est la globalisation des systèmes*», poursuit-il, illustrant ses propos par l'absurdité de la filière piscicole : «*Ils pêchaient leur saumon en Ecosse, ils l'envoyaient en Chine pour le faire fileter, et ensuite ils le vendaient en France* ».

Contrôler grâce aux microbes

«*Le futur c'est le contrôle des microbes*», Vincent Doumeizel en est persuadé. Ainsi, avec les progrès du microbiome, «*on a cette capacité de plus en plus forte à séquencer un ADN*», affirme le vice-président Alimentation et Développement durable de Lloyds Register. L'objectif : savoir d'où vient un produit «*grâce à son environnement microbien*». Si la technique est révolutionnaire, un suivi continu des denrées alimentaires doit cependant être déployé en amont, ce qui n'est actuellement pas le cas.

En effet, M. Doumeizel explique que les groupes agroalimentaires ont «*un niveau 1 de fournisseurs sur lesquels ils ont une vision à peu près correcte*». Vient ensuite un niveau 2 qu'ils connaissent «*à peu près, vaguement, à 50 %*». On comprend que le niveau de traçabilité s'avère très insuffisant quand «*on parle de 18 à 25 niveaux en moyenne*». Pour cela, Lloyds Register, effectue «*des audits à distance dans ces centres de production alimentaire*», notamment à l'aide de drones, afin de collecter «*un niveau de données absolument colossal*» à terme réunies au sein d' «*un espace LinkedIn ou Facebook pour l'agroalimentaire*». Ambitieux, mais à hauteur des attentes du consommateur qui refuse de se résigner à manger des cheveux.

Anticiper à l'aide des données

«*Tout le monde peut collecter des données s'il possède un téléphone portable*», affirme Mark Van den Akker. Ainsi, grâce à «*l'analyse d'essaim*», «*vous avez le temps de décider ce que vous voulez faire*», explique-t-il. SuperGraph est en effet une société d'analyse prédictive qui a recours à des algorithmes pour définir les risques en amont, ce qui se révèle particulièrement utile au secteur agricole. Pour cela, un simple capteur suffit, doté d'un système d'alerte et garantissant une prédictibilité de 98 %. Il s'agit en outre de modèles en «*self-learning*», capables de devenir de plus en plus performants grâce aux données qu'ils enregistrent. Thanh-Long Huynh prévoit, lui, de permettre à l'agriculteur d'anticiper à la fois «*la croissance économique*», «*les préférences des consommateurs*» mais aussi «*la propagation des maladies végétales ou animales*», en récupérant «*tous types de données*». De par «*l'analyse des profils en temps réel*» et l'étude de «*chacun des secteurs de l'économie*», la start-up QuantCube justifie d'une «*très bonne vision macro-économique de la société*», d'après son fondateur.

Des données oui, mais de qualité, précise M. Huynh. C'est en effet l'amélioration constante du niveau de précision, ainsi que l'analyse de chacun des facteurs en temps réel, qui rend la start-up capable, lors du lancement d'un nouveau produit, de «*dire si le produit va réussir ou pas*». Si, après s'être avérée très efficace pour les prévisions électorales, la start-up s'intéresse actuellement au «*domaine de l'énergie*», elle estime que son application à l'agriculture «*peut se faire par la suite*».

Chambre d'agriculture

Au plus près des exploitants

La Chambre d'agriculture vient d'organiser quatre rencontres en ferme, ouvertes à l'ensemble des agriculteurs. Toutes les productions et tous les secteurs étaient concernés.



Les bénéfices du travail en commun ont été présentés à Champdôtre.



Les coûts de production étaient notamment au programme à Vandenesse-en-Auxois.



Les éleveurs laitiers, réunis à Tarsul.



Lionel Boirin, agriculteur à Étalante, a présenté son exploitation céréalière.

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or avait pris l'habitude, depuis plusieurs années, d'organiser des réunions d'informations en salle et en soirée. Devant les difficultés grandissantes de nombreux exploitants, les membres du bureau ont fait évoluer la formule en répondant à un besoin *«terrain»* en organisant chacun de ces rendez-vous en journée et au cœur d'une ferme. Les rencontres se sont déroulées au GIE des 4 épis (Champdôtre), à l'EARL Poillot-Boyer (Vandenesse-en-Auxois), au Gaec Buntz (Tarsul) et chez Lionel Boirin (Étalante) du 31 mai au 20 juin.

Les quatre exploitations ont accepté de partager, avec humilité et une parfaite transparence, leurs différents résultats et stratégies de travail. *«Les exploitations visitées se sont chacune inscrite dans une logique bien définie, mise en œuvre depuis un certain nombre d'années. Il était intéressant d'en prendre connaissance puis de les discuter collectivement»* indique Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture.

Des leviers à activer

Avec la présentation de plusieurs pistes de diversification et d'économie potentielles à réaliser au sein des exploitations, ces rendez-vous avaient vocation *«d'inciter les participants à se poser les bonnes questions, se remettre en cause et faire évoluer leurs stratégies afin de retrouver de la résilience économique»*. *«Rien n'est reproductible en l'état, mais nous avons toujours à apprendre de l'expérience et des échecs des autres»* souligne le président, *«la seule porte de sortie aux difficultés actuelles n'est pas uniquement le prix, il existe encore beaucoup de leviers à actionner pour faire diminuer les charges, notamment celles de la mécanisation et du parcellaire»*.

Des tas d'exemples

La visite du GIE des 4 Epis a permis d'illustrer les avantages du travail en commun, instauré à Champdôtre depuis une quinzaine d'années. Les structures et les pratiques n'ont cessé d'évoluer, avec la même attention à partager le bon comme le mauvais, de limiter les charges et d'optimiser la rentabilité des structures. Lucie Poillot, à Vandenesse-en-Auxois, a présenté son exploitation de polyculture-élevage en partageant notamment son approche des coûts de productions. Cette rencontre a permis de se pencher sur la problématique de la main d'oeuvre, la jeune éleveuse se préparant au départ en retraite de son salarié. Les éleveurs laitiers avaient rendez-vous au Gaec Buntz, à Tarsul. La gestion de l'exploitants, raisonnant chaque investissement et décision, a été présentée par Fabien Buntz, installé en 2008. La quatrième et dernière visite s'intéressait aux producteurs céréaliers à Étalante, chez Lionel Boirin. L'exposé a démontré qu'une bonne gestion technique et économique, la surveillance des marchés, des raisonnements sur le matériel ainsi qu'une bonne organisation étaient en mesure de limiter les difficultés.

AURÉLIEN GENEST

Réactions de participants

Virginie Brion (Villotte-sur-Ource) s'est déplacée à Tarsul : *«Fabien Buntz a investi raisonnablement dans son outil de travail, malgré une évolution importante du troupeau. De ce fait, il n'est pas "ficelé" par les OPA ni les marchands de matériel. Tout investissement est réfléchi avec souvent du matériel d'occasion, donc vite rentabilisé. Il n'a pas la folie des grandeurs. La ration des vaches est en grande partie produite sur l'exploitation : il reste donc autonome et compétitif au niveau des coûts de production. C'est un système simple et efficace où il reste maître chez lui. Ce jeune éleveur se remet souvent en question pour permettre de limiter au maximum les charges, surtout de structure, ce qui n'est pas toujours le cas dans toutes les exploitations. Je pense que le fait que ce jeune ait voyagé et travaillé ailleurs lui a permis de faire évoluer sa ferme dans le bon sens»*.

Romuald Rémy (Essarois) était présent à la rencontre d'Étalante : *«Les dernières campagnes ont été difficiles et comme beaucoup de monde, je recherche des pistes de diversification pour tenter de sécuriser le revenu. Certaines présentées ce jour sont intéressantes, mais pas forcément adaptables dans toutes les exploitations. La piste que j'étudie le plus aujourd'hui est celle du séchage en grange : je suis venu aborder le sujet avec les techniciens de la Chambre d'agriculture. Je connais quelques réalisations qui marchent très bien et qui amènent un certain nombre d'avantages aux exploitations concernées»*.

Charles Virely (Écutigny) était à Vandenesse-en-Auxois : *«Une présentation sur l'aménagement foncier figurait sur le programme de la journée et m'avait motivé à me déplacer. L'exposé a mis en évidence les nombreux avantages de la démarche, avec d'importantes différences de charges à l'hectare selon la grandeur et la configuration des parcelles. Cette journée conviviale et bien organisée a permis d'aborder plusieurs pistes de diversification : si les poulaillers ont l'air de très bien marcher en ce moment, le photovoltaïque a tendance à marquer le pas avec des tarifs de rachat d'électricité devenus beaucoup moins attractifs qu'avant. Cela m'a presque rassuré car j'ai un bâtiment récent et je regrettais presque de ne pas avoir installé de panneaux lors de la construction»*.

Retrouvez notre vidéo sur

YouTube

Chaine Terres de Bourgogne

Production laitière

Pression «*payante*» sur les coop'

Des éleveurs FDSEA et JA ont demandé et obtenu une revalorisation du prix du lait, la semaine dernière, à Eurial Ultra Frais.



Les membres de la FDSEA et des JA, en discussion avec Yves Le Lan, responsable de la collecte locale.

Une bouffée d'oxygène, enfin pour cet été ? Ce ne serait vraiment pas trop tôt. Une remontée des prix à 340 euros/1000 litres devrait être effective à partir du mois d'août. Tel est le résultat d'une mobilisation nationale, issue d'un mot d'ordre lancé la semaine dernière par la FNPL et les JA. En Côte-d'Or, une douzaine de producteurs avaient rendez-vous jeudi 15 juin à Venarey-Les-Laumes avec Yves Le Lan responsable de la collecte chez Eurial Ultra Frais. Par la voix de Nathalie Mairet, présidente de la commission «*bovins lait*» de la FDSEA, la délégation professionnelle a rappelé la grande nécessité d'une rapide remontée des prix. «*Certaines PME jouent le jeu, mais les coopératives sont encore à la traîne, elles qui collectent près de 60% du lait produit en France*» déplorait la présidente, en rappelant le prix de base actuel de 305€/1000 litres.

Deux années à combler

Les discussions nationales portent visiblement leurs fruits. «*340€/1000 litres, c'est à partir de ce niveau de prix que les producteurs commencent à gagner de l'argent*» relève Nathalie Mairet, «*cela va permettre une bouffée d'oxygène mais ce n'est vraiment pas de trop, notre situation ne va pas être florissante pour autant. Nous devons remonter deux années désastreuses en terme de trésorerie*». La Côte-d'orienne rappelle la moyenne 2016 en dessous des 270€/1000 litres : «*cette campagne a fait beaucoup de mal dans les exploitations et le prix de base promis à 340€/1000 l devra absolument durer plusieurs années. S'il redescend d'ici un trimestre, cela n'aura servira à rien. En lait, la situation est grave, nous n'avons plus d'installations et il n'y a plus d'investissements. Il se consomme pourtant des produits laitiers un peu partout, alors le prix doit remonter aussi chez nous !*».

AURÉLIEN GENEST

Une avancée syndicale

La coopération s'est dite prête à revaloriser le prix du lait au 3ème trimestre 2017 en s'engageant à respecter la loi Sapin 2. La coopération laitière s'est engagée à lier la rémunération des producteurs à la valorisation du marché intérieur laitier, avec l'objectif de couvrir systématiquement les coûts de production. La FNPL a décidé la levée des actions syndicales sur le terrain devant cette avancée et tient à saluer «*l'énergie et l'obstination*» dont ont fait preuve les producteurs de lait dans cette mobilisation afin d'obtenir «*ce que les adhérents d'une coopérative ne devraient pas avoir à réclamer par la force*». La FNPL et les JA entendent maintenir une vigilance sans faille sur les acteurs de l'aval de la filière.

Communication

Tournée des Popottes, bis



Les élèves de Vitteaux ont fabriqué de la faisselle et du beurre lors de cette journée pédagogique.

La FDSEA a récemment organisé une action de promotion de la consommation des produits locaux. L'évènement, intitulé Tournée des Popottes et déjà proposé par les JA au début du printemps, s'est déroulé dans le cadre du Programme national pour l'alimentation du ministère de l'Agriculture. Une journée pédagogique a permis à une classe de l'école primaire de Vitteaux de se rendre dans une exploitation agricole après un petit briefing dans leur établissement. Les élèves, entourés de leur enseignante et de l'animatrice de la FDSEA Lætitia Cabaret, sont allés au Gaec Clerget-Sureau à Courcelles-Frémoy pour faire la découverte d'une exploitation laitière avec différentes races de vaches. Une dégustation de produits laitiers, faisant directement le lien «*de la fourchette à la fourche*» (de l'alimentation vers le produit agricole) leur a été proposée sur place.

Fête départementale

L'organisation suit son cours

Les Jeunes agriculteurs préparent leur grand événement festif des 26 et 27 août.

La fête départementale de l'agriculture aura lieu cette année sur la commune de Mimeure. Les JA d'Arnay-le-Duc et de Nolay sont à pied d'œuvre pour concocter la plus belle fête possible. «*Tout suit actuellement son cours*» indique le président Mickaël Pacaut Mimeur, agriculteur à Voudenay, informant qu'une dizaine de partenaires départementaux ont rejoint l'évènement ces dernières semaines. Près de soixante dix partenaires locaux type TPE-PME, liés ou non au milieu agricole, sont également de la partie. Ces derniers vont participer à la fête via leur présence dans le catalogue publicitaire de l'évènement ou par la tenue d'un stand les deux jours de la manifestation. «*Les communes locales nous ont également très généreusement apporté leur soutien en participant financièrement à l'évènement*» ajoute Mickaël Pacaut Mimeur. Le président de la fête lance un appel aux bénévoles et aux futurs exposants : «*nous avons lancé un appel à bénévoles sur les réseaux sociaux ainsi qu'à tous les JA du département, via les présidents des cantons. Nous espérons être une centaine pour cette fête. Dans le cadre de notre marché du terroir, nous invitons également les exposants à se faire connaitre*». Les JA arnétois et nolaytois finalisent actuellement les dossiers démarchage et sécurité. Les réunions s'enchainent et la communication va prochainement passer la vitesse supérieure. La distribution de 10 000 catalogues et 30 000 flyers est prévue au cours de l'été. Pas moins de 1 500 affiches seront également fabriquées.

Renseignements et contact : ja21.syndical@orange.fr, 03 80 68 67 71, ou page Facebook «*Fête de l'agriculture 2017 Arnay le Duc*».

AURÉLIEN GENEST

► *Agenda*

02/07 Visites bio à Fromenteau

Comme chaque année, Graines de Noé invite à visiter 200 parcelles de collections de céréales de pays : blés, orges, amidonniers, épeautres, avoines et engrains et découvrir la fabrication du pain bio au levain : pétrissage, rabat de la pâte, façonnage, cuisson sur place.

Au programme.
9h30 : accueil des participants,
10 h : mot d'accueil,
10h30 : début de la visite commentée de la collection de céréales,
10h30 : début des ateliers de fabrication du pain bio,
12 h : apéritif offert puis déjeuner bio au tarif de 15 € par personne, au bénéfice de l'association,
14h30 : reprise de la visite commentée de la collection de céréales,
14h30 : reprise des ateliers de fabrication du pain bio,
17h : clôture de la journée.

► À noter

Recherche maître d'apprentissage en maraîchage bio

Sarah, 21 ans, souhaite intégrer une formation BPREA au CFPPA de Montmorot en septembre 2017. Elle recherche un maître d'apprentissage en maraîchage bio en Côte d'Or (cette activité peut être couplée à d'autres productions présentes sur l'exploitation) pour une durée de deux ans. Elle dispose d'un BPJEPS en animation et peut donc faire de l'accueil de groupe sur une exploitation diversifiée. Résidant à Dijon, elle est mobile sur toute la Côte-d'Or. Pour obtenir ses coordonnées, contacter le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

Dijon-Céréales

Avant la moisson, penser l'avenir ensemble

Tracer le bilan de la campagne 2016-2017, à la veille de la moisson, mais aussi porter le regard vers l'agriculture de demain. C'était là l'ambition des quatre rencontres avant-moisson proposées du 12 au 16 juin par Dijon Céréales à ses adhérents.









Une formule nouvelle puisqu'elle associait les traditionnelles réunions d'avant-moisson à la visite d'une plateforme locale Damier Vert. Au total, plus de 350 agriculteurs ont participé à ces Rencontres organisées successivement à Saint-Julien, Sacquenay, Époisses et Villaines-en-Duesmois.

Côté bilan, la récolte 2016, avec des rendements moyens historiquement bas pour les adhérents de Dijon Céréales (47 q/ha en blé, 55 q/ha en escourgeons, 44 q/ha en orges de printemps et 28 q/ha en colza), va déboucher sur une collecte 16-17 à peine au-dessus des 800 000 tonnes, en recul d'environ 20%.

Une campagne à oublier donc, la baisse nette des volumes se doublant d'une qualité dégradée et de ventes et expéditions très difficiles à gérer (export pays tiers quasi inexistants en raison de la qualité, phénomène des basses eaux sur la Moselle et le Rhin). Si on ajoute à cela les prix insuffisants en blé, des marchés toujours aussi dépressifs en orge et une amplitude marquée des cours des colzas, cette campagne 2016-2017 semble avoir cumulé l'ensemble des difficultés imaginables.

Ouvrant des perspectives sur la campagne à venir, Pascal Demay, directeur Terrain et Céréales, a rappelé que la production mondiale s'annonçait en léger recul… mais dans un contexte de stocks mondiaux céréaliers assez chargés (stocks finaux prévisionnels 17-18 estimés à 261 MT en blé).

Ces Rencontres Avant-Moisson se voulaient ouvertes sur l'avenir avec un large chapitre consacré à l'agriculture innovante, pour lequel Frédéric Imbert et Amandine Kihm ont mis en avant le travail mené par Damier Vert. Adaptation au changement climatique, efficience environnementale et compétitivité économique, nécessité d'aller plus vite, toujours plus de qualité pour satisfaire les attentes de la filière… les enjeux sont nombreux et le service technique de Dijon Céréales s'investit pour accompagner l'évolution.

Dans les parcelles, des ateliers ont mis en avant l'agriculture de précision et la modulation intra-parcellaire en lien avec le réseau coopératif Be Api, l'agriculture de conservation étudiée dans le cadre régional d'Artemis, les outils d'aide à la décision et de traçabilité avec Atland, les clubs de progrès Pixae et Agro@Eco : Dijon Céréales est sur tous les fronts dans ces domaines, ces Rencontre Avant-Moisson 2017 l'ont bien démontré.

Blé

À la recherche du meilleur

Arvalis-Institut du Végétal proposait une visite d'essais jeudi 8 juin à Flagey-Echézeaux.



Les nouvelles variétés de blé, le pilotage de l'azote et la gestion du désherbage ont été abordés.

Exploitants et techniciens des organisations professionnelles agricoles avaient rendez-vous début juin au Gaec de la Champagne, à Flagey. Une parcelle de cette exploitation gérée par Benoît Collardot avait été mise à la disposition d'Arvalis-Institut du Végétal pour la réalisation d'essais en blé.

Plusieurs pôles étaient déclinés, avec notamment la visite commentée des nouvelles variétés. Deux noms sont principalement ressortis des discussions avec Filon et Chevignon. *«Ces deux variétés présentent des profils très complets mais totalement différents en ce qui concerne la précocité»* indique l'ingénieure Diane Chavasieux.

Particulièrement précoce, Filon peut davantage s'exposer au risque de gel. À l'inverse, Chevignon, variété tardive, peut présenter des risques d'échaudage importants. *«Il n'existe malheureusement pas de variété parfaite»* a rappelé Diane Chavassieux, relevant tout de même une tendance intéressante dans les nouveautés: *«dans sa globalité, la tolérance aux maladies s'améliore. Ceci est vrai en blé, mais aussi chez les orges d'hiver et de printemps et également dans le triticale. Une recherche variétale axée sur le rendement s'est opérée durant un certain nombre d'années : désormais, nous obtenons des variétés à la fois productives et tolérantes aux maladies»*.

Modèle «CHN»

L'azote et la physiologie de la plante étaient également au programme. Arvalis-Institut du Végétal a présenté un modèle de culture dynamique nommé *«CHN»*, en cours d'expérimentation. *«L'objectif est de simuler la croissance de la plante - et donc les besoins- au cours de son cycle. Le modèle est paramétré avec le précédent, le type de sol, et bien d'autres paramètres. Une fois cet outil testé, nous l'utiliserons pour piloter l'azote en dynamique»* explique Diane Chavassieux. *«CHN»* compte trois compartiments : le sol, la plante et l'atmosphère. Différents flux sont modélisés entre ces compartiments (carbone C, eau H et azote N). Les calculs se font à pas de temps journalier et par tranche d'un centimètre de sol. «CHN» est régulièrement utilisé au sein d'Arvalis pour la réalisation de diagnostics agronomiques de parcelles d'expérimentations, voire des parcelles d'agriculteurs. *«Ce modèle de culture va déboucher sur un moteur de calculs qui nous servira dans nos outils d'aide à la décision»* poursuit l'ingénieure d'Arvalis.

Leviers agronomiques

Un troisième atelier technique s'intéressait au désherbage, poste toujours plus onéreux et de moins en moins efficace. Plusieurs nouveaux produits du marché ont été présentés lors de cette journée, mais force est de constater que les matières actives restent les mêmes d'année en année. Devant une telle *«impasse»*, les intervenants d'Arvalis préconisent de *«repenser»* l'agronomie : *«une résistance s'instaure avec ces produits qui restent de la même famille. Mieux vaut lever un certain nombre de leviers en allongeant par exemple les rotations quand on le peut, ou alors en modifiant la date des semis»*. Un essai réalisé en Auvergne et présenté lors de cette visite a démontré l'utilité de décaler les dates d'une quinzaine de jours afin d'obtenir une optimisation du désherbage.

AURÉLIEN GENEST

Productions végétales

Feu vert pour la moutarde

Les conditions sont favorables pour assister à une belle récolte de moutarde.



Les parcelles les plus précoces seront fauchées durant la première quinzaine de juillet.

L'impact du gel et les destructions de limaces de l'hiver seraient presque oubliés aujourd'hui. «*Environ 800 hectares de moutarde ont dû être re-semés après l'hiver. C'est important, mais les champs concernés se sont très bien comportés depuis et semblent prometteurs aujourd'hui, à l'image des parcelles d'hiver*» relève Fabrice Genin, président de l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB). Toutes les conditions semblent aujourd'hui réunies pour assister à une belle récolte de moutarde de Bourgogne. Celle-ci pourrait être en mesure de faire oublier, ne serait-ce qu'en partie, la désastreuse campagne de 2016. «*Nous avions accusé une baisse de production de l'ordre de 40%, pour descendre pour la première fois sous la barre des 12q/ha. Nous sommes plutôt habitués à un rendement moyen de 16q/ha, c'était du jamais vu pour la filière*» a rappelé Fabrice Genin lors de l'assemblée générale de l'APGMB, suivie par plus de 80 exploitants à Saulon-la-Chapelle.

10 000 tonnes en commande

Le sec puis les basses températures du printemps dernier ne semblent pas avoir affecté le développement des plantes ni celui de leur appareil de reproduction. «*Nous n'avons pas relevé de pression maladies importante, ni même de présence d'insectes en grande quantité. Tous ces éléments cumulés, nous nous dirigeons vers une belle récolte de moutarde si tout continue dans ce sens*» assure Fabrice Genin. Celui-ci espère que l'APGMB sera en mesure de répondre de satisfaire à nouveau la commande des industriels : «*nos résultats avaient contraint les industriels à s'approvisionner davantage ailleurs et notamment au Canada pour combler notre manque de production. Cette année, ces mêmes industriels continuent de nous faire confiance et ont même augmenté leur commande. Celle-ci approche les 10 000 tonnes cette année, pour une hausse de près de 10% par rapport à 2016*». Les surfaces dédiées à la moutarde (6 000 hectares) et le nombre de producteurs (350) ont également augmenté cette année. Les négociations sur les prix -indexés sur ceux du colza et sur les coûts de production- sont actuellement en cours avec les industriels mais un minimum de 810€/t est d'ores et déjà garanti pour les producteurs.

AURÉLIEN GENEST

Présence d'Unilever

Deux représentants d'Unilever étaient présents à cette assemblée générale et sont intervenus sur différents sujets : stratégie du groupe sur le cahier des charges développement durable, positionnement de la marque Maille vis-à-vis de la production, contraintes liées à la qualité des graines pour réaliser la pâte de moutarde.... «La présence d'un industriel à notre assemblée montre le lien fort que nous avons avec eux. Il est important que chaque acteur de la filière comprenne les enjeux des autres partenaires» souligne Fabrice Genin, qui a profité de cette assemblée pour saluer l'appui technique de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or tout au long de l'année, en particulier celui de Laure Ohleyer et Jérome Gervais.

Viticulture

Une belle année annoncée

À l'exception du Châtillonnais fortement impacté par le gel printanier, le vignoble côte-d'orien évolue dans les meilleures conditions possibles à quelques mois des vendanges.

Une belle récolte se profile enfin dans les vignes du département. «*Tout se présente très bien pour l'instant*» annonce Benoît Bazerolle, conseiller à la Chambre d'agriculture, rappelant que la Côte-d'Or, exception faite du Châtillonnais, fait partie des vignobles français les plus épargnés par le gel printanier. Celui-ci a finalement engendré plus de peur que de mal dans la côte viticole où seule une poignée de parcelles ont «*souffert*» et ce, dans les secteurs habituellement les plus gélifs. Les vignes de la Côte de Nuits, de la Côte de Beaune et celles des Hautes-Côtes sont très belles et présentent un potentiel de récolte «*très prometteur*» d'après Benoît Bazerolle. Leur état sanitaire, lui, est «*quasi-parfait*» selon le conseiller : «*nous avons quelques taches de mildiou çà et là mais comparé à 2016 celles-ci restent anecdotiques. L'oïdium est tout aussi discret. Nous sommes désormais sur des grappes à un stade relativement avancé, comparable au stade de 2009, et celles-ci deviennent progressivement moins sensibles aux attaques de champignons, mis à part la pourriture en fin de cycle*». Les conditions sont actuellement très favorables à la pousse de la vigne qui ne manque ni d'eau ni de chaleur. La vigne se développe à un rythme plus que soutenu. Le début des vendanges est estimé entre le 1er et le 10 septembre.

AURÉLIEN GENEST


Le gel d'avril semble aujourd'hui un lointain souvenir dans la plupart des domaines



Fédération des Cuma de Bourgogne

Un pas de plus vers la régionalisation

La fédération des Cuma de Bourgogne a tenu son assemblée générale vendredi 16 mai à La Charité-sur-Loire. Les responsables ont précisé le projet de régionalisation avec la Franche-Comté.



Jean-Philippe Rousseau, directeur de la fédération des Cuma de Bourgogne et Bernard Chevalier, trésorier.

La régionalisation des Cuma, c'est pour bientôt. À partir du 1er janvier 2018, de nouveaux contours se dessinent pour la fédération bourguignonne qui intègrera la Grande Région. Déjà riche de 606 structures en Bourgogne, 87 dans la Nièvre, la fédération de Bourgogne avait été créée en 2012 suite au regroupement des quatre fédérations départementales de la Nièvre, de Côte d'Or, de l'Yonne et de Saône et Loire. Le rapprochement avec le réseau franc-comtois est donc l'aboutissement d'une dynamique déjà existante. Pour Jean-Philippe Rousseau, directeur de la fédération des Cuma de Bourgogne, cela répond à «*une volonté politique de renforcer l'animation, d'assurer le développement des Cuma locales et de les rendre les plus attractives possible*» : «*Aujourd'hui nous fonctionnons avec des fédérations inter-régions, on pourrait très bien rester comme ça mais on veut peser davantage et avoir des moyens supplémentaires en se regroupant.*»

Renforcer l'attractivité sur le territoire

À partir du 1er janvier 2018, une seule structure existera qui regroupera les 835 Cuma de Bourgogne et de Franche-Comté, avec 16 salariés au service des différentes structures et une organisation en propre pour chaque département. Un élargissement qui devrait amener un pilotage plus exigeant, avec un éloignement des lieux de décision mais aussi un poids non négligeable auprès des instances régionales. Pour Jean-Philippe Rousseau, chaque fédération doit s'organiser face à ces nouveaux défis. Cela passera par la mise en place de nouveaux services. Si à l'origine les Cuma sont des coopératives d'utilisation de matériel agricole destinées à permettre le partage et la mutualisation de moyens entre quatre exploitations au minimum (mais certaines Cuma regroupent jusqu'à 300 ou 400 exploitations), c'est aussi le partage d'organisation de chantiers et de salariés. Ceci dans un seul et même objectif : faire des économies, être plus efficace, plus performant, et être lieu d'échange participant à créer du lien social. Et c'est aussi depuis l'an dernier la possibilité pour les Cuma d'obtenir la reconnaissance groupement d'employeurs.


Les Cuma de Bourgogne ont tenu leur assemblée générale le vendredi 16 mai à la Charité sur Loire.

Une solution d'emploi partagé

«*Une Cuma, c'est une solution d'emploi partagé, une réponse optimisée à un besoin de main d'œuvre et l'opportunité de développer l'emploi salarié*», précise le directeur. Une réponse pertinente face à la crise, qu'illustre bien le dynamisme des fédérations. Depuis leur création dans la Nièvre en 1878, les Cuma n'ont cessé de se multiplier. Elles représentent aujourd'hui 10 000 exploitations, soit 2/3 des Cuma de Bourgogne. Néanmoins s'installer en Cuma est une solution à envisager avec beaucoup de rigueur et de lucidité afin d'éviter les désillusions, comme en témoigne Jean-Philippe Rousseau. «*Il faut se mettre en Cuma avec des gens avec qui on a envie de travailler. Pour durer, une Cuma doit avoir un fonctionnement bien structuré et rigoureux. Nous sommes là pour les aider, les conseiller et leur apporter des prestations, étudier la faisabilité technique de leur projet.*» Pour que mutualisation rime avec réflexion.

CÉLINE CLÉMENT



«Un bon moyen de faire des économies»

Benjamin Pinel et Sylvette Bernard animent la fédération des Cuma de la Nièvre. Pour eux, les Cuma sont «*un bon moyen de faire des économies sur le matériel*» : «*Les Cuma sont au nombre de 87 dans la Nièvre, avec une dominante polyculture-élevage. C'est vrai qu' on ressent les effets de la crise agricole, les investissements sont freinés. Mais les Cuma restent un bon moyen d'accéder à du matériel performant et récent. Et en plus elles peuvent maintenant se déclarer groupement d'employeurs. Dans notre département, la Cuma des Jonquilles a franchi le pas et c'est une réussite. Son seul regret, c'est de ne pas l'avoir fait plus tôt. Il y a un vrai manque de main d'œuvre sur les exploitations et ça peut être une solution.*»



Marché au cadran de Corbigny

«Une année particulièrement difficile»

La Sicagemac a tenu mercredi 14 juin son assemblée générale annuelle. L'occasion de faire le point sur l'année écoulée, une année marquée par une conjoncture économique et sanitaire difficile. Rencontre avec Philippe Guillien, président de la Sicagemac.



La conjoncture influe sur le prix et sur le résultat », souligne Philippe Guillien, président de la Sicagemac.

Pouvez-vous retracer l'histoire de la Sicagemac?
Philippe Guillien : «*C'est un marché créé en 1991, transformé en marché au cadran en 1999, et dont l'effectif de commercialisation tourne entre 13 000 et 15 000 bovins par an. Les éleveurs viennent sur le marché avec les tracteurs, les bétaillères et les animaux. Le marché commercialise des jeunes bovins destinés à l'export et les animaux de réforme qui partent vers les centres d'engraissement. Nous commercialisons aussi quelques animaux de viande. En moyenne, cela représente 300 animaux par marché.*»

La fréquentation du marché connaît-elle d'importantes variations ?
P.G. : «*Nous avons une moyenne de 60 éleveurs par marché et autant de spectateurs, observateurs et curieux. Les acheteurs sont à mi-chemin entre ici et l'Italie. Ils viennent pour beaucoup de l'Ain, de Savoie, du Puy de Dôme, de la région lyonnaise et de l'Yonne. Les engraisseurs sont surtout des locaux, de la Nièvre, du Cher ou de l'Yonne. Nous avons aussi quelques emboucheurs de Normandie, de l'Ain et du Jura.*»

Pouvez-vous nous rappeler l'objectif du marché au cadran ?
P.G. : «*C'est de pouvoir trouver un acquéreur au meilleur prix du jour pour toutes les catégories d'animaux. Il y a une concurrence entre les différents acheteurs et c'est lui qui trouve le meilleur moyen de commercialiser l'animal. L'intérêt du marché c'est bien sûr d'assurer le débouché. Un éleveur est pratiquement sûr de vendre au cours du jour quand il amène un animal. Après les cours peuvent varier, soit de manière lourde, saisonnière, soit de manière sporadique. Cela donne des marchés parfois catastrophiques, parfois euphoriques. C'est déjà arrivé d'avoir le même lot de broutards d'un lundi à l'autre, mais qui ne se vende pas de la même manière.*»

Le marché concerne aussi les ovins. Comment se porte-t-il ?
P.G. : «*Oui nous avons le marché des moutons une fois tous les quinze jours, le lundi après-midi. Nous y commercialisons environ 15 000 moutons par an. C'est un marché plus confidentiel mais qui a connu une très bonne commercialisation l'année dernière.*»

Le marché des bovins en revanche, a subi les effets de la crise économique, sanitaire et climatique...
P.G. : «*En volume, l'année 2016 a été difficile car on subit de manière importante les tensions sur les cours et sur les apports. Quand la situation est morose, l'éleveur a le sentiment de prendre un risque quand il amène un animal. La conjoncture influe sur le prix et sur le résultat. On a une baisse de 100€ par rapport à 2013 et de 70€ par rapport à 2015. Cela représente 10% de moins en terme de vente donc c'est une année particulièrement dure. Avec la crise sanitaire de la FCO, on s'est coupé de l'exportation vers la Turquie et l'abattage des vaches laitières a fait chuter les cours. Avec la conjoncture économique, il est possible aussi que les gens consomment moins de viande. Si on a eu une légère reprise depuis le printemps, la situation n'en est pas moins morose. Les aléas climatiques ont aussi des répercussions sur la valeur intrinsèque de l'animal. Les vaches étaient plus maigres à cause de la sécheresse.*»

Dans ce contexte morose, espérez-vous une amélioration ?
P.G. : «*On espère que ça s'améliore mais on a un gros souci par rapport à la commercialisation des animaux issus de cheptels positifs à l'IBR. Ce n'est pas une question de moins-value commerciale mais ce sont des problèmes d'ordre technique. À partir du mois d'octobre, la réglementation va nous imposer de ne pas mettre en contact ces animaux avec les autres. Or les animaux issus de cheptels positifs représentent 1/3 des animaux présents sur le territoire. À présent on attend des précisions sur la notion de séparation mais pour nous la seule séparation valable ne sera pas physique, car cela n'est pas garanti à 100% mais temporelle, c'est à dire liée à la création de deux marchés distincts, ce que l'on ne souhaite pas.*»

CÉLINE CLÉMENT



Une cinquantaine d'adhérents ont assisté à l'assemblée générale de la Sicagemac.

Corbigny : un véritable petit pôle agricole

Corbigny a toujours été fier de son rayonnement en terme de dynamisme agricole, sur le territoire. Outre le marché au cadran, qui anime le village chaque lundi depuis 26 ans, Corbigny abrite une antenne de Cerfrance. Sur le site de la Sicagemac, on trouve désormais des techniciens de la Chambre d'agriculture, la coopérative Axereal, le site des Viandes du Nivernais, et le Cecna, centre d'insémination qui rayonne sur tout le grand nord du département. En tout une cinquantaine d'emplois.



▶ Agenda

06/07 - Les grands cafés du Parc

Tous les 12 ans, un Parc naturel régional doit solliciter le renouvellement de son classement. Pour cela, il doit tout d'abord faire la preuve de la bonne gestion de son patrimoine et de la qualité du travail accompli pour sa préservation. Puis, il doit refonder son projet pour la période suivante. Pour cela, diverses rencontres avec les habitants du Morvan sont programmées les grands cafés du Parc. Mercredi 5 juillet, à Avallon, à partir de 17h30 dans la salle A de l'Hôtel Gouvenain et vendredi 6 juillet , à Anost, à partir de 17h30, à la salle des fêtes.

05-07/07 - Choisir ses légumineuses et graminées

Les conseillers du pôle élevage de la Chambre d'Agriculture vous proposent deux demies journées : «Maîtrise du choix des espèces et variétés de légumineuses et graminées» associées à des visites d'essais :
Mercredi 5 juillet à 10h à Chitry Mont Sabot : visite de 14 bandes de mélange de luzerne-dactyle ou luzerne-trèfle-dactyle.
Vendredi 7 juillet à 10h à la ferme du lycée agricole de Challuy:visite de 16 micro-parcelles de mélanges de graminées et légumineuses, en partenariat avec le lycée Agricole de Challuy.

08/07 - Une randonnée gourmande à travers champs

Jeudi 8 juillet, la FDSEA 58 invite la population à une randonnée pédestre à travers champs dans les bocages du pays d'Asnois. La randonnée débutera à 16 h, sur le parking à la ferme, rue de l'église à Asnois. Sur un parcours de 5 kms, les participants visiteront trois sites de production agricole (viticulture, élevage charolais, céréales). Les agriculteurs répondront aux questions et feront déguster leurs produits. Un repas convivial est proposé à la ferme de Romaric Gobillot à partir de 19h.



Société d'agriculture de la Nièvre

Des comices dans les campagnes

Maintenir la tradition des comices agricoles sur les territoires ruraux : c'est la mission de la société d'agriculture de la Nièvre, qui organise également le concours général agricole de Nevers au mois d'octobre. La société tenait son assemblée générale vendredi 15 juin à l'Agropôle du Marault.



La société d'agriculture de la Nièvre a renouvelé son conseil d'administration. Jean-Luc Gauthier (au centre), a transmis la présidence à son successeur André Bourry.

Les 26, 27 et 28 octobre prochains, ce sera le 162ème concours général agricole de Nevers à l'Agropôle du Marault. Pour la société d'agriculture de la Nièvre, ce n'est donc pas une première.

Et pourtant, à chaque édition, c'est avec le même engouement et la même énergie que les adhérents participent à l'organisation de ce concours ancestral. *«La société d'agriculture est l'ancêtre des Chambres d'agriculture»*, explique Jean-Luc Gauthier, l'ancien président de la société, qui devait transmettre ce vendredi le bâton à André Bourry. *«Elle était chargée de vulgariser l'agriculture à l'aide d'un outil : le comice agricole. L'occasion d'échanger et de partager des méthodes de production. Au fil du temps, d'autres organisations se sont créées. Aujourd'hui, la société conserve deux missions : stimuler les territoires pour que les comices agricoles soient toujours organisés et perpétuer le concours général agricole»*. Ce dernier concours est le plus ancien de la race charolaise et le premier à avoir été reconnu par le ministère de l'Agriculture. Son schéma n'en reste pas moins dépassé d'après Jean-Luc Gauthier qui souhaiterait le voir évoluer, et coller davantage à la réalité du terrain. *«Le schéma de trois jours est pour moi complètement dépassé. Les animaux exposés n'offrent plus les mêmes garanties de performance que ceux vendus en centres d'élevage. Il y a de moins en moins de monde dans les campagnes et les enjeux commerciaux ne sont plus les mêmes. Aujourd'hui quand on vend 20, 25 veaux, c'est le bout du monde, alors qu'avant on en vendait 50»*. D'où peut-être une fréquentation en baisse. L'an dernier, seulement 240 animaux étaient exposés sur le concours, et les *«problèmes météo, économiques n'incitent pas les éleveurs à venir participer»*, précise Jean-Luc Gauthier.

Quatre comices agricoles en vue

Le bilan est donc mitigé pour le président sortant, même si le dynamisme de l'association ne faiblit pas. *«On a perpétué la tradition et instauré les super reines. En fin d'année, on organise une finale des comices et on a ouvert ces concours à d'autres territoires que l'entre Loire et Allier. On s'est ouvert sur le Morvan, le centre Nivernais. On a intégré dans notre CA des gens qui ne sont pas agriculteurs mais issus des territoires ruraux»*. L'année dernière, les comices ont connu des fortunes diverses, selon l'urbanisation des territoires.

Deux concours ont été organisés, sur Montsauche et Corbigny. Les responsables espèrent que 2017 soit un meilleur cru avec en vue, quatre comices : St Saulge, Lormes, Donzy et Chatillon-en-Bazois. *«C'est important pour maintenir la tradition, c'est un moment où les gens se retrouvent pour créer du lien social et bien souvent, ces fêtes sont gratuites. C'est aussi la possibilité de faire connaissance avec un territoire»*, souligne Jean-Luc Gauthier. Le maire de Saint Benin d'Azy a souligné lors de l'assemblée générale la cohésion de son équipe, durant ses deux mandats de président. *«Ces derniers mois ont été difficiles, mais la société est une grande famille avec ses moments de joie et ses moments difficiles. J'avais une bonne équipe autour de moi et je garderai en mémoire plusieurs bons moments. Maintenant il est temps d'accueillir de nouvelles têtes, de nouvelles pratiques et de nouvelles idées»*.

CÉLINE CLÉMENT



La société d'agriculture de la Nièvre a pour principale mission d'organiser comices et concours général agricole.

«Il faudra relancer l'attractivité des concours»



André Bourry est le nouveau président de la société d'agriculture de la Nièvre. Il succède donc à Jean-Luc Gauthier. Agé de 63 ans, cet ancien agriculteur, passionné de génétique, savoure sa retraite à St Jean-aux-Amognes. Et s'il est depuis cinq ans membre actif de la société d'agriculture, c'est parce que la tradition lui tient à cœur. *«J'étais commissaire général du concours durant trois ans. Et pour moi c'est important de le maintenir. Cela permet de donner une bonne image du charolais et c'est l'occasion pour les éleveurs de partager des moments de convivialité. C'est aussi l'occasion de se comparer»*. André Bourry regrette la baisse de fréquentation et le petit nombre de participants. *«On le constate partout et de plus en plus dans le monde paysan, où les agriculteurs sont de plus en plus englués dans leurs exploitations. Il y aura sûrement à faire car si le déclin continue, il faudra relancer l'attractivité des concours»*. Pour cela, André Bourry envisage pourquoi pas de mettre en place la vente de taureaux reproducteurs à distance.

Médaillés du mérite agricole

L'association a soufflé sa première bougie

L'association des médaillés de l'ordre du mérite agricole (Amoma) s'est réunie vendredi 9 juin à Luthenay-Uxeloup à l'occasion de son assemblée générale. La première assemblée pour cette toute jeune association créée il y a tout juste un an.



Créée l'an dernier, l'association des médaillés de l'ordre du mérite agricole compte une soixantaine d'adhérents.

L'association des médaillés de l'ordre du mérite agricole est une toute jeune association. Créée il y a tout juste un an, le 9 juin 2016, elle compte désormais 60 adhérents, tous médaillés du mérite agricole. Ceux-ci se sont réunis le vendredi 9 juin à Luthenay-Uxeloup pour leur première assemblée générale, présidée par Alain Escurrat, président de l'Amoma. *«Le mérite agricole a été créé en juillet 1883 et nous pouvons être fiers d'avoir été distingués par nos pairs avec cette décoration, déclarait celui-ci en préambule. Cette nomination est avant tout le signe de la reconnaissance officielle de mérites particuliers»*. Le président a rappelé ce qui reliait chacun des adhérents, à savoir la passion pour leur métier : *«Et si l'agriculture est malmenée, souvent incomprise, elle est toujours aimée. Jamais notre métier ne laisse indifférent. Nous façonnons le paysage et embellissons l'édifice chacun à notre manière»*. L'Ordre du mérite agricole est en effet un titre honorifique créé par Jules Méline et qui récompense les services rendus à l'agriculture. *«Tous nos adhérents ont rendu des services remarquables et remarqués à l'agriculture et le bilan de cette première année est positif puisqu'on est passé de 12 à 60 adhérents»*, souligne Alain Escurrat.

Parmi les projets 2017, l'Amoma va organiser un déplacement au Parlement européen de Strasbourg le 15 novembre et souhaite se rapprocher des lycées agricoles et des organisations départementales de la banque alimentaire. Etienne de Saportat, président de l'Amoma du Cher, a salué le dynamisme de la jeune section nivernaise : *«Je suis très content de rencontrer mes collègues de la Nièvre, c'est un département où j'ai de très bons souvenirs. Je félicite le président et le trésorier pour la mise en œuvre de la section»*.

Cette première assemblée générale fut l'occasion de remettre deux distinctions. La première à Thérèse Romefort. Originaire de Roanne dans la Loire, titulaire d'un BTS production animale et d'un DUT information-communication, Thérèse œuvre pour l'agriculture et la coopération agricole depuis quinze ans. Responsable de l'EDE de la Nièvre, de Bovins Croissance et Charolais informatique à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, elle a reçu le titre de chevalier du mérite agricole des mains de Jean Adam, ancien président de la Chambre d'Agriculture. Celui-ci a ensuite décoré André Denier au titre d'officier du mérite agricole. Né en 1931 en Loire-Atlantique et issu d'une famille de 11 enfants, André est titulaire d'une maîtrise en agriculture. André Denier a notamment participé à l'aménagement de la Loire, la construction de la Maison de l'agriculture et à l'accompagnement de la transformation du métier d'agriculteur. *«C'est une carrière entière au service des organisations agricoles et consacrée à la mise en place des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre»*, a résumé Jean Adam.

CÉLINE CLÉMENT



De gauche à droite : Paul Labonde, commandeur du mérite agricole, André Denier, officier du mérite agricole et Thérèse Romefort, chevalier du mérite agricole.

Paul Labonde : au service de la MSA

L'ancien président de la MSA de Bourgogne Paul Labonde a également été félicité pour son engagement au service de l'agriculture. Décoré au titre de commandeur du mérite agricole, ce *«syndicaliste de la première heure»* a d'abord été délégué cantonal de la MSA en 1975 avant d'occuper successivement différentes fonctions. Vice-président de la mutuelle sociale agricole de la Nièvre de 1990 à 1995, président de 1995 à 2006, administrateur de la caisse centrale de 1997 à 2005, puis président de la MSA de Bourgogne de 2006 à 2009, Paul Labonde a également été membre de la section bovine et de la commission fiscale de la FDSEA 58 et administrateur du Crédit Agricole. *«Cela a été une fierté pour moi d'être responsable de l'action sociale dans nos campagnes et nos zones rurales et c'est un plaisir de recevoir cette distinction. C'est même au-delà de ce que j'imaginais»*. A la retraite depuis une vingtaine d'années, Paul Labonde a fait toute sa carrière d'éleveur sur la commune de St Révérien.







Arboriculture

«Il faut que l'on soit à vos côtés…»

Promesse tenue pour la présidente de Région, Marie-Guite Dufay qui, après la filière céréalière, il y a deux mois, est revenue dans l'Yonne pour se pencher sur la situation de l'arboriculture départementale.



Une visite qui était une première pour la présidente, originaire d'une région plus habituée aux fruitières de comté qu'aux vergers de cerisiers !

Interpellée par Alain Duruz, président de la section arboricole à la FDSEA de l'Yonne, lors de sa venue en avril dernier, la présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, s'est rendue sur son exploitation, à Jussy pour évoquer avec les exploitants présents, la situation de l'arboriculture icaunaise, notamment, la production de cerises.

Avec 520 ha de vergers, l'arboriculture bourguignonne n'occupe que 0,03 % de la SAU du territoire, ce qui la situe à la 15ème place au rang national. L'Yonne est le premier département producteur, essentiellement en Pays d'Othe et dans le Sénonais, pour ce qui est des vergers de pommiers et dans le sud auxerrois, pour la production de cerises. Une filière qui, à son apogée, dans les années 80, a compté jusqu'à 1 200 ha de vergers et avait même obtenu une labellisation du paysage, classé «*Cerisaie de la vallée de l'Yonne*» en 1993 par le ministère de l'Environnement d'alors. Des aides avaient été apportées et 47 ha avaient pu être replantés. Mais le manque de rentabilité a, depuis, fait remplacer une partie des vergers par de la vigne. Plusieurs facteurs ont contribué à son déclin : concurrence avec la vallée du Rhône, manque d'irrigation, aléas climatiques…, rappelle Alain Duruz : *«le problème par ici, est qu'il faudrait descendre à 50 m pour trouver de l'eau, alors on n'irrigue pas. L'autre souci étant que là où, dans le sud, ils font 10 tonnes à l'ha, nous, on ne dépasse à peine les 2 tonnes. Et même à 2 € du kilo, ça ne passe pas, nos charges de structure étant les mêmes…»* Aujourd'hui subsistent environ 300 ha, pour une vingtaine de producteurs, répartis sur quelques communes au sud d'Auxerre : la quasi totalité de la production bourguignonne.



La présidente de la Région BFC, Marie-Guite Dufay et Alain Duruz, producteur à Jussy et président de la section arboricole à la FDSEA 89



Si la cueillette bat son plein, toutes les parcelles ne connaissent pas la même fortune et le gel qui a frappé fin avril a laissé des marques dans les vergers. Avec dans le meilleur des cas, une récolte n'excédant pas 30 à 50% de ce qui était attendu, voire, comme sur les hauteurs de Jussy, des parcelles détruites à 100%

La Région prête à aider

L'interdiction du diméthoate au printemps dernier par le ministère de l'Agriculture n'a fait que fragiliser un peu plus les exploitations, explique Alain Duruz : *«c'était le seul insecticide que l'on avait face à la mouche (ndlr : moucheron asiatique appelé drosophila suzukii). Il existe des produits de substitution mais sans recul suffisant pour en connaître la réelle efficacité. Deplus, ils nous obligent à repasser plus souvent dans les vergers, augmentant d'autant le coût de production à l'ha. Et de toute façon, ça ne sert à rien, face à l'interdiction de traiter 21 jours avant cueillette, puisque la mouche attaque surtout en fin de cycle, quand le fruit est bon à vendre !»* Quant aux filets protecteurs, leur prix est rédhibitoire, d'autant que les parcelles ne sont guère adaptées : *«à l'heure actuelle, on travaille dans des vergers en moyenne de 5 à 10 ares et installer une infrastructure de protection est impossible. Il nous faudrait au minimum, des blocs de 3 à 4 ha de vergers, pour pouvoir en mettre en place.»* Un message écouté et entendu semble t-il par la présidente de Région, prête à faire quelque chose pour l'arboriculture icaunaise, mais pas sans conditions : *«pour moi, il n'y a pas photo, il faut que l'on soit à vos côtés. Mais pas pour faire n'importe quoi… Il faut déjà à mon avis, que vous vous organisiez et soyez force de proposition. À partir du moment où la Région a comme interlocuteur une filière organisée, c'est son devoir que de la suivre…»*. Appelant à ce qu'une Commission de travail se mette en œuvre rapidement en ce sens, sous l'égide d'Alain Duruz.

DOMINIQUE BERNERD

La cerise de l'Yonne labellisée ?

Quel cadre donnez-vous à votre visite ?

MG Dufay : *«Je suis venue voir comment je pouvais soutenir les arboriculteurs sur qui depuis plusieurs années, pèse le poids des calamités agricoles. Ils m'avaient interpellé lors de ma venue dans l'Yonne en avril dernier et j'avais convenu avec eux de les rencontrer au moment de la récolte. Si en matière d'indemnisations, la région ne peut pas faire grand-chose, il faut voir à terme le type d'investissements pérennes à réaliser, mais sous réserve pour cela, que les producteurs s'organisent entre eux. C'est ce que je leur ai demandé ce matin. Par rapport à toutes leurs contraintes ils ne pourront jamais faire face à la concurrence de la vallée du Rhône ou d'ailleurs et leur survie ne passera pas par la quantité, mais bien par la qualité…»*



Sous quelle forme ?

«C'est la première fois que je me rends ainsi dans un verger de cerisiers et quand on voit des cerises de si belle qualité, on n'a qu'une envie, c'est de les valoriser. Et la meilleure façon de le faire, serait de faire primer la cerise de l'Yonne sous label AOC, même si le travail sera long pour y parvenir… Le métier d'arboriculteur en ce moment est vraiment un métier à risques et quand en parallèle, on produit de la qualité et bien le rôle de la Région, c'est d'accompagner… »

Conférence Bio

État des lieux de l'agriculture biologique départementale

La traditionnelle conférence sur l'agriculture biologique départementale organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec le Gaby, s'est tenue le 8 juin dernier. Une édition consacrée à l'installation-transmission des exploitations et à la filière viande bovine.



Une conférence co-présidée par Claude Boursier, vice-président de la Chambre d'agriculturede l'Yonne et Philippe Camburet, président du Gaby.



Un public trop clairsemé au regard des thèmes proposés et du contexte actuel.

L'Yonne comptait au 31 mai dernier 289 exploitations engagées en agriculture biologique, un chiffre en hausse de + 7% par rapport à l'année précédente, pour une SAU de 22 520 ha (+ 11%). Soit une part relative d'un peu plus de 5% de la SAU totale départementale et de 8,7% de l'ensemble des exploitations. Des chiffres en constante augmentation depuis plus d'une décennie. Les 26 nouvelles conversions en 2016 suivent la tendance nationale, avec une prédominance de fermes en Grandes culture (12), en polyculture élevage (9) et en viticulture (2).

À l'image de la répartition des fermes conduites en AB dans le département, avec dans le trio de tête, les grandes cultures (107), la polyculture élevage (88) et la viticulture (45). Si le rythme a quelque peu ralenti, l'Yonne reste néanmoins sur une dynamique importante, avec une évolution de + 53% des surfaces en conversion entre 2015 et 2016 et un nombre de structures en hausse de + 7%. Une ombre au tableau toutefois, rappelle Philippe Camburet, président du Groupement des Agrobiologistes de l'Yonne (Gaby) : *«face à l'incertitude sur l'avenir des aides et au retard apporté pour leur paiement, il est crucial pour les projets d'installation d'avoir une lisibilité suffisante pour l'avenir. Le but étant de pouvoir dégager des marges suffisantes et d'avoir une exploitation qui ait une cohérence économique dépendant de la structuration des filières…»*



Éleveur bio en filière bovine à Sainte-Colombe-sur-Loing, Julien Bourgeois est venu apporter son témoignage

Rester prudent face à la demande

Comparé aux autres départements bourguignons, l'Yonne est celui qui regroupe le plus faible nombre d'élevages engagés en bio, avec 37 ateliers pour un cheptel de près de 2 000 têtes. À titre de comparaison, l'on en compte cinquante cinq pour près de 2 800 têtes en Côte d'Or et soixante six exploitations pour 3 909 animaux dans la Nièvre. En 2016, quatre nouveaux élevages se sont convertis et la tendance est à la hausse, avec un nombre d'ateliers en augmentation de + 9%, pour une SAU de + 13% et un cheptel de + 11%.

Directrice déléguée à la Cialyn, Séverine Breton est venue rappeler que si la coopérative enregistrait encore une faible activité en matière de filière bio, avec une vingtaine d'adhérents bovins et trois adhérents ovins pour toute la Bourgogne, il existait un accompagnement technique et financier à l'attention des éleveurs souhaitant franchir le cap : conseils alimentaires, gestion fourragère, conseils sanitaires, accompagnement financier, réunions techniques, etc. Soulignant que, depuis son rapprochement avec Sicarev en décembre dernier, la filière était en développement, dans le cadre de la stratégie du groupe. Pour Marc Piot, représentant Unebio, un outil collectif de 2 500 adhérents engagés en filière viande bovine bio, piloté par les éleveurs eux même, il faut avant tout rester prudent : *«l'on constate une forte hausse de la demande mais le phénomène est relativement récent. Il y a un an encore, on s'est retrouvé avec pas mal de bêtes sur les bras et des éleveurs avec des délais d'attente en ferme, il ne faut pas avoir la mémoire courte, même si aujourd'hui, tous les voyants sont au vert. Répondre à la demande, oui, mais tout en restant vigilant…»*

«Il ne faut pas chercher à aller trop vite»

L'ouverture d'une boucherie dans leur magasin de Sens s'inscrit dans ce contexte et répond à une demande sociétale en forte croissance, explique Cyril Aubry, co-directeur de la coopérative bio Germinal, avec la volonté de développer une filière locale : *«le local parce que cela a du sens et que c'est inscrit dans notre charte. Nous voulions avant tout recréer un lien entre le consommateur et l'éleveur, avec nos bouchers au milieu. Nos sociétaires sont en attente de ce choix : produit où ? Par qui ? Comment ?...»* Parmi leurs fournisseurs de proximité, Julien Bourgeois, éleveur bovin à Sainte-Colombe-sur-Loing. Converti en bio dès son installation en 2006, le jeune éleveur privilégiait jusque là, de la vente directe, commercialisant entre cinq et six bovins ainsi que sept à huit veaux à l'année : *«il ne faut pas chercher à aller trop vite, laisser aux animaux le temps de pousser…, j'ai toujours pensé qu'en produisant comme ça, on arrive à sortir une certaine qualité…»*

Conquis par l'idée d'un magasin avec des bouchers travaillant de matière artisanale : *«ce qui nous manque pour avoir un développement plus local en filière viande, ce sont des outils à taille humaine, permettant d'ouvrir des portes pour de petits débouchés. Ce n'est pas le paysan, qui peut porter le poids d'un labo de découpe, l'approvisionnement et la rémunération du boucher…»*

DOMINIQUE BERNERD

Ils ont dit…

Agriculteur du Tonnerrois : *«Je suis passé en bio en 2015 et attends toujours les aides, sans savoir si elles vont tomber un jour ! L'agriculture, c'est sur le long terme, pas au jour le jour… Nous n'avons aucune lisibilité et personne ne sait nous répondre, le problème, il est là ! Sans lisibilité économique sur l'exploitation, comment on va convaincre nos jeunes ?»*

Jean Massé, Agriculteur en Puisaye : *«Je me suis installé, j'avais 22 ans, on avait les mêmes problèmes que les jeunes de maintenant. Sauf qu'on s'installait en général sur une exploitation laitière et la voie était un peu tracée, avec de la lisibilité. C'était en 1978 et les gens pouvaient encore faire un choix… Mais passer en bio à l'époque, c'était plus dangereux que maintenant, car nous n'avions aucun accompagnement… La vente directe, c'est dans l'air du temps, faut le faire, même si c'est pas facile !»*

Éleveur laitier bio en Puisaye : *«Il n'y a pas de modélisation de l'agriculture. Il y a des fermes qui vont très bien vivre avec 200 000 litres de lait, que ce soit en conventionnel comme en bio, et d'autres qui vont «manger la grenouille», avec 2 millions de litres ! Même chose en céréales. La clé de la réussite, c'est d'avoir la passion de ce qu'on fait. Un gars qui va se lancer en bio pour seulement des raisons économiques, il va se casser la g…tout de suite ! Moi, je ne dis pas qu'un système est meilleur que l'autre, c'set avant tout un choix de vie, une passion…»*

Jean-Marie Pautard, Président de la Cocebi : *«ce qu'on a fait à l'époque, c'est qu'on s'est bougé les fesses ! On s'est impliqué dans le Gaby, dans les structures de Bio Bourgogne, à la Chambre d'agriculture, dans les structures économiques et on est monté pour se battre… Tous étant qu'on est, nous devons réfléchir à l'agriculture de demain. Je crois qu'on ne continuera pas à faire de la monoculture qu'elle qu'elle soit, il faudra mélanger les systèmes, imaginer des installations associatives, imaginer de reprendre le territoire…»*

▸Agenda

24 et 25/06 Salon Éco Habitat à Saint-Sauveur

Salon Éco-Habitat à Saint-Sauveur-en-Puisaye, samedi 24 et dimanche 25 juin, de 9 h à 18 h, au Château. L'opportunité de trouver en un seul lieu, des solutions personnalisées pour un habitat «*économique*» et «*écologique*». Plus d'une trentaine d'exposants présents : artisans, bureaux d'étude, vendeurs de matériaux… Informations sur la rénovation du bâti ancien, atelier de fabrication et d'application de peintures naturelles, projet d'habitat participatif, d'éco-hameaux à Charny Orée de Puisaye etc.

Concours international d'attelage

Le Concours international de Chablis se déroulera du 28 juin au 2 juillet, à Chemilly-sur-Serein. Les équipes de France de 1 à 4 poneys et à 2 chevaux de sang seront parmi les concurrents aux Écuries de la vallée du Serein. Jeudi et vendredi : dressage ; Samedi : marathon ; Dimanche : maniablilité. Entrée gratuite. Renseignements au 06 18 09 71 14 et sur www.attelages-yonne.fr

30/06 - Prochain marché à la ferme :

Vendredi 30 juin : EARL de la Maiterie, 6 rue des Valots, à Villiers-sur-Tholon - Tél 06 61 09 44 45

24 et 25/06 - Bicentenaire de Pierre Larousse à Toucy

Expositionn philatélique dans le cadre du bicentenaire de Pierre Larousse, à la Galerie du Vieux Toucy, samedi 24 juin, de 9 h à 18 h et dimanche 25 juin, de 10 h à 17 h. Présentation de : documents philatéliques autour du premier timbre émis pour Pierre Larousse, les personnalités icaunaises ayant fait l'objet d'un timbre, ainsi que les personnalités françaises du temps de Pierre Larousse, les cachets commémoratifs de l'Yonne. A cette occasion, l'Amicale Philatélique Auxerroise émettra des souvenirs philatéliques dont les illustrations ont été spécialement réalisées pour l'évènement, par l'artiste local : Alain Garrec.

24/06 - Auxerre et son patrimoine

Visite guidée sur le thème «Auxerre au temps des mariniers», samedi 24 juin, dans le quartier de la marine. Un quartier qui a longtemps concentré une forte activité liée à l'usage de la rivière et accueillait pêcheurs, tanneurs, bateliers, marchands et voitures d'eau. Rendez-vous à 15 h, à l'Office de tourisme. Participation : 5 € et 3 €. Gratuit pour les moins de 12 ans.

23 et 24/06 - Les Nuits de Fleury

L'association Raid Equestre organise «*les Nuits de Fleury*», vendredi 24 et samedi 25 juin, près de la Salle polyvalente, à Fleury-la-Vallée. Au programme le vendredi à partir de 19 h : musique pop folk country, musique celtique avec le groupe Maltavern, blues rock avec le groupe «*Le Doc*», autour de reprises des années 70. la soirée se terminera par un lâcher de ballons lumineux. Samedi, à partir de 18h30, concerts avec l'Élan Brass Band (musique de rues très cuivrée)n le groupe Ouest (pop-rock) et le groupe The Littles (répertoire des Beatles), feu d'artifice et feux de la Saint-Jean. Entrée libre

▸Fomations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Bâtir mon projet d'installation.

Les 29 septembre et 5 octobre à Auxerre. Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41

Les chiffres clés pour gérer mon exploitation.

Les 9 et 17 novembre à Auxerre. Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41

Je crée ou j'entre dans une société :

je réussis mon projet d'association. Les 21 et 27 novembre à Auxerre. Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10

Bien être en élevage de volailles de chair.

Le 7 novembre à Auxerre et 14 novembre sur site DUC à Chailley. Contact : Ophélie Payardelle, 03 86 94 82 93

FDSEA 89

Une nouvelle équipe autour d'un nouveau président

Le Conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne, réuni mardi 20 juin, a élu pour trois ans, un nouveau bureau, avec à sa tête, Damien Brayotel, exploitant Grandes cultures et fruits rouges à Saint-Julien-du-Sault



Damien Brayotel, nouveau président de la FDSEA de l'Yonne

Suite aux élections cantonales de cet hiver, le nouveau Conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne a été validé lors de l'Assemblée générale du 2 juin dernier. Il s'est réuni ce mardi, pour élire le nouveau bureau de l'instance syndicale départementale. Francis Letellier avait annoncé son départ de la présidence lors de l'Assemblée générale 2016 et c'est donc Damien Brayotel, exploitant Grandes cultures et fruits rouges à Saint-Julien-du-Sault, qui lui succède. Une nouvelle équipe s'est formée, pour l'aider à mener à bien ses missions, le temps d'un mandat de trois ans. Ont ainsi été élus :

Président :
Damien Brayotel (Grandes cultures et fruits rouges, à Saint-Julien-du-Sault)
1er Vice-président :
Arnaud Rondeau (Grandes cultures à Compigny)
2ème Vice-président :
Kamel Ferrag (Polyculture élevage, lait-viande, à Villiers Vineux)
3ème Vice-président :
Arnaud Delestre (Grandes cultures à Thury)
Secrétaire général :
Gilles Robillard (Grandes cultures et vigne à Méré)
Secrétaire général adjoint :
Franck Pouillot (Grandes cultures et vigne à Quenne)
Secrétaire général adjoint :
Rodolphe Jeandarme (Grandes cultures à Sormery)
Trésorier :
Pierre-Olivier Guyard (Polyculture-élevage, viande-ovins, à Marrault)
Trésorier adjoint :
Christophe Perret (Grandes cultures à Gland)

Autres membres du bureau :
Présidents de régions : Gilles Robillard (Canton de l'Auxerrois); Jean-Luc Gennerat (Canton du Sénonais); Frédéric Blin (Canton de Puisaye); Christophe Bondoux (Canton du Jovinien); Christophe Perret (Canton du Tonnerrois); Pascal Baron (Canton de l'Avallonais).

Membres associés :
Arnaud Delestre (Président Safer); Étienne Henriot (Président de la Chambre d'agriculture 89)

Membres invités :
Mathilde Lemaitre (Présidente JA 89) ; Marcel Huré (Président des Anciens Exploitants) ; Francis Letellier (Administrateur national FNSEA)

C'est donc une équipe renouvelée et dynamique, qui reprend le flambeau pour défendre et accompagner au quotidien les agriculteurs et viticulteurs de l'Yonne.
Le bureau réaffirme les revendications de la FDSEA de l'Yonne :
La reconnaissance de la qualité des productions agricoles de notre département,
L'accès à un revenu décent pour tous les agriculteurs du département, quelques soient leurs productions
De meilleurs outils de gestion des risques permettant aux exploitations agricoles de faire face à tout type d'aléas
Une vraie simplification administrative pour alléger le fardeau quotidien des chefs d'exploitation agricoles
Un cadre réglementaire stable et une vision politique ambitieuse pour notre agriculture.

FDSEA DE L'YONNE



Brillat Savarin

Une reconnaissance dont profitera la Bourgogne

Avec pour fil conducteur, l'obtention du label IGP le 19 janvier dernier, l'Assemblée générale du Groupement de promotion du Brillat-Savarin, s'est déroulée cette année à Chablis, en présence du directeur de l'Union des Producteurs de Crémant de Bourgogne, Pierre du Couedic, venu présenter la mise en avant de l'accord entre ces deux produits phare bourguignons.


De gauche à droite : Philippe Delin, producteur à Gilly-lès-Citeaux (21) et président du Groupement de promotion du Brillat-Savarin et Didier Lincet, producteur à Saligny (89).

La nouvelle était attendue depuis plus de dix ans et le 19 janvier 2017 restera sans doute gravée dans les mémoires des différents opérateurs de la filière. Après le Soumaintrain en juillet dernier, le Brillat-Savarin a enfin obtenu son label *«Indication Géographique Protégée»*, qui le fait entrer dans un cercle restreint, puisqu'ils ne sont que 11 fromages en France à être enregistrés sous ce signe de reconnaissance.

Ce dont s'est félicité Philippe Delin, président du Groupement de promotion du Brillat-Savarin et responsable de la fromagerie éponyme : *«C'est une véritable victoire et le résultat de nombreuses années de travail. Ce label sera un allié inconditionnel pour la promotion et la pérennité de notre «Roi des fromages». Une nouvelle ère commence et de nouveaux challenges s'offrent à nous. Nous devons conserver l'esprit collectif dont vous avez tous fait preuve et qui nous a permis de décrocher cette IGP. Qualité, homogénéité, constance…, trois critères pour assurer la notoriété de notre produit phare»*. Même s'il est encore un peu tôt pour mesurer l'impact qu'aura cette reconnaissance sur la commercialisation à venir, l'IGP ne pourra que renforcer un peu plus un marché en constante progression, passé de 600 tonnes en 2006, à plus de 1 400 tonnes en 2016. Ils sont aujourd'hui neuf fabricants, dont deux affineurs, à produire du Brillat-Savarin, sur une aire s'étendant du centre de la Seine-et-Marne au Sud-Est de la Bourgogne, traversant notamment l'Yonne, la Côte d'Or et la Saône et Loire. Le tiers de la production est exporté, essentiellement vers l'Allemagne, l'Angleterre et la Belgique, mais également en Amérique du Nord.

Ils étaient faits pour s'accorder

Souvent appelé *«prince des fromages»*, présent sur les plateaux des plus grands restaurateurs, le Brillat-Savarin est considéré par ses aficionados, comme un produit d'exception et un incontournable de la gastronomie bourguignonne. D'où l'idée de développer une communication conjointe, avec cet autre produit phare qu'est le Crémant de bourgogne. Deux entités au final, *«faites pour se rencontrer»*, comme l'a souligné dans son intervention, Pierre du Couedic, délégué général de l'Union des Producteurs de Crémant de Bourgogne (UPECB) : *«il faut savoir que le nom Crémant vient tout simplement du mot «crème», en référence à cette mousse onctueuse et assez dense qui caractérisait les vins effervescents élaborés en Champagne au 19e siècle»*. Avec pour dénominateur commun, un esprit de fête et de convivialité, a rappelé Pierre du Couedic, regrettant qu'il n'y ait pas plus de synergies de ce type en Bourgogne, entre les différents produits qui y sont présents : *«l'idée pour nous, ce n'est pas, en terme de partenariat, de rentrer dans une usine à gaz, mais je pense que l'on peut de façon très pragmatique, en mettant en avant nos produits respectifs, parvenir à toucher un maximum de personnes, sur des publics qui nous sont communs»*.

DOMINIQUE BERNERD

Yonne Tourisme

Mise en avant du patrimoine icaunais

Yonne Tourisme a tenu son Assemblée Générale le 9 juin dernier à la Grange de Beauvais, à Venouse. L'occasion de présenter aux professionnels et élus du tourisme icaunais le bilan de l'année 2016 et les actions initiées en 2017.



Jean-Baptiste Lemoyne, Sénateur et président de l'ADTY et Anne Jérusalem, Conseillère départementale du Tonnerrois.

Chiffres clé 2016
- **5 215 personnes accueillies par Yonne Réservation**
- **136 contrats groupes concrétisés**
- **214 000 € reversés aux acteurs touristiques**
- **5 220 205 € de contre-valeur publicitaire grâce aux relations presse**
- **213 porteurs de projets accompagnés**
- **8 503 fans sur Facebook**
- **96 prestataires participants à la Bourse Départementale d'échange de documentation touristique**

Après l'oenotourisme en 2014/2015, Yonne Tourisme a choisi de mettre en avant la thématique *«Patrimoine»*, avec un zoom particulier depuis l'an passé, sur le *«Patrimoine insoupçonné»*.

Un sujet décliné au travers d'actions multiples, comme le lancement, à la fin de ce mois, d'un site Internet dédié : www.tresorsdelyonne.com, ainsi que le développement de la marque *«Petites Cités de Caractères»*, dont Yonne Tourisme est l'organisme référent icaunais. Après la ville de Tonnerre, Saint-Fargeau est en passe de décrocher le label, la commune de Montréal ayant pour sa part été visitée par la Commission d'études du dossier, en avril dernier.

Côté ingénierie, l'année écoulée s'est concentrée autour de la constitution du nouveau Schéma de développement touristique 2017/2021, aux côtés du Conseil départemental. Plusieurs plans d'actions ont été conçus, qui seront mis au vote lors de l'Assemblée Départementale du 23 juin prochain.

Un Schéma qui se décline autour de quatre axes principaux : placer l'itinérance au cœur de la stratégie touristique départementale ; valorisation et promotion des filières et territoires d'excellence ; renforcer la performance de l'offre touristique ; pérenniser une politique de commercialisation et de promotion du territoire, en liaison avec la stratégie régionale.
Parallèlement, le travail sera poursuivi en ce qui concerne le label national *«Vignobles et Découvertes»*, dont le réseau icaunais propose déjà 98 offres, réparties dans le paysage chablisien et en auxerrois. Autre label sur lequel sera poursuivi un travail de développement et de promotion : le label *«Famil'Yonne»*, qui compte aujourd'hui 111 prestataires et 131 animations labellisées. De nouveaux partenariats ont été mis en œuvre, comme avec le site www.citizenkids.com. En ce qui concerne la filière nature, 69 hébergements portent désormais le label *«Etap'Loisirs»*, une vingtaine d'acteurs terrain se partageant la marque *«Accueil Vélo»*.
Mais l'action de l'Agence de Développement Touristique passe aussi par l'appui à des évènements majeurs se déroulant dans le département, comme l'an passé, avec l'accompagnement, en terme de communication, de la Saint-Vincent de Bourgogne à Irancy, ou autour des nouvelles animations mises en place par l'instance départementale au Château de Maulnes.
Un nouveau site sera lancé le 26 juin prochain, dédié aux sorties dans l'Yonne : www.sortirdanslyonne.com, qui présentera l'ensemble des fêtes et manifestations référencées sur la base de données départementales, avec en page d'accueil, la météo du moment, en partenariat avec Météo89.

DOMINIQUE BERNERD

Experts fonciers

Acteurs incontournables de l'évaluation

La confédération des experts fonciers a tenu son congrès national à Beaune. Dans un contexte économique particulier, ce 36ème congrès a fait le choix d'un format innovant propice à l'ouverture et à la réflexion sur le devenir de cette profession souvent méconnue.

Le congrès de la Confédération nationale des Experts Fonciers (CEF) s'est déroulé à Beaune en mai dernier. Ce rendez-vous triennal a rassemblé près de 400 participants, experts fonciers mais aussi les partenaires de la CEF, venus de toute la France pour débattre et échanger sur le devenir de cette profession aux contours mutliples. Placé sous la thématique *«l'expert foncier, incontournable acteur de l'évaluation !»* et brillamment animé par Thierry Watelet, rédacteur en chef à France Télévisions, cet événement a permis de décrire le large champ de compétences de l'expert foncier et de mettre en avant son savoir-faire en matière agricole, patrimoniale et environnementale. *«Notre volonté est de mettre sur le devant de la scène notre profession, parfois trop discrète, et de démontrer qu'elle a toute sa place et toute sa pertinence dans un environnement économique, social et humain en profonde transformation»* déclarait Thomas Augustin, président de la CEF. En effet, dans un contexte économique particulier, ce 36ème congrès a fait le choix d'un format innovant propice à l'ouverture et à la réflexion. Ainsi, trois ateliers thématiques étaient proposés aux participants : l'évaluation de l'entreprise agricole ; les procédures de la réparation et de la compensation du préjudice écologique ; l'évaluation des marques viticoles.

Évaluer, une necessité

Qu'il s'agisse d'une donation, d'un partage, d'une succession, d'une liquidation, d'une expropriation, d'une réorganisation foncière... l'évaluation est un passage obligé. Mais comment évaluer un bien ? Comment déterminer le prix d'un appartement, d'un bureau, d'un gîte, d'un château, d'un équipement sportif, d'une terre moissonnée, d'une autre qui ne l'a jamais été... Un exercice qui exige des connaissances, de l'expérience, voire une certaine sagesse. La détermination de la valeur de l'entreprise agricole est un exercice difficile qui nécessite de la part de l'expert foncier rigueur, professionnalisme et capacité d'adaptation. Cet atelier était animé par Bruno Chapelier et Jean-Baptiste Truchot; tous deux expertes fonciers, et Me Jean-Olivier Cabocel, avocat, a permis de rappeler les différents contextes qui prévalent lors de l'évaluation d'une exploitation agricole. Contexte très différents selon qu'il s'agisse de création de sociétés, regroupement d'exploitations, transmission, cession, expropriation, séparation d'associés, divorce, ou décès d'exploitant… Par le biais de cas pratiques, ils précisaient les éléments déterminant la valeur de l'entreprise agricole (entre valeurs patrimoniale, de rendement, économique, de liquidation, de reprenabilité), ainsi que ceux de l'étude de risques et les diverses méthodes de calcul de valorisation. Dans une région de polyculture-élevage, une exploitation agricole est composée d'un parc de matériels, d'un cheptel, et d'un contrat de production, de bâtiments, de terres… Définir la valeur d'un parc de matériels, reste relativement simple. Mais la valeur d'une entreprise agricole se résume-t-elle au prix du matériel ? Une exploitation agricole bien pourvu en matériels mais sans contrat de production vaut-elle plus qu'une autre qui a des contrats de production à forte valeur ajoutée ? Cet atelier avait pour but de réfléchir et surtout d'expliquer les méthodes qu'appliquent les experts fonciers pour évaluer une entreprise agricole en tenant compte du socle commun et des particularités de chaque région.

FD



Thomas Augustin, président de la confédération des experts fonciers.


La salle était comble pour l'atelier consacré à l'évaluation de l'entreprise agricole.

Emploi / formation

Fusion des Arefa Bourgogne et Fanche-Comté

Le 12 mai dernier, la fusion entre l'Arefa de Bourgogne et l'Arefa de Franche-Comté a été actée. En effet, suite à la loi NOTre, les Arefa ont elles aussi mis en place les démarches de fusion.

Et c'est au cours des assemblées générales des associations, que le traité de fusion a été validé et signé par les deux présidents, Laurent Heidet, président de l'Arefa Franche-Comté et de l'Anefa Bourgogne-Franche-Comté et Olivier Gallien, président de l'Arefa Bourgogne. La nouvelle association est donc en place avec de nombreux projets pour ce nouveau territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

Pour rappel, l'Anefa (Association nationale emploi formation en agriculture) est un organisme paritaire créé par les partenaires sociaux de l'agriculture qui a pour objectifs :
- de communiquer sur les métiers et les formations en agriculture;
- de promouvoir l'emploi agricole ;
- d'informer sur les besoins en recrutement des salariés agricoles.

Vous pouvez retrouver tous les renseignements et les contacts de l'Anefa Bourgogne-Franche-Comté sur le site franche-comte.anefa.org ou sur la page facebook Anefa Bourgogne-Franche-Comté.

Noémie Perrigot,
animatrice Anefa BFC

▸ *Agenda*

Les rendez-vous Innov'Action en juin

Jura (39)

Mercredi 28 Juin : Lutte contre ravageurs et insectes en cultures maraîchères bio de 13h30 à 17h à Frontenay, l'EARL St Lamain
Légumes - Contacts : Frédéric Demarest Tél. : 03 84 35 14 52 frederic.demarest@jura.chambagri.fr
Margot Dulais Tél. : 03 81 54 71 52 margot.dulais@bfc.chambagri.fr

Haute-Saône (70)

Dimanche 25 juin : Sur les pistes du printemps bio de 9h30 à 12h et 14h à 18h
à Lavigney-Cornot-Gourgeon : Témoignages de 7 agriculteurs bio dans trois villages (à proximité) en :
caprin, ovin, bovin lait, maraîchage, chez un brasseur de bière bio, un paysan boulanger , dans une fromagerie bio en gruyère.
Contact : Mickaël Grevillot Tel. : 03 84 77 14 64 mickael.grevillot@haute-saone.chambagri.fr

Saône-et-Loire (71)

Jeudi 29 juin : Le désherbage roule les mécaniques de 9h30 à 12h à Clessé Témoignage et désherbage de la vigne, comment faire ? Contact : Guillaume Paire Tel. : 03 85 29 56 59 gpaire@sl.chambagri.fr

Filière bovine

L'export, relais de croissance essentiel pour la production bovine de Bourgogne-Franche-Comté

Des producteurs de viandes bovines des départements de Bourgogne-Franche-Comté se sont réunis pour faire le point sur la production et la filière. Des démarches structurantes, comme «*cœur de gamme*» pour les viandes de race allaitantes et le développement des marchés à l'export, représentent des opportunités de croissance importantes pour la filière bovine régionale.



Une trentaine d'éleveurs, simples producteurs, responsables d'organisation de producteurs ou engagés dans l'interprofession, se sont réunis dernièrement dans le cadre de la section Bovins viande de la FRSEA BFC. «*Il est nécessaire de se rencontrer pour avoir une vision partagée de la filière bovins viande de la région, pour échanger entre nous et avec ceux que nous mandatons pour nous représenter dans les instances nationales et européennes et de définir nos lignes directrices de défenses syndicales*» explique Michel Joly, président de la section régionale, en introduction de la journée.

La question du prix et la situation économique et morale très difficile vécue par bon nombre d'éleveurs, sont très vite venues dans la discussion pour se focaliser sur la démarche «*Éleveur et engagé*» («*cœur de gamme*»). Au dialogue de terrain privilégié jusqu'à présent avec les enseignes de la distribution, des producteurs souhaitent passer à une forme d'action beaucoup plus revendicative. Michel Joly explique qu'en imposant une nouvelle segmentation de marché de la viande bovine, on peut mieux valoriser nos animaux en terme de prix. Sytème U d'abord, puis Carrefour, Leclerc, Casino, Auchan, ont signé. En région, une négociation est en cours avec le groupe Schiever. Il précise que maintenant il s'agit d'obtenir des résultats concrets dans les rayons, sinon la méthode va se durcir.

La matinée s'est poursuivie par une présentation d'Isabelle Tisserand, directrice d'Interbev, des programmes d'action soutenus par le comité régional Interbev, notamment l'action Made in Viande, qui s'est déroulée du 17 au 21 mai. L'importance de la prise de parole par les éleveurs pour expliquer le métier a été évoquée. À ce titre, deux formations seront bientôt proposées. L'une portera sur la prise de parole sur les bien-être animal et l'autre concernera les réseaux sociaux.

Les échanges se sont poursuivis avec un état des lieux de la filière bovins viande, réalisé par Philippe Deponge, de la Chambre régionale d'agriculture BFC, dans le cadre de l'audit filière engagé depuis quelques mois et financé par le Conseil régional. La production bovine se compose du cheptel «*vache allaitante*» (526 000 têtes) et du cheptel «*vache laitière*» (263 000 têtes). Huit broutards sur dix sont exportés.

Jean-Pierre Fleury, président du groupe viande au Copa (Comité des organisations professionnelles agricoles) basé à Bruxelles, a ensuite présenté les dossiers européens et internationaux comme la PAC, les trois défis du Brexit avec (le règlement du «*divorce*», préparation de la future relation UE27 / Royaume-Uni, le fonctionnement de l'UE à 27), l'impact du CETA sur la viande avec la question des contrôles «*qualité*», la vérification des modes de production et les conséquences sur les prix (jusqu'à -30 % sur les cours en période d'arrivée des volumes canadiens) et enfin, l'intérêt offensif de tous les pays du Mercosur sur la viande bovine !

Le président du groupe viande au Copa a poursuivi son exposé sur le Droit de la concurrence, dossier qui exige une grande vigilance et dont les objectifs visent à renforcer la position des producteurs dans la chaîne, de permettre aux agriculteurs de s'organiser, de faciliter collectivement la négociation des prix et la gestion de la production et de légiférer au niveau UE sur les pratiques déloyales.

Emmanuel Bernard, président de la commission Export à Interbev France, a présenté les marchés de la viande bovine à l'export. Le marché de la viande et du vif en filière bovine dépend beaucoup de l'évolution du commerce extérieur. Deux facteurs importants à l'export : la complémentarité car il faut offrir une palette de produits et la capacité à répondre à des volumes. Aujourd'hui, tous les «*faiseurs*» de viande regardent vers l'export.

Pour s'affirmer sur les marchés à l'export, l'interprofession a créé une nouvelle identité de marque pour la viande bovine française : «*French beef, a taste of terroirs*». L'objectif est de dynamiser les échanges commerciaux de viande bovine avec l'étranger en misant sur la tradition gastronomique française. «*Depuis son lancement ça fait un carton !*» appui Emmanuel Bernard.

Parmi les pistes évoqués pour la filière Bovins viande, nous retiendrons que s'il faut chercher à développer l'engraissement en Bourgogne-Franche-Comté, le dispositif «*cœur de gamme*» d'Éleveur et Engagé peut y contribuer, mais les marchés à l'export représentent aussi un véritable relais de croissance pour la filière bovine régionale. Il est particulièrement important d'envisager l'avenir de la filière en lien avec les attentes des pays étrangers. Le développement des marchés à l'export fait partie des leviers d'action majeurs pour l'équilibre de la filière bovine de Bourgogne-Franche-Comté. Celle-ci à une carte à jouer par un positionnement qualitatif et marketé, avec mise en avant de l'élevage à l'herbe, de la haute valeur génétique des produits à destination des clients ou du suivi vaccinal.

COMMUNIQUÉ DE LA FRSEA BFC

Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté

Les Ja demandent aux services de l'État la prise en compte des retards de paiement pour les agriculteurs

Jeunes Agriculteurs BFC, ainsi que tous les départements de la région, souhaitent porter la voix des agriculteurs et agricultrices qui se sentent démunis face à un contexte de crise, d'une part, et de changements de politique qui les impactent frontalement d'autre part. C'est l'Homme au cœur de l'exploitation qui en pâtit et cette rupture sociale devrait tous nous inquiéter.

De nombreux retards de paiement deviennent handicapant pour les exploitations : aides PAC 2015 et 2016, PCAE toujours non soldés ou les aides non versées (MAEC et MAE Bio, aides pour les nouveaux installés sans référence…). Il devient impératif de fournir un échéancier clair et détaillé des aides qui seront touchées pour chaque exploitant.

À l'heure où l'on entend de toute part que pour sortir de la crise économique, il faut avoir une gestion financière optimale sur son exploitation, connaitre ses coûts de production et travailler sur ses charges, comment est-il possible pour un agriculteur qui ne connait pas les montants d'aide qu'il va toucher de pouvoir faire un plan économique à moyen/long terme ?

Dans un contexte de crise économique pour les secteurs agricoles, comment l'exploitant peut faire face à des impayés – parce que ce sont des impayés – qui datent pour certains de 2015?

Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté demande aux services de l'État une réponse claire à ce sujet et communiquée le plus largement possible à tous les exploitants. Car pour les exploitants concernés, c'est la survie de leur exploitation qui est en jeu !

LES JEUNES AGRICULTEURS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (JA BFC)

Le spécialiste des outils à dents
KONGSKILDE
Moving agriculture ahead

Conditions morte-saison jusqu'au 30 juin
Contact : Adrien AUVIGNE - 06 33 31 62 73 - avu@kongskilde.com

Bâtiments d'élevage

Comment faire des économies ?

L'investissement dans un bâtiment d'élevage impacte sensiblement et durablement sur le coût de production.


Photo: Réussir

Le terrassement réprésente un poste important dans le coût global d'un projet. Le choix de l'implantation du bâtiment peut permettre d'en réduire le coût.

Sa maîtrise est déterminante pour maintenir un revenu suffisant dans les exploitations. Les possibilités d'économies sont multiples. On les retrouve à tous les stades du projet bâtiment, de la conception à la construction. Encore faut-il les connaître et pouvoir prendre le temps de les mettre en œuvre sans précipitation et de manière la plus rationnelle possible.

La première étape de conception du projet ne doit pas être sous-estimée. Le projet bâtiment doit être mûrement réfléchi et planifié avant toute concrétisation. Une part importante des économies réalisées tout au long de la réalisation du projet s'obtient dès cette étape. À ce stade, il est essentiel de confronter son projet à un œil extérieur, neutre, qui mettra en évidence, les points à retravailler. D'où l'importance de ne pas se limiter à un seul scénario. C'est de cette analyse que prendra forme progressivement le projet bâtiment. Pour affiner cette approche, notamment d'un point de vue financier, il est alors nécessaire de prendre contact avec les entreprises de chaque corps de métier et faire établir des devis. Cette phase de sélection des entreprises et de négociation des prix, bien que fastidieuse et synonyme de perte de temps pour certain, est pourtant une étape essentielle dans la recherche des possibilités d'économie. Une attention particulière devra être portée à la planification des différentes étapes du projet, de la conception à la réalisation des travaux. Une bonne organisation est un gage d'efficacité et de qualité. L'anticipation rendue ainsi possible permettra d'éviter les précipitations toujours néfastes à l'optimisation des coûts. Ne pas se donner un temps suffisant pour réfléchir son projet se solde souvent par de mauvais choix techniques. La phase essentielle de négociation des prix peut également être bâclée. Enfin certains travaux, faute d'anticipation devront se faire à des périodes inappropriées, ce qui se soldera toujours par des surcoûts.

Terrassement: des possibilités d'économies sous estimés

Les choix techniques ont également une conséquence directe et forte sur l'économie globale obtenue. La part du poste terrassement ne déroge pas à cette règle bien que souvent sous-estimée. Les nombreux facteurs contribuant à la note terrassement sont autant de voies d'économie à explorer. Et le choix de l'implantation du bâtiment en est le premier élément. On veillera notamment à s'adapter au mieux à la topographie du terrain en place pour limiter les surcoûts de pelleteuse : parallèle aux courbes de niveaux, avec un niveau d'encaissement réfléchi pour travailler le plus possible en déblai/remblai. L'apport de remblai extérieur sera du coup limité et les surcoûts de fondation évités. Les puits d'ancrage sont en effet d'autant plus profonds et coûteux que l'épaisseur de remblai à traverser est importante. Pour les mêmes raisons, la disposition des différents espaces intérieurs situés à des niveaux de hauteur différents (alimentation à + 20 cm par rapport à l'aire d'exercice ou couchage à - 40 cm du niveau du quai ...) doit s'adapter au mieux aux différences de niveau du terrain naturel. On évitera par exemple d'orienter une litière intégrale avec quai à contre pente (alimentation côté pente) ou d'installer la laiterie de plain-pied du côté du talus. Le choix de l'emplacement du bâtiment vis-à-vis du réseau routier en place et la possibilité de réutiliser la voirie existante pour limiter les coûts devront également être étudiés. On veillera à adapter le type de voirie (profil, épaisseur, type de matériaux) à l'utilisation qu'il en sera fait, sans pour autant lésiner sur sa qualité et donc sa durabilité. Des économies faites au détriment de la qualité s'avèrent finalement souvent très coûteuses et toujours préjudiciables.

Le béton n'est pas toujours nécessaire

Les choix constructifs, tant au niveau du poste maçonnerie que celui de la charpente impactent également fortement le coût global du projet. Et la tendance actuelle est à l'optimisation. Le béton, omniprésent dans nos bâtiments agricoles, n'est pourtant pas nécessaire partout et en si grande quantité. Pour réduire les coûts il est important d'adapter la classe de béton utilisée et l'épaisseur de l'ouvrage à l'usage final. Pour les sols par exemple, nul n'est besoin de surpayer le béton destiné à la fondation des murs en utilisant un béton plutôt destiné aux situations plus exposées et agressives comme celui utilisé pour les fumières ou les silos ! On limitera également les dalles bétonnées aux situations où elles sont strictement nécessaires : zones de circulation des animaux, auges... D'ailleurs certains éleveurs ont déjà fait le choix de limiter la partie bétonnée du couloir de distribution à la simple largeur de l'auge (1.5 à 2 m) et d'empierrer correctement le restant pour le passage du tracteur. Les aires d'exercice habituellement bétonnées sur 4,5 à 5 m de large peuvent également être limitées à 4 m sans inconvénient pour la circulation du troupeau ou le maintien de la propreté des animaux. Il faudra toutefois bien respecter la surface d'aire de vie totale par animal (couchage plus profond).

Des matériaux moins chers

Une autre voie d'économie consiste à remplacer le béton par des matériaux moins chers et aussi adaptés. Les silos et le couloir d'alimentation peuvent ainsi recevoir des matériaux à base de bitume comme certains enrobés coulés à chaud. Le terrassement devra toutefois être impeccable et la mise en œuvre se faire exclusivement

CRAI Energies
Le photovoltaïque à portée de main
Étude - Installation - Maintenance - Nettoyage
Particulier & professionnel
Benoît CHAUDRON
À l'écoute de vos projets !
03.80.97.17.70
Entreprise locale
Zone d'activités
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
crai.energies@gmail.com


V·MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
M. STRAUB - 06 83 41 72 77
m.straub@vmat-dallage-chape.fr


WALTEFAUGLE
La construction métallique depuis 1856
BATIMENT INDUSTRIEL
BATIMENT AGRICOLE
BATIMENT TERTIAIRE
Votre contact local : Thierry Ribeyrolles / 06 74 68 46 38
BP32 • 70184 Dampierre-sur-Salon cedex
www.waltefaugle.com

par entreprise. À une quinzaine d'€/m², l'économie réalisée est de l'ordre de 45 % par rapport à un béton classique.

Parois : la bonne hauteur au bon endroit

Limiter les hauteurs de parois au strict nécessaire est une source évidente d'économie. Prenons par exemple le mur extérieur d'une stabulation, le long de la table d'alimentation. Ce muret est important. Il permet d'éviter que le bardage ou les poteaux soient en contact avec le sol (pourrissement ou oxydation du bardage). Il ne sert toutefois pas de mur d'appuis et ne doit donc pas être prévu et dimensionné comme tel. Une hauteur de 20 cm par rapport au niveau du sol du couloir, en parpaing de 20 cm sera, du coup, amplement suffisant. Dans le même ordre, la paroi pleine (étanche) arrière d'une stabulation (côté couchage) limitée à 2 m peut être constituée à sa base de 20 cm de mur maçonné complétés par une paroi pleine en bois de 1.80 m (madriers horizontaux posés). Dans certaines stabulations, le mur maçonné est limité à 60 cm de haut (couloir arrière de logettes) ou 75 cm (couchage paillé) et est complété à 2 m par un simple bardage plein (planches disposées à clin, ou couvre joint sur bardage bois claire-voie), mais protégé des animaux par une double lisse. Pour limiter le coût des parois il convient également de limiter la hauteur du bâtiment au strict nécessaire (hauteur du tracteur pour curage ou alimentation par exemple). En effet, les volumes des bâtiments d'élevage actuels suffisent déjà très largement aux besoins des animaux. L'augmentation des hauteurs de bâtiment ne peut avoir finalement que des conséquences néfastes : celui de réduire l'efficacité de la ventilation et d'augmenter les surfaces de bardage et de portails à poser. Enfin, si le bardage s'impose pour les parois situées sous les vents pluvieux, il n'est pas nécessaire pour les façades bien exposées. L'ouverture des bâtiments exposés en sud-est ou en sud sud-est est possible. Outre la réduction des coûts, ce choix technique a également de nombreux autres avantages :

- meilleur éclairage naturel ;
- effet bénéfique sur la santé des animaux ;
- assèchement des litières et des bétons.

Économies en charpente, faut-il tout couvrir ?

Le coût de la charpente représente à lui seul jusqu'à 35% du coût total d'un bâtiment neuf. Il semble donc essentiel d'optimiser également ce poste. Avant toute conception, au risque même parfois de choquer, la question majeure à se poser reste la suivante: quelles surfaces faut-il réellement couvrir ? Le souhait de tout couvrir est souvent né d'une obligation de mise aux normes conjuguée à la difficulté de gérer des déjections sur ces aires non couvertes. Cette approche a pourtant un coût qu'il est risqué de sous-estimer. Elle pose également le problème du bien-être des animaux, sur un aspect majeur, qui est l'ambiance dans le bâtiment (ventilation, condensation,…). Grâce aux filières de traitement qui limitent les volumes de lisier à stocker avec des aires non couvertes, et à des conceptions de bâtiment plus adaptées, on peut aujourd'hui concilier l'ensemble de ces paramètres et proposer aux éleveurs des solutions cohérentes et économiques. Mais sans parler de la simple surface à couvrir, la conception même du bâtiment peut permettre de réduire drastiquement le coût de la charpente. On cherchera notamment à réduire l'entre axe poteaux ou tout au moins à le limiter à 15-16 m.

Quel pourcentage d'économie au final …

Des économies au final de 15 à 30 % pour chacun de ces postes sont possibles. Enfin, cette liste des voies d'économie en bâtiment agricole ne serait pas complète si nous n'abordions pas l'auto-construction. Elle constitue en effet à elle seule une possibilité d'économie substantielle qui peut rajouter jusqu'à 30 % d'économies supplémentaires sur le gros œuvre pour des éleveurs aguerris à la pratique de la construction. Il faut cependant rester prudent et ne pas se lancer sans expérience et savoir faire. Les erreurs peuvent finalement coûter plus cher que le gain espéré ! Et le temps passé à construire le bâtiment ne l'est pas à conduire son exploitation. Combien d'éleveurs, privilégiant la construction au suivi du troupeau ont finalement essuyé une baisse durable de leur résultat d'exploitation. L'auto-construction peut passer par l'embauche d'un tâcheron ou l'utilisation d'une assistance au montage pour les bâtiments en kit. Enfin il semble important de préciser que la recherche des réductions de coût ne doit pas être une fin en soit. Rechercher l'économie ne signifie pas uniquement investir moins, mais surtout investir bien en parfaite corrélation avec les besoins de l'exploitation et la capacité à investir. Rappelons qu'un projet bâtiment est un compromis conciliant la commande de l'éleveur à un grand nombre de facteurs étroitement liés : aspects sanitaires, bien-être animal, travail. Il serait dangereux de vouloir privilégier la seule optimisation des coûts aux autres aspects du projet. La rentabilité même de l'exploitation pourrait en être affectée.

AGRICULTEUR NORMAND

A lire

Brochure : "Bâtiments d'élevage bovins : comment réduire les coûts d'investissement ?"Cette brochure sous forme de fiches est disponible sur le site de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire. www.agrilianet.com

Conception

L'intégration paysagère du bâtiment

Les agriculteurs peuvent se faire accompagner par un conseiller d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) dans leur projet de construction. Un service gratuit.

Créé dans le cadre de la loi sur l'architecture, en 1977, un CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est une association loi 1901 chargée de fournir des informations et des conseils à toutes les personnes désireuses de construire un bâtiment, que ce soit un particulier, un professionnel ou même des élus. Ces organismes sont ainsi amenés à se prononcer sur la qualité architecturale et la bonne insertion d'un bâtiment sur un site. Ils ne sont en aucun cas chargés de la maîtrise d'œuvre.

Les conseils d'un CAUE

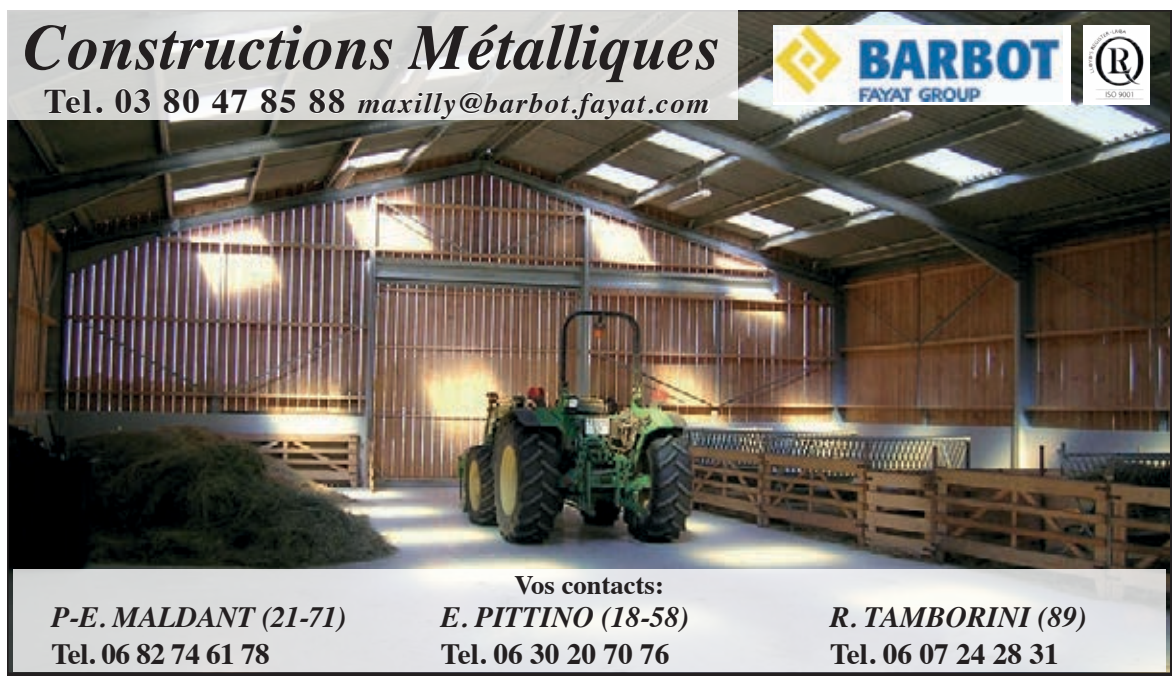
Serge Gros, directeur du CAUE de l'Isère, connaît bien la complexité des projets agricoles. *«Ils bénéficient de budgets limités. Ce sont de grands programmes, assez imposants sur les sites. Il ne faut pas rater leur insertion et leur intégration dans le paysage»*, souligne-t-il. Dans son département, ce sont 54 architectes qui se déplacent gratuitement. Ces derniers guident les agriculteurs dans leur réflexion. Mais attention, il ne s'agit en aucun cas de réaliser des plans définitifs. Les professionnels poseront seulement les principes fondateurs et pressentiront l'implantation. C'est un travail qui s'avère toutefois important, car bien des aspects sont à prendre en compte : la vente directe sera-t-elle, par exemple, développée ? Peut-on valoriser un bâtiment historique et éviter de transférer toutes les fonctions dans le bâtiment neuf ? Un élément qui peut contribuer à l'image de l'exploitation. Avant toute construction, il faut aussi réfléchir à l'articulation entre les anciens et les nouveaux bâtiments, ou encore intégrer les différents flux de travail, d'accueil ou d'espace domestique. Une nouvelle construction doit avant tout optimiser les conditions de travail ; elle peut d'ailleurs permettre de gagner du temps. *«Il ne faut pas s'épuiser à faire des allers-retours inutiles. Cet aspect a aussi un impact sur le traitement des sols»*, explique Serge Gros. Le nouveau bâtiment doit aussi s'adapter au terrain. L'utilisation de matériaux locaux peut également être évoquée. *«Les agriculteurs participent parfois à la construction, à la finition. La dimension d'autoconstruction est relativement présente. Utiliser du bois local peut être envisagé. Un bardage s'insère par ailleurs plus facilement dans le paysage»*, ajoute le directeur.

Un intérêt croissant pour la filière agricole

L'activité agricole fait l'objet d'une attention particulière au sein du CAUE. Beaucoup de liens avec la filière ont été développés. *«Nous avons monté des chartes architecturales et paysagères»*, précise Serge Gros. Un guide réalisé avec les services de l'État a été édité pour conseiller les agriculteurs. Un concours d'architecte a également été organisé avec le Parc naturel régional du Vercors. *«La performance et les coûts font partie du cahier des charges des agriculteurs. On pense qu'on peut faire quelque chose de très performant et harmonieux si on prend le temps de réfléchir au projet en amont. Les projets sont complexes, mais de plus en plus d'architectes s'intéressent à cette filière. Y compris aux questions d'autoconstruction»*, poursuit-il. Pour bénéficier de l'expertise d'un CAUE, les agriculteurs doivent se rapprocher de leur commune ou des intercommunalités. L'organisme a en effet conclu plusieurs conventions avec ces dernières.

A.T.





Énergie

Optimiser les consommations et les émissions des bâtiments

Produire mieux c'est envisager de façon globale un projet de bâtiment d'élevage, de sa conception, à son aménagement et à son implantation dans une environnement donné. Avec deux objectifs prioritaires : le confort et l'économie de fonctionnement.

La conception et l'aménagement des bâtiments d'élevage s'envisage désormais de façon globale, avec une priorité donnée au confort (des animaux comme de l'éleveur) et à l'économie de fonctionnement. La réflexion s'organise autour du respect de l'animal, de ses besoins et de ses comportements naturels, de l'amélioration des conditions de travail de l'éleveur et de l'optimisation des consommations énergétiques.

Concevoir des bâtiments à énergie positive

Les principaux axes d'innovation en matière de bâtiments d'élevage sur le plan énergétique sont :
- la sécurisation de la production pour une alimentation humaine saine et de qualité, ce qui revient à faire attention aux matériaux et à la prolifération bactérienne, entre autres...
- le respect du bien-être animal, pour toutes les productions et tous les types de bâtiments
- l'amélioration des conditions de travail des éleveurs et des salariés
- la production d'énergie et la préservation de l'environnement

Les bâtiments d'élevage, quelle que soit leur destination (hangar, stabulation, poulailler...) disposent de surfaces de toitures importantes propices à l'installation de panneaux photovoltaïques. Les effluents produits sur le site sont autant de ressources de biomasse permettant sous certaines conditions la production d'électricité ou de chaleur, la récupération des eaux de pluies peut aussi représenter autant d'économies sur les consommations d'eau d'une salle de traite par exemple ou d'autres équipements. L'idéal du futur, c'est un bâtiment producteur d'énergie, autonome, voire exportateur d'énergie sur les réseaux de distribution.



Un bâtiment aéré et lumineux, une ambiance saine profite aux animaux et préserve la santé de l'éleveur



Certains équipements comme les logettes équipées de tapis permettent de réduire l'émission de poussières.

Une vision globale et environnementale d'un projet bâtiment

Pour parvenir à cet objectif «vertueux», le concours de la technologie s'avère essentiel. Une technologie mise au service de l'éleveur et des animaux. Dans les bâtiments fermés, une ventilation bien raisonnée et bien conduite permet de maintenir une atmosphère saine tout en contrôlant la température et le taux d'humidité. On attend d'un bâtiment qu'il comporte des dispositifs de renouvellement et d'assainissement de l'air afin de prévenir les risques sanitaires pour l'animal comme pour l'éleveur.

Les bâtiments doivent déjà s'intégrer dans leur environnement naturel pour passer la barre du permis de construire. Dans un futur proche, il y a fort à parier que cette volonté d'une moindre pollution visuelle s'accompagne de projets paysagers spécifiques (plantations végétales en harmonie visuelle avec le milieu) et d'une vision écologique plus large, comme la reconstitution de biotopes favorables au développement de la biodiversité (haies, bosquets, prairies fleuries) dans le projet bâtiment d'ensemble.

Gaz nocifs et particules en suspension dans les bâtiments d'élevage

De tous les gaz présents dans l'air ambiant d'un bâtiment d'élevage, les plus dangereux pour la santé des éleveurs comme des salariés sont : le sulfure d'hydrogène (H2S), le gaz carbonique (CO2), l'ammoniac (NH3) et le méthane (CH4).

Tous les organismes animaux vivants produisent du gaz carbonique du seul fait de la respiration, mais une concentration trop importante à l'intérieur d'un bâtiment peut poser un risque pour la santé.

L'ammoniac est le produit de la décomposition des constituants azotés du fumier. Du fait de sa forte odeur, il est facile à détecter au contraire du gaz carbonique. D'autres signes d'alerte accompagnent la présence d'une forte concentration d'ammoniac, comme des irritations des yeux, du nez et de la gorge.

Les chercheurs s'intéressent à certains additifs alimentaires, aux pratiques et aux conduites d'élevage qui permettraient d'atténuer ces émissions.

D'autres éléments comme les poussières demandent aussi une attention soutenue du fait de leur grande diversité, de leur nature spécifique et de la taille des particules en suspension, dont certaines peuvent être inhalées et pénétrer profondément dans les poumons.

Des pistes pour réduire les émissions d'ammoniac de 10% en 2030

L'Ademe a publié une étude qui passe a crible dix pistes d'action permettant de réduire les émissions d'ammoniac dans les élevages d'ici 2030. Epandage, incorporation post épandage et stockage, font partie des solutions les plus efficaces. La France est actuellement la prelière émettrice d'ammoniac en Europe. Dans le secteur agricole, qui représente 97% des émissions françaises, c'est l'élevage qui en produit le plus (77%). L'étude relève que depuis plusieurs années, l'élevage s'est engagé dans la réduction des émissions d'azote, dont l'ammoniac, via l'optimisation de l'alimentation animale, l'amélioration de la gestion des effluents et leur valorisation agronomique. Le plus gros potentiel de réduction des émissions repose sur les pratiques d'incorporation rapide des déjections post-épandage, l'épandage et le stockage. D'autres pratiques peuvent aussi être intéressantes, comme le pâturage sur une plus longue période, car elles génèrent aussi des économies (de fourrage notamment). Les émissions au pâturage sont environ 107 fois plus faibles que dans la succession bâtiment-stockage-épandage, ce qui explique que les pratiques actuelles de pâturage restent un enjeu important.





Bâtiment tunnel

Économique, mais pas bas de gamme

Lumineux, spacieux, très aéré, le bâtiment tunnel du Gaec Robin de Bény (Ain) offre une belle ambiance à ses 130 laitières, à moindre coût.


Le bâtiment tunnel s'intègre parfaitement dans le paysage.


Les vaches se déplacent librement dans la stabulation.

« *Nous avons tout étudié et passé en détail les moindres aspects de la construction pour limiter les coûts*, explique Guillaume Robin. *Les seuls domaines sur lesquels nous n'avons pas fait d'économie, et nous avons même choisi des équipements de qualité, ce sont tous les aménagements concernant le bien-être animal et les conditions de travail*». Guillaume Robin est l'un des quatre associés du Gaec Robin de Bény. Avec Thierry et Véronique, ses parents, et Arnaud Dannencier, il élève 150 laitières sur une SAU de 288 ha. En 2013, les associés ont décidé d'investir dans une nouvelle stabulation. Avec l'installation de Guillaume en 2011, l'ancien bâtiment vétuste, s'avérait trop petit. Même si, à cette époque, le prix du lait était plus élevé qu'aujourd'hui, le Gaec ne disposait que d'un budget très serré. Après la visite d'un élevage en Moselle, les membres du Gaec optent pour une structure en tunnel.

C'est l'usine Filclair, une société spécialisée dans la construction de serres hi-tech, qui remporte leur faveur. Le toit est fait d'une bâche très résistante (650 g/m^2). Le système de ventilation automatique est assuré par des ventilateurs et des volets dans le toit qui s'ouvrent en fonction de la température et des précipitations. Un brumisateur manuel permet d'apporter de la fraîcheur en cas de forte chaleur. Le bâtiment est de forme rectangulaire de 80 m de long sur 22,40 m de large avec 2 nefs de 12,8 et de 9,6 m. Il n'y a pas de mur en béton, la rive sud est faite de panneaux sandwich, les séparations sont en murs préfabriqués. La structure a ainsi été montée très rapidement. Les économies ont porté sur l'aménagement intérieur, le racleur à corde, sur l'aménagement de la fosse géo-membrane. Les locaux techniques (6,40 m) comme la laiterie sont de tailles minimales, sans aménagement. «*Nous n'avons pas de tank tampon. Quand le laitier passe, j'en profite pour faire la maintenance,* confie Véronique Robin. *En revanche, nous avons opté pour des logettes larges. Il y en a 142 pour 130 vaches à la traite. Elles sont dotées de matelas plats, faciles à nettoyer. Les vaches accèdent librement aux deux robots de traite qui nous permettent des gains de temps de travail considérables*». Sans vouloir annoncer des prix fermes puisque chaque construction est un cas unique, les associés du Gaec Robin pensent avoir réalisé une économie de 40 à 50 % par rapport à un bâtiment avec charpente en bois, doté de circulations guidées, d'une fosse béton avec mixeur électrique, de filets brise-vent. «*Depuis la mise en service du bâtiment en octobre 2015, nos vaches sont très calmes, il y a peu de mouches. Le taux de fécondité s'est amélioré et le montant des frais vétérinaires a nettement baissé en raison de la diminution des cas d'acétonémie et des problèmes hormonaux*», indique Guillaume Robin.

MAGDELEINE BARRALON

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

La Forêt d'Othe
Bâtiments Bois adaptés aux professions agricoles
• Lamellé-Collé
• Traditionnel
• Charpentes bois
• Maisons individuelles
• Ossature bois
Zone d'activité limitée à l'Yonne et l'Aube
Devis et 1ère étude gratuits
Bâtiment clefs en main
Pour production électrique : étude et pose de centrales photovoltaïques.
6, route des Chenevières • 89570 TURNY • 03 86 35 29 52
contact@laforet-dothe.com • www.laforet-dothe.com

Multirisques Exploitation, grêle et risques climatiques, santé, flotte, prévoyance...
MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678
> Professionnel en assurances agricoles depuis 22 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres
6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com
Assureur agricole depuis 1856.
AVIVA Assurance

METAL CONSTRUCTION
• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois • Bardage métallique • Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
metal.construction58@gmail.com - metalconstruction.fr

Photovoltaïque

Attention au coût des bâtiments “g

Faire construire un hangar de stockage par une société photovoltaïque à moindre frais est tentant. Mais mieux vaut être vigilant avant de verser le moindre acompte.



Attention aux offres alléchantes proposées par certaines sociétés photovolatïques.

Certaines sociétés photovoltaïques proposent actuellement de fournir aux exploitants agricoles un hangar «gratuitement». Le montage est le suivant : l'agriculteur loue son terrain à la société. Celle-ci y édifie un bâtiment sur lequel sont posés des panneaux photovoltaïques et se rémunère par la vente d'électricité. Le bâtiment est loué à l'agriculteur pour un usage agricole. La société prend à sa charge les frais de permis de construire et les autres démarches. Les frais de terrassement sont à la charge de l'agriculteur ainsi que des frais administratifs. Les éventuels aménagements intérieurs, voire le bardage selon les cas, sont également à la charge de l'exploitant agricole. Le bâtiment peut être utilisé gratuitement par l'agriculteur pendant toute la durée du bail. À la fin du bail, le bâtiment et son installation photovoltaïque sont remis gratuitement à l'agriculteur. Si cette proposition peut paraître séduisante de prime abord, il est fortement recommandé d'être très prudent avant de signer quelque accord que ce soit et de verser une quelconque somme d'argent. Confier à un juriste la relecture de l'accord et des clauses du bail proposé est un préalable indispensable. En effet, il s'avère souvent que de nombreux points restent flous et peu précis, pouvant donner lieu à toutes les interprétations, et par là même, potentiellement, à des abus.

Attention aux frais administratifs exorbitants

Dans certains cas, des sommes importantes (jusqu'à 8 000 euros) de frais administratifs sont demandées dès le départ, pour payer la demande de permis de construire et les *«autres frais»*. Cette somme élevée peut déjà alerter et devrait aussi amener à poser des questions : à quoi sert cette somme ? Qu'est-ce qui justifie le paiement de cette somme par l'agriculteur alors que c'est la société qui sera propriétaire du bâtiment ? À quelles conditions cette somme peut-elle être remboursée ? Que deviennent ces frais si la société décide de ne pas poursuivre le projet parce qu'elle le juge non rentable ? En particulier si les frais de raccordement au réseau d'électricité s'avèrent trop élevés. Ou si le projet n'aboutit pas pour d'autres raisons ? Quelles garanties donne la société vis-à-vis de l'aboutissement du projet ? La plupart de ces questions n'est pas abordée dans l'accord proposé, ou alors de manière imprécise, voire contradictoire, laissant la porte ouverte à toutes les interprétations…

Les bonnes questions à se poser

D'autres points doivent être regardés attentivement et être éclaircis impérativement avant d'apposer sa signature sur des documents : Y a-t-il un engagement sur les délais de réalisation ? Que se passe-t-il si ces délais ne sont pas respectés ? L'agriculteur peut-il retrouver la liberté d'utiliser sa parcelle à sa guise si les délais sont trop longs ? Ces délais sont-ils compatibles avec les besoins de l'agriculteur ? Au niveau des assurances : qui assure quoi ? Le terrain est loué à la société qui construit le bâtiment, et qui met le bâtiment à disposition de l'agriculteur. Quelle est la responsabilité de chacun en cas de sinistre, et quelle assurance complémentaire l'agriculteur doit-il souscrire ? Que devient le bâtiment en cas de sinistre important entraînant sa destruction totale ? Quelles sont les conditions d'utilisation du bâtiment par l'agriculteur ? Quelles sont les activités permises dans le bâtiment, ou interdites ? Quels aménagements l'agriculteur peut-il y faire ? Certains accords n'évoquent même pas le sujet. Dans ces conditions, quelle certitude a l'agriculteur de pouvoir utiliser le bâtiment conformément à ses besoins ?

Quid de la fiscalité

Des questions sont également posées concernant la fiscalité au moment de la récupération du bâtiment par l'agriculteur. Celui-ci récupère gratuitement le bâtiment à l'issue du bail. Cela constitue un revenu foncier, qui sera imposable. S'il s'agit d'un bail emphytéotique, le montant de ce revenu foncier sera à la valeur vénale du bâtiment à l'issue du bail. Mais quelle sera cette valeur, et donc l'imposition qui en découle ? S'il s'agit d'un bail à construction, la valeur du bâtiment au moment de la rétrocession est calculée à partir de la valeur à neuf avec un abattement de 8 % par an à partir de la 18e année. Dans ce cas, si le bail n'est que de 20 ans, la valeur du bâtiment sera très élevée la 20ème année (84 % de la valeur à neuf !). L'imposition sera donc conséquente. En revanche, si le bail a une durée de 30 ans, la valeur au moment de la rétrocession sera nulle et il n'y

Sociétés photovoltaïques : faire le tri

Avant de choisir une société pour un projet photovoltaïque, il faut s'assurer un minimum de son sérieux. Certaines sociétés photovoltaïques prennent l'habitude de se recommander d'organismes officiels (Chambre d'Agriculture, banques, etc.) ou mettent en avant des partenariats avec certains de ces organismes. Il s'agit avant tout de vérifier ces partenariats qui dans certains cas ne recouvrent aucune réalité. De même, n'hésitez pas à demander des références : des noms d'agriculteurs chez qui des installations photovoltaïques ont déjà été réalisées par cette société, et prenez le temps de les contacter ou d'aller les voir, pour vous rendre compte par vous-même du sérieux de la société en question. Enfin, faites-vous accompagner par des conseillers indépendants pour évaluer la rentabilité de l'investissement et analyser juridiquement les contrats proposés. Le sérieux des contrats proposés est aussi un indicateur de la fiabilité de l'entreprise.







ratuits“

aura donc pas d'imposition. Il est donc important de prévoir un bail d'une durée proche de 30 ans.

Permis de construire

Enfin, des questions se posent quant à l'obtention du permis de construire. Ces sociétés visent souvent des bâtiments de plus de 1000 m². Mais pour pouvoir obtenir un permis en zone agricole, le bâtiment doit avoir avant tout une fonction agricole. Si la surface du bâtiment est disproportionnée par rapport aux besoins de l'exploitation, le projet s'expose à un refus de permis de construire. De nouveau se posera alors la question du remboursement ou pas des frais administratifs versés par l'agriculteur. Certains accords le prévoient, d'autres pas… Tous ces points méritent d'être expertisés par un juriste avant de signer un accord, quel qu'il soit, et de verser une quelconque somme d'argent. En effet, une fois ces sommes versées, vous ne serez plus en position de force pour négocier un contrat qui vous sécurise.

Pour plus d'informations, contactez le conseiller énergie de votre Chambre d'agriculture.

SOPHIE CHATENET D'APRÈS ÉLÉMENTS
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Que deviennent les panneaux en fin de vie ?



La question est souvent posée, en particulier dans le cas où une société qui a investi rétrocède le bâtiment et les panneaux à l'agriculteur. Le recyclage ne va-t-il pas être une charge importante pour l'agriculteur ? Avec en toile de fond le spectre de l'amiante et des coûts prohibitifs du démantèlement des toitures amiantées. Il n'en est pas de même pour le photovoltaïque. La réglementation européenne prévoit l'obligation pour les producteurs de panneaux de financer la collecte et le recyclage de ceux-ci, comme pour tous les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cette collecte est d'ores et déjà en place et est totalement gratuite pour le propriétaire des panneaux. L'association PV Cycle par exemple (www.pvcycle.org), association européenne de collecte et de recyclage des panneaux, propose deux systèmes pour la collecte : pour moins de 40 panneaux, ceux-ci peuvent être apportés sur un point de collecte volontaire. Au-delà de 40 panneaux, une demande de collecte est posée sur le site pvcycle.org, et après prise de rendez-vous, un prestataire viendra gratuitement récupérer vos panneaux chez vous, à la condition qu'ils soient préalablement conditionnés pour le transport (par exemple sur palettes et sanglés). Mais attention, si la collecte et le recyclage sont gratuits, le démantèlement de l'installation et son conditionnement pour le transport sont en revanche à la charge du propriétaire des panneaux.

Solaire photovoltaïque

Nouveautés 2017

L'arrêté du 9 mai 2017 a modifié les conditions de rachat de l'électricité produite par panneaux solaires photovoltaïques. Ce nouvel arrêté fixe les conditions pour bénéficier de l'obligation d'achat pour les installations photovoltaïque ≤100 kWc implantées sur bâtiment dont la demande complète de raccordement a été déposée à compter du 11 mai 2017.

Ces nouveaux tarifs sont organisés de la manière suivante :

- les tarifs d'achat sont réservés aux installations de puissance inférieure à 100 kWc. Au-delà de cette puissance, le projet doit obligatoirement être déposé dans le cadre d'appels d'offres. Ces appels d'offres sont de plusieurs types, avec des périodes de dépôt spécifiques.

A noter que ces appels d'offres sont nationaux, et que le prix de rachat proposé entre pour 70% dans la note finale, sans aucune correction apportée par rapport à la latitude du lieu du projet.

- pour les installations de puissance inférieure à 100 kWc, les modalités de vente de l'électricité sont différentes entre la vente en totalité et la vente en surplus , et dépendent de la puissance installée.

Comme précédemment, ces tarifs seront revus tous les trimestres, en fonction du volume de raccordement demandé précédemment. *(voir tableau des tarifs ci-dessous)*



Un bâtiment gratuit ?

Des sociétés démarchent de nouveau les exploitants agricoles pour leur proposer des bâtiments gratuits, équipés de centrales photovoltaïques. Ces vendeurs demandent des frais de dossiers compris entre 7000 et 10000 € préalablement à toute démarche. Ces frais, payables en une seule fois, sont acquis à la société quelle que soit l'issue du dossier. Même en «plein boom» du photovoltaïque, avec des tarifs de rachat élevés, ces projets ne voyaient pas le jour chez nous. Ils sont d'autant moins pertinents avec les tarifs de rachat actuels.

Bâtiments : d'autres solutions existent

Des solutions sérieuses permettant de diminuer l'investissement pour l'agriculteur existent. Les installeurs ont initié des partenariats avec les constructeurs de bâtiments agricoles. Le bâtiment est construit et appartient à l'agriculteur qui en loue la toiture à l'installateur qui exploite les panneaux solaires. Le montant des loyers est déduit du montant du bâtiment, soit eu fur et à mesure des annuités, soit en une seule fois au départ, selon les installateurs.

Il peut être aussi possible de louer une toiture existante à un installateur.

Il convient d'être très vigilant, et de ne pas hésiter à vous rapprocher du conseiller énergie ou du conseiller bâtiment de la Chambre d'agriculture avant toute signature.

SYLVIE LEMAIRE - CA21

Contact : Sylvie Lemaire - 03 80 28 81 38
ou 06 75 88 63 76.

Puissance	Vente de la totalité			Vente du surplus		
	Tarifs en c€/kWh	Intégration au bâti	Sur batiment sans intégration	Prime en c€/kWh	Prime investissement	Rémunération énergie
<= 3 kwc	Tarif dit « Ta »	23.2	18.7	Prime dite « Pa »	0.4	10
<= 9 kwc		20.4	15.9		0.3	10
<= 36 kWc	Tarif dit « Tb »		12.075	Prime dite « Pb »	0.2	6
<= 100 Kwc			11.5		0.1	6
> 100 kWc			Appel offres			







Stratégie

Un meilleur confort pour tous

Un nouveau bâtiment bois regroupant laitières et chevrettes a vu le jour au Gaec des Gonnots, à Saint-Antoine-l'Abbaye en Isère. Simple mais bien conçue, la nouvelle chèvrerie a permis d'améliorer les performances du troupeau et les conditions de travail des éleveurs.


Pascale et Christian Giraud ont fait construire un nouveau bâtiment pour améliorer le bien-être de leurs animaux et leur confort de travail.

Pendant des années, Pascale et Christian Giraud ont *«poussé les murs»* et joué les acrobates. Et puis un beau jour, le couple s'est décidé à construire un nouveau bâtiment. *«A 20 ans, on passe par-dessus les barrières, mais à l'approche de la quarantaine, les barrières sont de plus en plus hautes»*, plaisante l'éleveuse. Longuement mûri, le projet répond à trois objectifs : regrouper les 250 laitières et les 150 chevrettes dans un seul et même bâtiment, améliorer le bien-être animal et simplifier le travail quotidien. *«On a un beau métier et on n'a pas envie d'arrêter l'élevage,* explique Pascale Giraud. *Mais quand on réalise que l'on va travailler jusqu'à 65 ans, le confort de travail est important»*.

Après avoir fait le tour des constructeurs sur internet et demandé plusieurs devis, les Giraud optent pour l'entreprise Roiné, rencontrée... à la foire de Beaucroissant. Le chantier est complexe. Avant d'engager la construction (coût : 75 000 euros, dont 15 000 de montage), il faut préparer le terrain. Celui-ci est en pente, ce qui ne simplifie pas les opérations. *«Nous avons mis un an pour construire, raconte Christian. Nous avons été obligés de terrasser et de faire une plateforme pour poser le bâtiment»*. Il a fallu ensuite empierrer et réaliser les fondations avant de pouvoir couler la dalle.

Livré en kit

Le montage de la structure bois, livrée en kit, démarre deux mois plus tard, en septembre 2015. Le couple aurait pu choisir de le faire lui-même, mais il a préféré que l'entreprise s'en charge. Sans regret, car le suivi des travaux et la mise en place des équipements s'avèrent très chronophages *«Ça prend du temps et on n'a pas bien l'habitude»*, confie l'éleveur.

Les chèvres prennent leurs quartiers dans leur nouvelle bergerie au printemps suivant, en mars 2016. Situé à mi-pente au-dessus de la maison d'habitation, le bâtiment (42 mètres de long sur 27 de large) comprend le logement (aire paillée) et le bloc traite. C'est une vaste structure en ossature bois, recouverte d'un toit bipente et protégée par un bardage bois. Les éleveurs ont choisi le bois pour son esthétique, mais aussi pour ses qualités isolantes sur les plans thermique et phonique. *«Le bois, c'est joli et c'est chaud,* justifie Pascale Giraud. *Au départ, nous voulions isoler le bâtiment, mais ça ne passait plus au niveau financier. De fait, nous avons privilégié l'équipement intérieur par rapport au bâtiment»*.

Simple de conception, la bergerie est éclairée par des panneaux en polycarbonate posés en biais, qui apportent lumière et aération. Ce système de ventilation naturelle est couplé à des pare-vents situés au niveau du faîtage. Divisée en sept travées, la partie chèvrerie est équipée d'une mangeoire mécanisée qui permet d'optimiser l'alimentation et d'en faciliter la distribution, donc d'améliorer le confort de travail. Elle est aussi pourvue d'un programme lumineux destiné à désaisonner les chèvres. L'eau est tempérée à 15 °C, ce qui évite les chutes de lait quand il fait froid.

Bilan très positif

Les éleveurs tirent un bilan très positif de leur nouvelle installation. Les chèvres ont plus d'espace, elles ont gagné en bien-être, le lait est de meilleure qualité. Le couple a par ailleurs considérablement amélioré ses conditions de travail. *«Quand on a rentré les chèvres, on a très vite ressenti qu'elles étaient mieux,* témoigne Christian Giraud. *On a remonté en production. Elles sont bien et nous aussi. Nous avons diminué notre temps de travail. Nous consacrons une heure à la traite, contre deux auparavant, et une demi-heure pour la distribution du foin. On rentre plus tôt à la maison !»* Prochain défi : améliorer la productivité. Parti de 700 litres de lait par chèvre dans l'ancien bâtiment, le Gaec des Gonnots, qui livre son lait à l'Etoile du Vercors, atteint presque les 900 litres actuellement. Et vise les 950 à termes.

MARIANNE BOILÈVE







Élevage caprin

Un nouveau bâtiment pour gagner en productivité

Damien Brunet a construit en 2014 un bâtiment en élevage caprin, à Saint-Sorlin-en-Valloire dans la Drôme. Focus sur les préoccupations de l'agriculteur lors de la conception de ce dernier.



Damien Brunet a agrandi son troupeau afin de développer l'activité fromagère.

Damien Brunet s'est installé en 2008. Pendant plusieurs années, ses chèvres ont occupé un ancien séchoir à tabac, enclavé au milieu d'habitations. Un local de 25 m² abritait également la fromagerie. Mais au regard de la demande et pour le développement de son activité, il a opté pour la construction d'un nouveau bâtiment d'élevage. Ce dernier a vu le jour en 2014. *«Nous nous sommes déportés à quelques centaines de mètres. C'est plus agréable pour travailler»*, explique-t-il notamment.

Un gain de temps appréciable

Lors de sa conception, plusieurs objectifs étaient clairement affichés. Outre la non-proximité immédiate avec le voisinage, l'exploitant est resté attentif à la productivité, au respect de l'environnement ou encore au bien-être animal. La Chambre d'agriculture de la Drôme l'a par ailleurs accompagné pendant cette phase. *«Le bien-être animal est vraiment une priorité, une volonté. Dans l'ancien bâtiment, les chèvres étaient aussi très bien. La surface de paillage reste identique, on est sur 2 m² chacune. Les chèvres sont également amenées à pâturer : un animal n'a rien à faire 365 jours par an à l'intérieur. Quand on les met dehors, elles sont vraiment contentes d'y aller»*, tient à souligner l'exploitant. Aujourd'hui, son cheptel compte 110 saanens, contre 60 auparavant.

En plus d'augmenter le troupeau, ce nouveau bâtiment devait aussi permettre de gagner en productivité. *«Il y avait un aspect "fonctionnalité du travail"»*, précise encore Damien Brunet. Un couloir d'alimentation a ainsi été mis en place. La distribution du fourrage se fait désormais en cinq minutes, contre 20 par le passé. Des gains de temps et d'énergie appréciables. *«Il suffit de dérouler une botte ronde. Avant, nous en disposions dans différentes auges, c'était plus contraignant»*, poursuit-il. Du temps en plus pour sa famille mais aussi pour ses terres (30 ha). Si une partie est livrée à des coopératives implantées sur le territoire, l'autre est destinée à l'alimentation des chèvres. *«Nous ne sommes pas loin d'être autonome»*, note Damien Brunet.

Automatisation et ventilation

Le nouveau bâtiment fait aussi la part belle à l'automatisation. De quoi là encore gagner du temps, mais aussi en performance. L'exploitant a ainsi investi dans un lactoduc automatisé. Les 110 chèvres sont alors traites en une heure ; le temps était similaire pour 60 chèvres lorsque la traite se faisait aux pots. Le matériel de traite est aussi lavé automatiquement en cinq minutes, contre une demi-heure auparavant. Bref, que ce soit dans le bâtiment d'élevage ou même la nouvelle fromagerie (dont la superficie a été revue à la hausse, soit 90 m²), tout a été fait pour le travail soit plus agréable.

Un effort particulier a aussi été mené quant à l'ambiance du bâtiment. Il s'agissait notamment d'améliorer la ventilation. Pour ce faire, des systèmes de volets - côtés nord et sud - ont été installés, tout comme un système d'aération centrale. *«Quand on entre dans un bâtiment, cela doit sentir la chèvre, et pas l'ammoniac. Il faut aussi éviter que cela ne devienne un four à l'intérieur. Je n'ai pas trop de problèmes avec le gel, la chaleur a tendance à rentrer. Le bien-être animal, toujours»*, souligne encore Damien Brunet.

Le bien-être de l'environnement, également. Le lactoserum et les eaux blanches sonts traités sur la ferme. *«Le réacteur SBR est l'une des rares solutions à ne pas produire d'odeurs»*, conclut l'exploitant.

A.T.

S.A.S. BAILLY
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
BATIMENT AGRICOLE et INDUSTRIEL
Dimensions standards ou sur mesures
Conception personnalisée • avec pose ou kit • photovoltaïque
18240 Savigny en Sancerre
Tel. 02 48 72 12 93 - www.baillysa.fr - mail@baillysa.fr

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste en matériel d'élevage
Agréé pour le contrôle OPTITRAITE - Expert en robotique
Salle de traite : la liberté de choisir!
• Robots de traite
• Salles de traite rotative
• Salles de traite arrière à 60° ou 90°
• Salles de traite épi
• Chien électrique et barrières poussantes
• DAL veaux
• DAC vaches
• Robot pousse fourrage
MONTAGE SOIGNÉ
stock pièces apprécié
10 ans d'exprérience en ROBOT VMS
Un savoir-faire dans le bâtiment
• Étude et réalisation de bâtiments d'élevage laitiers, allaitant et ovin.
• Racleurs et Mixeurs à lisier MIRO.
• Filets brise-vent et rideaux arrière de salle de traite FOUQUET
• Vis souple et silo à aliment
• Abreuvoirs RICO
• Tubulaires JOURDAIN
• Tés en béton pour silos ensilage
• Matelas de couchage DELAVAL
• Remorque mélageuse classique et robotisée
Avec plus de 150 installations salles de traite et robots une équipe performante formée en permanence, la Sarl Chapuis Frères vous assure un service de proximité efficace 24h/24
LA BUVETTE Le spécialiste de l'abreuvement
JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
MIRO
CHAPUIS FRÈRES
21450 St. Marc-sur-seine - 03 80 93 22 28
Contact : Alexis Chapuis 07 78 87 26 57
+ DeLaval
60 Concessions Françaises agréées
Expert Robotique
PARTENAIRES pour votre AVENIR

Bien-être animal

Une «climatisation» bienvenue

Installer une ventilation dynamique afin de maintenir une ambiance fraîche au cœur des stabules, c'est le choix fait par la SAS Denis Tarteret, à Cussy-les-Forges.



Les ventilateurs brumisateurs créent un micro brouillard faisant chuter d'une dizaine de degrés, la température ressentie.

Le bien-être animal, tel que défini par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), fait référence non seulement à la santé et au bien-être physique de l'animal, mais également à son bien-être psychologique. Bien plus qu'un simple terme *«politiquement correct»*, le bien-être des animaux est plébiscité par nombre d'éleveurs ou professionnels de la filière, qui en ont fait une composante de leur métier, avec la satisfaction d'améliorer ainsi également, la qualité intrinsèque des animaux. C'est le cas de Denis Tarteret, négociant de bovins à Cussy-les-Forges, qui a équipé ses bâtiments de stabulation, de ventilateurs doublés de brumisateurs pour en abaisser la température intérieure.

Si la ventilation naturelle est suffisante lorsque la température n'excède pas 20°, elle atteint vite ses limites lorsque, comme cette semaine, le thermomètre grimpe plus que de raison. Avec pour effet de provoquer sur les animaux un effet de stress thermique agissant directement sur leur état de santé et leur niveau de production. Placés au niveau des cornadis, au dessus de l'aire d'exercice ou des stalles, les ventilateurs brumisateurs favorisent ainsi les déplacements et l'ingestion d'aliments, en conservant la fraîcheur des rations. Sébastien Surreau, gérant de la Société du même nom qui en a assuré la commercialisation, est encore étonné du résultat obtenu : *«avant, on était plus habitués à voir des bêtes qui tiraient la langue en période de canicule comme on connait actuellement et aujourd'hui, elles sont allongées dans le couloir de ventilation, sereines, comme en extase !»*

Un impératif à respecter : *«avant l'installation, il faut bien mesurer et prendre en compte le système de flux d'air existant, par rapport au débit dont les animaux ont besoin»*.



Le boitier de commande pour réguler les températures.

Création d'un micro brouillard

Le système, géré par deux automates est relativement simple, explique Jean-Charles Berger, technicien de la société qui a installé les ventilateurs chez Denis Tarteret : *«vous réglez une température de départ, une autre d'arrivée et le ventilateur, en fonction de la sonde de température va monter tout seul en régime. Plus il va faire chaud, plus vite il tournera et plus il brassera d'air, accélérant ainsi le flux d'air et provoquant une sensation de rafraîchissement»*.

L'usage de ventilateurs fait abaisser la température ressentie de 4 à 5°. Cumulé à un système de brumisation, ce sont plus de 10° perdus au final. Chaque ventilateur crée un flux en cône d'une largeur et d'une longueur de 17 m, dans lequel une couronne de 8 buses, alimentées par une pompe haute pression pulvérise directement de l'eau à 60 bar. Les fines gouttelettes s'évaporent rapidement, provoquant un brouillard qui abaisser la température ressentie. L'important, souligne le technicien, *«est de ne surtout pas mouiller les vaches, sinon, on refait une couverture chauffante supplémentaire, créant un stress thermique pouvant conduire à la mort de l'animal»*. Outre la création d'un environnement optimal, le système permet aussi de diminuer les nuisances olfactives, les vapeurs d'ammoniaque ou l'abattement des poussières : le micro-brouillard ainsi formé, permettant d'alourdir par l'humidité ambiante les poussières et de les faire retomber au sol.

Tous les types de bâtiments peuvent être équipés de la sorte, selon Jean-Charles Berger : *«en fait, plus le bâtiment est bas, plus il est confiné et plus l'effet de la ventilation se fera ressentir»*.









Comme un air de «climatisation».



Et au final, un troupeau calme et apaisé.

Près d'un an après l'installation des premiers ventilateurs-brumisateurs, Denis Tarteret ne cache pas sa satisfaction : *«dès que le bien-être est là, tout en découle : ça améliore la performance, les animaux mangent mieux, plus régulièrement, ils sont plus calmes, ne manifestent pas d'essoufflement, ça se passe beaucoup mieux. Il faut savoir que le seuil optimum de température pour un bovin, est au maximum de 20 °. Un jour comme aujourd'hui, on pouvait parfois monter sous le bâtiment à 40 ° !»* Avec l'avantage supplémentaire de supprimer une bonne partie des mouches et autres insectes présents : *«j'affirme qu'un animal est mieux dans le bâtiment qu'à l'air libre, j'en ai fait l'expérience. Il suffit de regarder les animaux dehors, chercher de l'ombre comme en ce moment, ou à se débarrasser de mouches, sans savoir où se mettre, obligées le plus souvent, de se déplacer sous le soleil pour s'abreuver»*.

Dominique Bernerd

Combien coûtent les frais de désamiantage après un sinistre incendie ou une tempête atteignant vos bâtiments ?

NOUS AVONS LA REPONSE ET LES SOLUTIONS !



Julien LOMBAERT
1 Avenue Joffre
21400 CHATILLON SUR SEINE
03 80 91 19 15

gan ASSURANCES

Poulailler

Ces bâtiments ont bien changé

Les poulaillers nouvelle génération n'ont plus grand chose à voir avec les structures des anciennes décennies. Le point avec les Établissements Sirugue.



Le bien-être animal, les économies d'énergie, le confort de travail de l'éleveur et l'accompagnement du potentiel génétique des animaux ont nettement évolué. Entre 42 et 45 jours étaient nécessaires autrefois à un poulet pour atteindre 1,9kg : il en faut désormais dix de moins pour obtenir le même poids.

Ils séduisent bon nombre d'éleveurs et fleurissent dans le département de la Côte-d'Or. Les poulaillers nouvelle génération sont dotés d'équipements modernes sources de nombreuses performances. Jérôme Voisin, ingénieur commercial chez Sirugue, relève une quinzaine de différences par rapport aux bâtisses d'il y a dix ou vingt ans. Commençons par les isolants: pour les murs et les plafonds, les polystyrènes ont laissé place à de la mousse polyuréthane haute densité de 50 mm qui diminue fortement les déperditions thermiques.

Concernant la ventilation, les nouvelles installations dites progressives génèrent d'intéressantes économies d'électricité, en comparaison aux anciennes turbines «tout-ou-rien» des années passées. Sur le domaine de la lumière, des économies d'énergies sont également permises par les nouveaux projecteurs et néons LED qui ont remplacé les ampoules plus classiques. A noter que la lumière naturelle est davantage présente à travers la présence de fenêtre vitrées.

Rapidité de nettoyage

Les sols bétonnés -optionnels- des nouvelles structures permettent un nettoyage plus rapide que la traditionnelle terre battue. *«Le vide sanitaire est plus long, en conséquence la pression sanitaire a toute les chance d'être moins importante. On peut également citer un meilleur confort de travail»* indique Jérôme Voisin. En ce qui concerne la ventilation, de nouveaux logiciels permettent une meilleure maîtrise des paramètres d'ambiance du bâtiment : outre de nouvelles économies d'énergies, ces dispositifs augmentent le confort des animaux avec des litières nettement plus sèches et une qualité de l'air beaucoup plus saine. Les boitiers de ventilations sont dotés d'écrans plus grands, plus conviviaux et tactiles, très confortables pour l'éleveur.

De nouveaux matériels

Les équipements intérieurs ont également bien changé ces dernières années. Les lignes de mangeoires et de pipettes ont chacune augmenté d'une unité (respectivement de 3 à 4 et de 4 à 5), donnant un meilleur accès à l'eau et à l'aliment, tout en limitant les gaspillages. Les treuils électriques sur ces différentes lignes ont remplacé les dispositifs manuels pour augmenter eux aussi le confort de travail. Les pesées manuelles (de 20 à 40 animaux par pesée, une fois par semaine) ont laissé place à des pesons électroniques permettant de peser plus de 1000 volailles chaque jour. *«L'éleveur obtient ainsi davantage de précisions pour donner le poids de ses animaux aux abattoirs. La conduite des lots est nettement améliorée, la réactivité est accrue»* souligne Jérôme Voisin. Un autre aspect concernant le matériel intérieur des poulaillers nouvelle génération s'intéresse aux entrées d'air : les trappes ont remplacé les volets longitudinaux et les guillotines. Une meilleure maîtrise du flux d'air et un meilleur confort des animaux sont constatés. L'arrivée de la brumisation permet également de mieux gérer les périodes chaudes en humidifiant un air trop sec.

Écrasement des charges

La taille des poulaillers a considérablement augmenté. De 1000m² pour 20 000 volailles, la superficie est passée à 1350m² (30 000 animaux) voire 1800m² pour accueillir 40 000 volailles. Ces nouvelles dimensions permettent un meilleur revenu pour l'éleveur avec un écrasement de plusieurs charges (livraisons des poussins et des aliments, différentes visites de professionnels). La connexion de ces nouveaux bâtiments à internet améliore le confort de travail de l'éleveur avec une meilleure surveillance, une meilleure réactivité et la possibilité d'effectuer des dépannages à distance. Autrefois spécialisés (poulets, dindes ou canards), les nouveaux poulaillers sont désormais mixtes et sont en mesure de recevoir ces trois types d'animaux. L'éleveur peut donc s'adapter aux besoins du marché et mieux gérer le microbisme par la même occasion.

AURÉLIEN GENEST







Stockage

Des murs de silo de plus en plus polyvalents

Jusque-là essentiellement occupé par des modèles en L ou en T inversé, le marché des murs de silo préfabriqués voit arriver de nouvelles formes qui correspondent mieux aux besoins agricoles."


Prefa GP

Les murs en H permettent un stockage haut et un stockage bas, ainsi qu'un accès haut sur le silo.

Depuis des années, les murs en L ou en T inversé occupent une part belle du marché des murs préfabriqués. Très économiques, les murs en L demandent cependant, du fait de leur instabilité, de rapporter de la terre ou du remblai pour les accoter, ce qui les rend moins modulables. Plus stables mais restant économiques, les murs en T inversé souffrent de leur base, appelée talon, qui gêne les manoeuvres et la manutention d'ensilage.

De nouvelles formes de murs préfabriqués

Plus récemment, sont arrivées de nouvelles formes de murs préfabriqués. Les murs en A, en V inversé ou en triangle appuient leur stabilité sur une base large. Cette forme supprime le talon. On peut venir racler sans problème le long du mur. De plus, leur forme les rend polyvalents, car ils peuvent également convenir au stockage de céréales.

«Autre solution, les murs en U sont stables, permettent une bonne évacuation des eaux pluviales et servent de stockage pour les pneus, les boudins, le sable... Par contre, leur poids est plus élevé et l'espace de stockage constitue un volume de stockage en moins pour l'ensilage».

«Les murs en H reprennent les avantages des murs en U, avec un stockage supérieur (pour les pneus) un peu moindre, mais avec un stockage inférieur à l'abri de la pluie apprécié par les agriculteurs. L'opérateur bénéficie d'une position plus haute pour lancer les pneus lors de la confection du silo, Ces éléments sont plus lourds, autour de 4 tonnes pour un élément de 2 m de haut et 1,50 m de long, contre une tonne au mètre linéaire pour un élément en T de même hauteur».

«Dans le même esprit, les éléments de mur en H à parois inclinées (ou en «A tronqué») regroupent les avantages des murs en H et ceux en A, dont la facilité de tassage au pied du mur notamment».

Une modularité des murs comme des Lego

Plusieurs entreprises ont poussé la modularité des murs en s'inspirant des Lego. D'une largeur de 60 à 80 cm, ces *«briques»* s'emboîtent et s'empilent, constituant des murs solides. Ces murs restent peu employés du fait de leur prix et de leur coût de transport. Dans le même esprit, Mickaël Féret conçoit des blocs rectangulaires à remplir (terre, gravats...). Cette solution s'avère relativement économique (en béton et en frais de transport), l'agriculteur s'occupant lui-même de lester les blocs une fois livrés.

Attention au coût du transport

Entre ces différentes solutions, les prix varient, souvent en fonction de la quantité de béton. Pour des murs de 2 m de haut, comptez entre 140 et 150 euros du mètre linéaire pour des éléments en T inversé, entre 150 et 180 euros du mètre pour des blocs en triangle et un peu moins de 300 euros pour les blocs en H, et autour de 250 euros pour des blocs rectangulaires à remplir (2,30 m de long x 1,25 m de haut). Mais à ces prix départ usine, il faut ajouter le coût du transport, qui explose avec les blocs lourds.

LUDOVIC VIMOND


Bonna Sabla

Des modèles directement inspirés des Lego.





Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)*

Les marchés en Sud-Est Centre

Marchés	cat.	Sancoins 14/06/2017	Bourg-en-Bresse 20/06/2017	St Christophe-en B. 14/06/2017	National 14/06 au 20/06/17
Vaches viande (V)	U	-	-	4,04 €	3,90 €
	R	3,60 €	3,65 €	3,78 €	3,57€
	O	-	3,35 €	-	3,27 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,35 €
	O	3,15 €	3,15 €	-	3,18 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,91 €
	P	2,75 €	2,75 €	-	2,67 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,65 €	4,21€
	R	-	3,75 €	4,00 €	3,69€
	O	-	3,15 €	-	3,20 €
Taureaux VML	URO	-	2,60 €	2,90 €	2,71 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 13/06/2017

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	3,04	2,97	
300-350 kg	-	2,90	2,79	
350-400 kg	-	2,87	2,76	
400-450 kg	-	2,87	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	2,85	2,67	
250-300 kg	-	-	-	
300-350 kg	-	2,76	2,52	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	2,94	2,72	
350-400 kg	-	2,81	2,62	
400-450 kg	-	2,73	2,53	
450-500 kg	-	2,64	-	
500-600 kg	-	2,54	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	**E**	**U**	**R**	
300-350 kg	-	2,76	-	
350-400 kg	-	2,66	-	
400-450 kg	-	-	2,29	
450 kg et +	-	-	-	
Taureaux	**E**	**U**	**R**	
+500 kg	-	1,60	-	
Vaches	**E**	**U**	**R**	**O**
- 5 ans	-	2,06	1,91	-
5 -10 ans	-	2,05	1,83	-
+10 ans		1,92	1,76	-
Génisses	**E**	**U**	**R**	
24-36 mois	-	2,20	1,96	

Bovins: 804

Broutards : Les bons lots d'automne continuent de s'échanger régulièrement à des tarifs qui se tiennent. Néanmoins, certains opérateurs restent prudents en anticipant les grosses chaleurs à venir et s'inquiète des tarifs bas des taurillons gras en Italie.

Taurillons : On observe le même phénomène que pour les broutards. En plus, le commerce est plus sélectif dans les animaux plus âgés que dans la qualité moindre.

Laitonnes/Génisses 18 mois : Vente rapide et cours facilement reconduits en femelles typées italiennes, mais valorisation plus difficile dans la marchandise espagnole (légères, médiocres ou non vaccinées FCO).

Taureaux : Pas de changement.

Vaches/Génisses 30 mois : Beaucoup moins d'offre cette semaine, ce qui permet de rééquilibrer le rapport offre/demande et de faire reprendre quelques centimes aux tarifs.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 19/06/2017

Bovins (148)	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Taurillons d'herbe		
270 à 390 kg	780 - 1130	2,70 - 2,92
420 à 495 kg	1190 - 1280	2,56 - 2,89
Laitonnes		
280 à 395 kg	-	-
Taureaux		
750 à 1185 kg	1200 -2040	1,58 - 1,72
Génisses		
330 à 370 kg (16-24mois)	-	-
315 à 440 kg (16-24mois)	800 -1030	2,33 - 2,63
-Vaches		
Vaches suitées mâles et femelles		1420 - 1760
Vaches	1030 - 1420	
Vaches lourdes	-	

Vente rapide et totale en mâles et femelles d'export à des tarifs plus soutenus
Peu d'apports en vaches entraînant une vente globale à des cours en légère hausse, pas d'invendu.
Bovin gras : 5.
Vaches de viande : 3,50€ à 3,60 kg de viande.
Prochain marché le lundi 26 juin, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 21/06/2017

Broutards	U	R	O
<200 kg	-	-	
200 à 250 kg	2,96	2,72	
250 à 300 kg	-	-	
300 à 350 kg	-	2,65	
350 à 400 kg	-	-	
400 à 450 kg	-	2,55	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	**U**	**R**	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	2,63	-	
300 à 350 kg	-	-	
350 à 400 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	-	-	
Génisse			
(24-36 mois)	-	2,00	-
Vaches			
- 5 ans	1,90	1,70	-
de 5 à 10 ans	1,85	1,67	-
+ 10 ans	-	1,58	-

Broutards - Laitonnes : Commerce calme, la demande reste bonne dans les jeunesbroutards de qualité.

Vaches : Commerce calme, les cours suivent la demande de viande.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 20/06/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	-	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : La vente est très difficile dans la marchandise moyenne et non-vaccinée. Très peu de demande dans les mâles à destination de l'Italie.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)*

Cotations Dijon 12/06 au 18/06/17

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,95 €	-
350 kg	-	2,88 €	-
400 kg	-	2,80 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,62 €	-
500 kg	-	2,44 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,52 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,40 €	-

Tendance : Ajustement des courts exceptionnels pour broutards et taurillons. demande soutenue, supérieure à l'offre

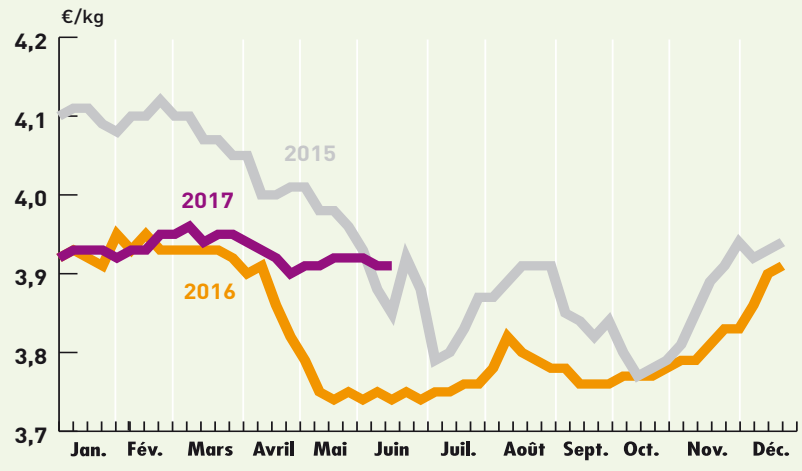
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations Bassin Centre-Est du 12/06/17 au 18/06/17

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,91 €	3,75 €	-			
Races mixte		-	3,49 €	3,48 €	3,47 €	-	
Races lait					-	3,23 €	3,20 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	3,02 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,08 €	3,98 €	3,89 €	3,58 €	-		
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,07 €	3,97 €	3,81 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,41 €	3,35 €	-	
Races lait					-	2,98 €	2,92 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,69 €	4,34 €	4,06 €	3,94 €			

Tendance : Ralentissement de la demande. baisse consomation habituelle fin juin.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*

Cotations du Bassin Grand Sud du 12/06/17 au 18/06/17

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	0+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,98 €	3,94 €	3,93 €	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,52 €	4,31 €	4,02 €	3,82 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,25 €	3,94 €				
Races mixte					3,46 €	3,43 €		
Races lait						-	3,01 €	2,97 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	0+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,72 €	4,48 €	4,31 €	4,06 €				

Tendances

SEM. 25/2017

Bovins de boucherie

L'animation commerciale est un peu plus calme, mais les tarifs se tiennent dans les bonnes femelles de qualité bouchère. Les difficultés ne sont pas actées sur les prix, mais principalement sur des reports d'abattage. Les grosses carcasses ne sont valorisées que chez des bouchers ou des magasins haut de gamme. La préférence est donnée aux animaux avec un bon rapport entre le poids, la finesse et le prix. Les tarifs plafonnent dans les bonnes Charolaises, mais une tendance baissière se dessine dans les vaches R et l'ensemble des allaitantes d'entrée de gamme. En laitières, malgré le repli de la demande pour la fin de l'année scolaire, les disponibilités sont juste suffisantes pour les besoins exprimés. Les industriels maintiennent leurs prix pour les vaches Holsteins, Abondances ou Montbéliardes. En jeunes bovins, le commerce est calme avec des tarifs stables.

Broutards

L'animation commerciale reste portée par la demande des marchés exports. Les volumes restent en accord avec la demande. Les tarifs se tiennent dans les bons broutards Charolais de 300 à 450kg. L'écoulement garde un rythme assez soutenu vers l'Espagne, qui accroît sa capacité de production pour servir les pays du pourtour méditerranéen. La demande de ce pays a cependant monté en gamme ces derniers mois, car les animaux mieux conformés ont de meilleurs rendements à l'engraissement. La commercialisation se montre très calme dans la marchandise de moyenne conformation souvent non vaccinée. Dans les taurillons, la demande est normale dans les jeunes jusqu'à 450kg, mais la demande est plus réservée dans les plus âgés. Les tarifs se maintiennent dans les lourds. Dans les femelles, la modestie de l'offre facilite la vente dans les bonnes laitonnes herbées de 300/350kg, mais les tarifs restent discutés dans les légères ou les ordinaires exportés vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes restent limités, mais avec une qualité qui pâtit du coup de chaleur notamment dans les veaux plus légers. Les transactions sont régulières avec des tarifs stables dans les bons veaux Frisons ou Montbéliards. Le tri est plus sensible dans les veaux légers. Les tarifs se maintiennent dans les veaux de race à viande ou les bons croisés, frais et viandés. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 19/06/2017*

Agneaux (484)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		3,27 - 3,71	3,07 - 3,61
Gras (38-44 kg)	-	3,32 - 3,74	2,79 - 3,25
Gras (44-50 kg)	-	2,80 - 3,53	-
Gras (+50 kg)	-	2,49 -2,87	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (131)	**U** *(mini-maxi)*	**R** *(mini-maxi)*	**O** *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	1,01 - 1,21	-
(+60 kg)	1,15 - 1,31	0,86 - 1,15	-
Divers			
Béliers (4) : 94 à 130 €	0,99 - 2,17	-	
Agneaux maigres (530) : 94 à 96 €	-	2,61 -2,88	-
Caprins (4) :		-	-
Boucs :			
Divers (3) :			

Ovins : 672 . Vente totale à un rythme très soutenu.

Agneaux : Les volumes proposés sont normaux pour la saison, mais sont très insuffisants pour couvrir les besoins des acheteurs présents. Ceux-ci doivent faire face à un déséquilibre offre/demande très prononcé, et qui s'apparente à une quasi pénurie d'agneaux. Les lots proposés sont globalement de très bonne qualité et voient leurs cours progresser fortement.

Brebis : Le pic des sorties suite à la FCO est désormais digéré. Les tarifs reprennent quelques centimes.

Béliers/Caprins : Cours reconduits.

Prochain merché le lundi 3 juillet (pesée 7h00 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 29/05/2017*

Ovins : 169	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	80 - 85	2,30 - 2,53
Agneaux gras	110 - 147	2,44 - 3,50
Brebis	31 - 93	0,50 - 1,18
Béliers	-	-

En agneaux, quelques très bons lots voient leurs tarifs reconduits, pour les sujets maigres la vente est plus calme. Cours fermes en brebis. Vente globale.

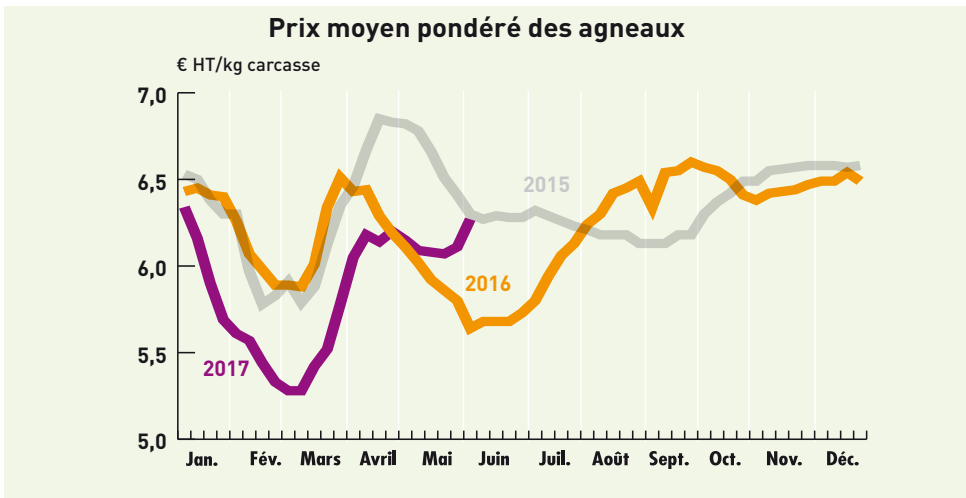
Prochain marché le lundi 26 juin aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 12/06/17 au 18/06/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,41 €	6,02 €
Couvert	16-19 kg	6,45 €	6,39 €	5,98 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,49 €	5,50 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 12/06 au 18/06/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,27 €	**6,69 €**	**2,27 €**



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 12/06/2017 au 18/06/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	6,78	6,81	6,78	6,16	-	-	-	-
	Var.		0,04	0,07	0,07				
	R	6,43	6,54	6,53	-	6,49	6,57	6,67	-
	Var.	0,07	0,13	0,19		0,07	0,10	0,06	
	O	5,96	6,04	6,09	-	6,09	5,93	-	-
	Var.	0,20	0,19			0,25	0,13		
3 (couverts)	U	-	6,73	6,68	5,84	-	6,45	6,42	-
	Var.		0,18	0,13	0,08		0,02	0,05	
	R	6,39	6,48	6,41	5,81	6,41	6,39	6,21	5,81
	Var.	0,14	0,21	0,17	0,12	0,14	0,12	0,16	0,13
	O	6,05	6,17	6,22	5,62	6,02	5,98	5,91	-
	Var.	0,20	0,23	0,21	0,23	0,14	0,14	0,17	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-		5,49	5,25	-
	Var.						0,12	0,06	
	O	-	-	-	-		5,50	-	-
	Var.						0,20		

Zone nord : Agneaux : Marché dynamique. Brebis : Beaucoup d'offre en brebis de qualité inférieure. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 19 juin) :
«Cours facilement reconduits avec peu de disponibilités»

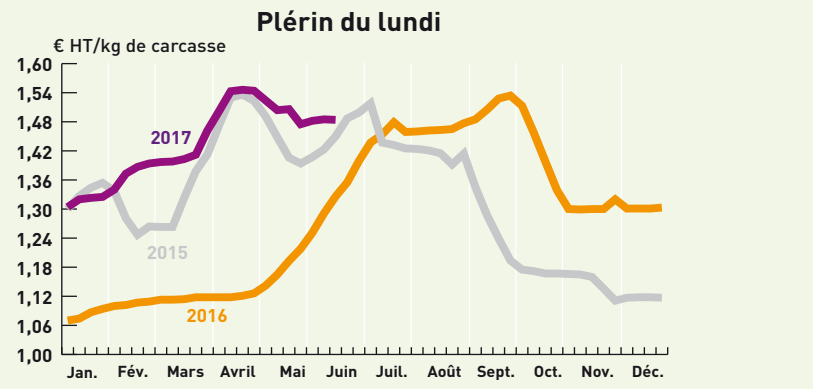
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 350 porcs présentés) — *Cotations du lundi 19 juin 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,484 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 9/06/17 au 15/06/17*

1,68 € /carcasse euros



Veaux

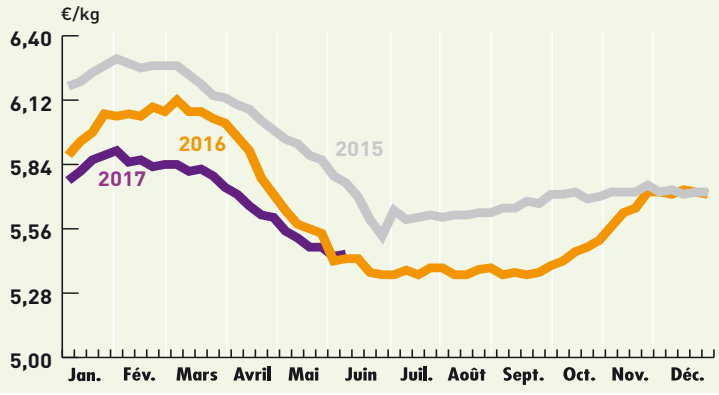
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 12/06/17 au 18/06/2017*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,63 €	-	-
U	-	7,25 €	5,58 €	-
O	-	5,45 €	4,50 €	3,64 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 19/06/17 au 23/06/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	78	570 - 640 €	400 - 490 €	-	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		220 - 310 €	160 - 200 €	145 - 175 €	125 - 150 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		330 - 440 €	260 - 320 €	235 - 270 €	150 - 180 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		490 - 570 €	340 - 400 €	270 - 300 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		190 - 280 €	150 - 200 €	110 - 200 €	70 - 105 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 12/06/2017 au 18/06/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	3,25 €	2,80 €	-	-
Bons	3,05 €	2,50 €	2,50 €	

Céréales

Marché du 15 juin 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier 74 kg/hl	juin	152	V	C
	68 kg/hl/12 fourrager	juin	142	N	C
Aube	meunier		inc.		C
	fourrager 68 kg/hl	juin	135	N	C
BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or	meunier	6 de juill.	163	T	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 58 kg/hl	juin	122	N	C
	fourrager 60 kg/hl	juin	125	N	C
Nord Côte d'Or	60 kg/hl		inc.		C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Hte Saône/Yonne			n.p.		C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Hte Saone			inc.		C
Yonne			inc.		C
MAÏS	**RÉCOLTE 2016**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		juin	169	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2016**				
Côte d'Or	Fourrager		inc.		C
Yonne	Fourrager	juin-juil.	205	N	C
	Fourrager	août-sept.	210	N	C
Aube	Fourrager	juin-juil.	205	N	C
POIS	**RÉCOLTE 2017**				
Aube	Fourrager	août-sept.	210 à 215	N	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	18% 1ère main	5 de juin	174	T	
	18% 1ère main	11 de juin	176	T	
Pulpes de betteraves	**RÉCOLTE 2017**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	163	T	
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	163	T	

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur SOMECA 450N année 1973 5300H avec charrue 2 socs en état de marche. Appel ap 20 h.
✆ **06 88 82 06 31**

26 - Vds Massey Ferguson 145 1971 broyeur Alpo 2m charrue 2 socs herse 2500 e.
✆ **06 11 41 74 91**

38 - Vds tracteur Renault Super 7 bon pneus bon moteur : 1000 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vds tracteur JD 1020, 47 ch avec fourche année 1968 : 2000 euros.
✆ **04 74 57 84 37 HR**

55 - Elevage Charolais vend cause retraite génisses 8 mois, 18 mois, génétiquement sans cornes, origines Ia, élevage Riotte 89, Tgs.
✆ **03 29 80 92 81 ou 06 89 54 55 85**

69 - Vds cause retraite MF5435 3500 H. GF Kuhn 5001 MH GA Kuhn 3201 bon état bétaillère 7 bêtes.
✆ **06 30 50 68 03**

70 - Recherche Tracteurs Fiat série 90-66, Tracteurs Landini 4 cyl, Massey 168-178-188-675-690, Presses MD JD-Claas-Deutz-IH 435, Presse BR 120x120 Claas-Welger-Krone-Carraro-Deutz, Faucheuses Kuhn GMD, Andaineur Kuhn 1 toupie.
✆ **06 83 59 05 70**

71 - Vends tracteur Landini 5500 avec petite benne pour bois, 3.600 euros.
✆ **03 85 26 02 84 ou 06 75 84 39 79**

76 - Recherche une moissonneuse-batteuse New Holland 80.70 ou 80.80.
✆ **06 21 49 50 89**

88 - Vends Valtra T 120 2009 boite mécanique 4.790 H pneus usure 10 % TBE 1ère main.
✆ **03 29 07 94 51**

Récolte

15 - Vends faucheuse Fella neuve, 3,50 m, changement rapide des couteaux, double patin usure.
✆ **04 71 73 32 70**

21 - Vends MB TX66, 1995, 2950 H, 6,10m, Chariot prolongé colza, 42000€ (réf. 2504)
✆ **06 13 15 37 87**

38 - Vds presse MD JD 349 faucheuse Krone AM 243 godet arrière hydraulique.
✆ **06 15 48 13 81**

42 - Vds andaineur Vicon Andex 423 bon état
✆ **06 82 04 38 70 ou 04 77 64 36 63 hr**

57 - Vends coupe colza, 4,80 m, Deutz Fahr ou autre marque.
✆ **06 83 28 38 00**

58 - Vends broyeur de haies, bon état, marque Agram (réf. 2501)
✆ **03 86 84 76 92**

58 - Vends MB NH TX 32, 1990, cabine, clim., coupe 4.57 m. + chariot, scie colza, broyeur, TBE, 4 100 H., 16 000 euros (réf. 250C)
✆ **06 86 45 25 82**

89 - Vends Prolonge à colza cheval - 2008 - 4,34 M. Possible jusquà 5,50 M - 2 scies électriques. (réf. 2507)
✆ **06 82 20 76 45**

Sol

21 - Vends Horsch terrano 6FX très bon état. 20 000€. (réf. 2505)
✆ **06 83 19 10 71**

Cave

84 - Vends CDA sertisseuses, étiqueteuse, distributeur de capsules avec table de remplissage très bien entretenue par un professionnel. Mécanique, pneumatique et automatisation en parfait état de fonctionnement. Tapis transporteur en bon état. Vitesse de production approximative de : 1000 bouteilles / h. Elle est équipée de 2 blocs sertisseurs.
✆ **04 90 83 72 75**

Agri. divers

01 - Vds MF 6140, 4400h, 1998, PN 20% Dina, Visio - andaineur Kuhn GA 4301, 2013, hydro, cause retraite, le tout en bon état
✆ **06.23.50.86.68**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

01 - RECHERCHE presses MD, - round baller Welger et Class, - semoirs maïs Nodet, - cover crop, - charrues, - tracteurs MF, Fendt, - mois. batteuses (réf. 240B)
✆ **06 83 37 05 90**

01 - Vds 2 cellules à grain cylindriques diam 2m68x3m40 HT + vis diam 135
✆ **06.87.55.29.38**

10 - Vends silos tôle bouloné diam. 9 m., H. 3 m., ép. 4 mmn stock céréales, lisié 150 T, 1 200 euros, - sellètes Doly PR 1/2 Rem, - semoir Nodet Gou PN2 3 m., 6 R disc, 4 cult. av. cza, 1 500 € HT, - sèche tabac Muler Fod, vol 23m3, 3 rangs (réf. 250B)
✆ **03 25 70 01 68 après 21 H**

15 - Vends presse HD Rivière Greenland, dims. 80/65, refaite à neuf, 2003, très peu servi.
✆ **06 98 21 88 06**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Renault, Fend. (réf. 220A)
✆ **06 29 81 80 05**

38 - Vds char 5mx2m : 1600 euros, une bétaillère 2 places : 1100 euros, un char 5 T. : 250 euros, un épandeur 5 T. : 1800 euros et une ânesse : 300 euros.
✆ **06 38 55 53 31 - 04 74 97 23 88 HR**

38 - Surélévateur Agram, Herse plate Sicam 3,20 m tank à lait Japy 900 l. moulin à farine marque Toy
✆ **04 76 81 11 35**

38 - Tank à lait, ramasseur bottes MD, cueilleur maïs Benac, semoir maïs 2 rangs, matériels fenaison etc.
✆ **07 62 82 58 39 HR**

39 - Vds cessation Presse HD Supertino 80x60x240. Faucheuse conditionneuse frontale Khun 3m état neuf. Autochargeuse EMA 27 m3
✆ **06 81 94 29 10 : 03 84 51 45 12**

42 - Vds andaineur 3 m herse rotative vêleuse pulvérisateur 600 l charrue 3 socs salle de traite becro 2x4+ ratelier Cornadis 12 places
✆ **06 87 89 27 69**

42 - Vds brumisateur Foggy 18 buses 70 bars servi 3 mois cse déménagt excellent état
✆ **07 70 01 14 99**

63 - AV presse R. Casalis HD 80X80 TBE 4500E, remorque Gilibert 4RM 6m x 2,40m av ridelles de 60 haut et ridelles pr foin 4000E, tract. International 353 av 1 bati chargeur avt HM24, 2500E. Le tout à déb.
✆ **04 73 71 72 16/ 06 50 62 81 96**

69 - Vds cause cessation matériel agricole foin paille.
✆ **04 74 60 10 37**

69 - Vends transfert lait 5 griffes melotte 1500 euros. Vis à grain 700 euros 2 cornadis 5 m. 650 euros à débattre. Cession d'activité.
✆ **06 98 29 89 87**

84 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 8 - 10- 15 T, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m,www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

88 - Vds pirouette Fella TH 800 traînée de 2010 TBE, presse BR NH 740 ficelle 2004 CH variable BE, dérouleuse Altec DR 160 ‡ bras de chargement 08 BE -
✆ **03 29 07 94 51 HR**

89 - Bernard DRUJON Vend séparteurs 100 qx Daguet et 50 qx Denis, le tout en bon état. (réf. 250A)
✆ **06 81 82 73 32**

89 - VDS Benne Deguillaume Semi-Élévatrice -2012 - 11T5 - porte Hydro-Pneu 550 - 17 m3 - TTBE - 13 000€. (réf. 2506)
✆ **06 82 20 76 45**

Véhicule

Tourisme

69 - Vends Grand Modus an 2010 89000 km. TBE 5300 euros - Diesel.
✆ **06 70 10 33 99**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds paille dle derrière MB foin 2017 BR 120x120, 60 bottes rect. 220
✆ **06.84.80.36.68**

01 - Vds herbe sur pied surface 5 ha
✆ **06.07.78.79.36**

21 - Vds foin luzerne, R17 bio C2, bottes carrées 90X220 analyse fournie 180 €/T (réf 240C)
✆ **06 77 96 42 98**

38 - A v. paille de blé sous abri, bottes rect. 2,50x1,20x1, 70.
✆ **06 25 31 32 26**

42 - Vds plançons betterave rouge - semi sucriere
✆ **06 17 52 60 51**

58 - VEND herbe sur pied 25 ha, région Prémery, pour moutons (réf. 2401)
✆ **06 44 87 39 59**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91**

89 - VENDS paille céréales, blé, orge, derrière MB, grandes parcelles et largeur andain, proche Avallonnais et Côte d'Or (réf. 2502)
✆ **06 81 42 11 54**

Fourrage

01 - Vds foin récolte 2017 tb qualité rouleaux de 130 - 01 Treffort Val Revermont
✆ **06.10.79.57.77 ou 04.74.30.58.22.**

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83.**

18 - Vds paille de blé 2017, dans le 18, bottes 90x120, chargement en bout de champs, prix intéressant.
✆ **06 85 43 16 86.**

18 - Vend paille et foin, départ de Bourges ou rendu balles rectangulaires 2,40x120x090, travail sérieux.
✆ **06 61 19 82 57**

42 - Vds paille 2016 + paille 2017 blé ou orge + beaux maïs pour ensilage.
✆ **06 47 61 45 50**

71 - Vends bonne paille livrée par camion remorque. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

Pépinière

69 - Vds plants de poireaux bleu de Solaize géant d'hiver, Gaec Duchamp, 330 rue du Rhône, Solaize.
✆ **04 78 02 16 47 ou 06 12 34 36 01**

Propriété

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 1106)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**



- Presse équipée de la pesée : tonnage immédiat.
- Tous nos matériels sont en pneus basse pression : moins de tassement.
- Toutes les surfaces sont andainées (doublage des andains) : minimum de passages.
- Paille évacuée aussitôt pressée : pas de tas en bout de champ.

NOTRE ENGAGEMENT
contrats signés avec tarifs, date de règlement, observations diverses.

ACHETE PAILLE
en andains
(orge, blé, colza, etc)
à la tonne ou l'ha

NOS +

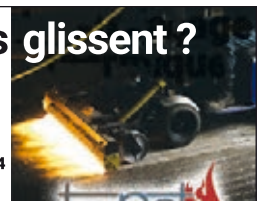
ACHETE PAILLE
pressée
en bout de champ, sous abri ou rendue à Puits

SARL De CHASSINEL 21400 Puits
Sarl 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50
Jean-Marie 07 78 70 79 92 - Cédric 06 68 57 44 90
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs.

ESPACE Affaires


Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
16 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com 02 43 00 75 31

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France



La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
PLATEAUX À PAILLE 8M 9T
FREINÉS SUR 4 ROUES 12,5 X 15
OPTIONS : ROUES 400 X 60
6804€ *HT/PIÈCE
LIVRAISON GRATUITE*
COFFRE À SANGLES
LAMES DE RESSORT
* soumis à conditions, sur France Métropolitaine

Elan
✆ 01 49 84 94 28
RINÇOTOP®
Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.
152€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001
Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
30001		152,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EA14 - Photos non contractuelles

PRELEVEZ VOS ECHANTILLONS SANS SORTIR VOTRE MOISSONNEUSE BATTEUSE
Simplicité – Rapidité-Performances
minibatt +
GODÉ
03 23 66 20 05
www.gode.fr

DÉCOUVREZ
LA BOUTIQUE REUSSIR
à plus d'un titre
boutique.reussir.fr

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

Fonciers

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Divers

18 - Vds bois de chauffage en 2 m, chêne, 24 euros HT/stère départ 18.
✆ **06 03 07 54 83.**

69 - La Chambre d'agriculture du Rhône vend sa dernière case de 16 m2 sur le Carreau des Producteurs de Lyon Corbas (à proximité du marché de gros). Si vous êtes intéressés par une surface vous permettant de vendre vos productions de fruits et/ou légumes, merci de contacter Martine Richard :
✆ **04 78 19 61 10**

Location

Agricole

71 - Cherche à louer exploitation bovin viande, 130 à 190 ha ou achat terres.
✆ **07 87 59 89 35**

Autre

07 - Loue gîte chez agriculteur sud 07 4 personnes libre juin sem 27-28-30-33-35 et septembre
✆ **04 75 39 69 82**
ou 06 74 54 30 93

15 - Cantal - Région Saint-Flour, loue gîte, calme, confort, 2/3 pers., juin-juillet-août-sept.
✆ **04 71 60 36 64**

Offre

Emploi

69 - Exploitation viticole Beaujolais cherche tractoriste.
✆ **04 78 47 93 45 ou**
contact@terresdorees.fr

Concessionnaire NEW HOLLAND recrute
-1 magasinier débutant ou confirmé (H/F)
-1 technicien SAV confirmé (H/F)
-1 technicien SAV débutant (H/F)
Lettre de motivation et CV à envoyer
à sarlmaniere@wanadoo.fr
sarl **MANIERE**
21 - Verrey sous Salmaise
NEW HOLLAND AGRICULTURE

89 - Domaine viticole région Chablis CHERCHE ouvrier viticole, expérimenté et sérieux avec permis VL (réf. 2201)
✆ **03 86 47 51 60**
entre 8 h et 12 h

Service

01 - CTRM Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses. Vente pièces moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

21 - Effectue moisson orge-colza-blé, rallonge de coupe. Nord, CO sud, Yonne, Aube, Haute Marne. (réf 240D)
✆ **06 77 96 42 98**

38 - Transport pour vaches, moutons,cochons, chèvres et chevaux de loisirs. Bétaillère de 3t5 agréé services vétérinaires. Lavage et désinfection après chaque transport. Devis suivant destination.
✆ **06 59 20 79 34**

Demande

Emploi

38 - Agri 40 ans cherche emploi 2 jours semaine (traite - culture) la C. st An., Beaurepaire, St Jean.
✆ **06 67 62 75 86**

Proposition

Commerciale

67 - Ferme en bio spécialisée dans la vente directe fromages vaches/chèvres, viande de porc, recherche associés.
✆ **06 75 04 74 08**

Mariage

Rencontre

38 - M. retraite agricole recherche compagne sérieuse pour vie à deux et rompre la solitude.
✆ **06 73 53 63 61**

87 - Femme africaine catholique pratiquante 38 ans rech homme sérieux catholique pratiquant ayant valeurs humaines. Apprendre à se connaître dans le respect et s'unir. Non croyant s'abstenir.
✆ **06 09 95 76 50**

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses prêtes PH terme 07 08 cause cessation
✆ **06 84 45 96 41**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends 1 taureau adulte 5 ans,fils de Devred, - veaux 16 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS vaches LIMOUSINES suitées, - jeunes veaux, - 3 taureaux 18 à 36 mois, TGS (réf. 240A)
✆ **06 30 82 41 63**

38 - Vends génisses vaches Prim'Holstein portantes ou en lactation bonnes origines UPRA CL.
✆ **06 85 22 49 36**

42 - Vds 10 taureaux Charolais 18 m HBC livraison assurée Gaec lapendery
✆ **06 33 45 64 39**

58 - Eleveur limousin VEND taureaux aptes pour la saillie HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ **03 45 82 90 10 -**
06 10 09 65 69

21 - Elevage charolais HBC, GAEC de Beaumont - Aligny en Morvan et EARL Guenot Nicolas - Allerey VEND taureaux 17 mois à partir de 1 800 euros et 2 ans, IND IBR, livraison toutes distances (réf. 120H)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - VENDS reproducteurs CHAROLAIS 12 - 15 mois, HBC. GAEC Touillon-Moiron - Decize (réf. 140B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - V confiance consanguinité, TB T charolais HBC 5 ans indemne IBR TGS GAEC DE SELINS Bazolles (réf 2403)
✆ **06 72 26 48 56**

63 - AV charolais mâles 18M HBC nés père indexé 127 mères qualifiées laitières.
✆ **04 70 59 01 30 HR**

69 - Achète jeunes génisses charolaise vaccinées FCO pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

71 - Vds T.B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

88 - Vends jeunes taurillons Blond d'Aquitaine 10 mois excellente conformation, très très calme, toutes garanties sanitaires, convient très bien en croisement sur toutes races, facilite les vêlages, nourriture traditionnelle, céréales et foin, livraison, à partir de 1.700 euros .
✆ **06 12 85 67 49 ou**
03 29 30 81 40

Caprin

38 - Vend bouc chamoisé, 4 ans : 110 euros.
✆ **06 31 30 22 37**

Ovin

18 - Cause retraite, vend troupeaux d'ovins, prix très intéressant.
✆ **02 48 52 11 49.**

Equin

18 - VDS Chevaux sport non dressés docile cause cessation. (réf 24VB1)
✆ **06 10 65 06 92**

Chien

21 - VENDS chiots Beauceron nés le 16/06/2017, puccés, non LOF, n° mère : 250269810687460, - n° SIREN : 352452015. Corpoyer la Chapelle (réf. 2503)
✆ **03 80 96 22 89**

26 - Vds 3 chiots border collie non LOF nés le 20/01/2017, parents excellents mere lisa 158wem Siret 34924390700012.
✆ **06 83 49 81 50**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

▶ Des professionnels à votre service

ETA de la Gravelle 80€ HT/HA
VOUS PROPOSE SES SERVICES
pour vos MOISSONS de céréales et colza
avec machines NH TX64 (5,18m) et TX66 (6,10 m)
équipée coupe à colza
21320 Chatellenot **06 10 04 30 23** guichot-joel@outlook.fr

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - **06 81 32 69 56**
eta.prommer@gmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Les offres d'emploi de l'APECITA

AR005447 - HAUTE SAONE
ASSISTANT QUALITE H/F
Coopérative Agricole. Sous la responsabilité de la responsable QHSE, vous assurerez différentes missions liées au management de la qualité et sécurité alimentaire : Pour l'activité collecte céréales : Mise en place et/ou suivi de l'ISO 22 000, 9001, 14001. Suivi et gestion du référentiel 2BSvs ; Réalisation d'audits internes ; Sensibilisation du personnel. Suivi ICPE et site SEVESO ; Pour l'activité vente et distribution de produits phytosanitaires : Suivi du dossier Agrément phytos sur les libres services agricole et dépôts de stockage phytos. Pour l'activité fabrication d'aliments du Bétail : Suivi du Guide de Bonnes Pratiques aliments composés ; Réalisation d'audits internes ; Sensibilisation du personnel. Formation qualité niveau BTS minimum. Bonne maîtrise de la normes ISO 22 000. Maîtrise informatique et conduite de projet. Bon relationnel et sens de la pédagogie. Capacité à animer un groupe de travail. Expérience en agroalimentaire exigée. CDI.

AR005653 - BAS-RHIN (DEPLACEMENTS GRAND-EST, PONCTUELLEMENT SUR PARIS ET TOUTE LA FRANCE)
ANIMATEUR DE PROXIMITE H/F
Coopérative d'utilisation de matériels agricoles. Animation : Faire émerger les besoins. Accompagner des projets. Développer les équipements permettant la mise en place de nouvelles filières à bas-niveau d'impact. Développer l'utilisation de matériels permettant le désherbage mécanique. Favoriser l'échange entre adhérents. Développer les échanges inter coop. /inter agriculteurs. Appui conseil à la vie quotidienne de la Coop : Mise à jour des statuts, du règlement intérieur, Appui au conseil d'administration, Assemblées Générales, réunions, Conseil en agroéquipement, évaluation de parc matériels. Dvlpt et/ou mise en place de logiciels de compta./outils informatiques. Promotion/Communication : Promotion du réseau (évènementiel). Défense technique de l'intérêt des coop. auprès des institutions. Rédaction d'articles dans la presse agricole/magazine interne. Mise en place de démonstrations de matériels en lien avec les marques partenaires. Licence ou + en agroéquipement. CDI avec 2 mois d'essai. Véhicule de service.

AR005518 - SECTEUR BEAUCE
TECHNICO-COMMERCIAL SPECIALISE « OIGNON » H/F
Entreprise de distribution de semences potagères auprès des professionnels, collaborant avec une entreprise de sélection/production et commercialisation de légume et fleurs. Vous aurez la responsabilité du développement d'un portefeuille clients : CA et budget : analyser le marché et définir plan d'action, établir un prévisionnel, définir un plan de développement et lancement de nouveaux produits, développer le chiffre d'affaires. BTS ou Ingénieur agricole. Plusieurs années d'expérience dans une fonction de technico-commercial sur marché de la potagère. Connaissance des produits. Sens du contact et esprit d'équipe, créatif, réactif. Compétences commerciales et service orienté. Anglais lu, parlé, écrit. CDI. Déplacements France et étranger.

AR005580 - BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
TECHNICIEN D'EXPLOITATION H/F
Leader français du recyclage en agriculture et du compostage des boues d'épuration. Prendre en charge les dossiers de recyclage agricole de sous-produits de clients collectivités et industriels. Gérer la commercialisation de produits organiques et minéraux. Assurer les relations avec les agriculteurs, les sous-traitants (ETA, transporteurs et laboratoires), et les clients (collectivités et industriels). Organiser et gérer la logistique en lien avec les sous-traitants. Organiser et contrôler des livraisons les épandages par des prestataires. Prélever les échantillons de boues et sous-produits, de sols des parcelles à épandre, interpréter les résultats d'analyses, et diffuser les informations aux agriculteurs (conseils de fertilisation). Participer à l'élaboration des dossiers d'étude préalable en collaboration avec l'équipe étude. BTS agricole ou équivalent (Bac+2 ou 3). Expérience 3/4 ans mini. Connaissances en agronomie et du monde agricole. Maitrise outil informatique. Aptitude rédactionnelle. Déplacements régionaux fréquents.

AR005612 - ALSACE
CHARGE DE MISSION - TECHNICIEN VITICOLE H/F
Syndicat professionnel viticole souhaite renforcer son équipe pour des missions techniques (essentiellement en viticulture), liées à l'activité d'organisme de défense et de gestion des appellations alsaciennes mais aussi à des activités syndicales. Participation à des missions techniques touchant à la viticulture (flavescence dorée, maladies du bois), renfort ponctuel aux missions de contrôle interne (prélèvements d'échantillons, constats VT/SGN, saisies documentaires). Activités liées à des actions syndicales et de communication (entretien du site internet, newsletter). Livraison de capsules. BAC+2 minimum avec expérience en viticulture. Bonne capacité rédactionnelle et de synthèse, polyvalence et adaptabilité. Esprit d'équipe. Maîtrise des outils informatiques (Pack office, internet). Intérêt marqué pour le produit et ses producteurs. Permis VL + véhicule. CDI à pourvoir fin août - début septembre 2017. Rémunération selon profil et grille.

AR005627 - YONNE
TECHNICIEN FORESTIER EXPLOITATION FORESTIÈRE / VENTE DE BOIS H/F
Coopérative forestière. Prospection par des visites conseils d'un portefeuille d'adhérents sylviculteurs. Choix techniques (marquages, cloisonnements) prévisionnel d'exploitation, estimation financière et contractualisation achat de bois. Planification et suivi des chantiers d'exploitation par sous-traitants ETF (organisation, tri des bois et cubage bord de route, qualité, sécurité, environnement). Réception des bois, organisation et contrôle les livraisons vers les scieries, papeteries, chaufferies clientes. Gestion des stocks de bois bord de route. Gestion de chantiers Bois-énergie. Gestion administrative et quantitative des chantiers, contrôle des prix de revient. BTS, orientation Gestion Forestière ou Technico-Commercial bois. 1ère expérience souhaitée en exploitation forestière. Vous aimez le contact humain, vous êtes réactif, volontaire et faites preuve d'autonomie et d'organisation dans le travail. CDI. Voiture de service. Salaire à définir selon profil. Grille de salaire évolutive. Encadrement technique et parcours de formation interne.

AR005510 - JURA
CONSEILLER TECHNIQUE D'ELEVAGE H/F
Organisme de contrôle laitier et de conseil en élevage. Répondre aux besoins des éleveurs, conseiller, accompagner dans le suivi technico-économique de l'élevage. Organiser auprès des éleveurs de votre secteur la mise en œuvre du contrôle de performance. Développer le nombre d'adhérents, participer à la promotion et à la commercialisation de la gamme de services de l'entreprise. Participer au développement de nouveaux projets au sein de notre équipe de conseillers. Encadrer une petite équipe d'agents de pesées. Ingénieur, BTS ACSE ou PA, contrat de spécialisation « conseiller en production laitière » apprécié. Intérêt particulier pour l'élevage bovin lait. Excellentes qualités relationnelles, bonnes connaissances techniques et économiques en production laitière. Personne de terrain, motivée, organisée, autonome. Maîtrise des outils informatiques. CDI. Poste à pourvoir rapidement. Véhicule de service.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 •Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme BARRACHIN Raymonde décédée le 12/08/2012 à chatillon sur seine (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212006195/IS.

AL212519170

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme SECULA ANNA décédée le 25/07/2010 à NOLAY (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212005021/IS.

AL212519172

Par décision du TGI de DIJON en date du 23/05/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme CHEVENEMENT LILIANE décédée le 23/10/2016 à BEAUNE (21). Réf. 0218017715/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212519426

Par décision du TGI de Dijon en date du 24/05/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. REY JEAN décédé le 24/07/2012 à Sombernon (21). Réf. 0218017717/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212519429

Par décision du TGI de Dijon en date du 23/05/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. BOUYA MILOUD décédé le 19/09/2016 à Rouvray (21). Réf. 0218017716/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212519430

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. DAUPHIN Roger décédé le 19/12/2011 à CHENOVE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0212005776/VB.

AL212519424

NOMINATION

SOCALCOR

SA au capital de 511 500 EUR
Siège social : 9 rue Paul Langevin
21300 Chenôve
421 314 147 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Ordinaire, en date du 8 Juin 2017, a nommé à compter du même jour en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Olivier GALLEZOT sis 51 avenue Françoise Giroud – BP 16601 – 21066 Dijon Cedex, en remplacement de SALUSTRO REYDEL.

Pour avis et mention.

AL212519420

TRANSFERT DE SIÈGE

GRAVELIN IMMO

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 36 boulevard de la Marne
21000 Dijon
822 940 789 RCS Dijon

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juin 2017, il résulte que :

le siège social sera transféré, à compter du 26/06/2017, de Dijon (Côte d'Or) 36 boulevard de la Marne, à Dijon (Côte d'Or) 30, rue Bannelier.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à Dijon (Côte d'Or) 36 boulevard de la Marne.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Dijon (Côte d'Or) 30, rue Bannelier.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis,le représentant légal.

AL212519423

XEFI BUREAUTIQUE DIJON

SAS au capital de 100000 €
Siège social :
23 rue du 26ème Dragons, 21000 Dijon
821 978 541 RCS de Dijon

En date du 29/05/2017, le Président a décidé de transférer le siège social de la société 7 Boulevard Rembrandt, 21000 Dijon, à compter du 15/05/2017. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL212519440

SARL A. CHAMILLET & ASSOCIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1500 euros
Siege social : 30 rue Henri Challand
21700 Nuits-Saint-Georges
RCS Dijon 539 184 457

Aux termes du procès verbal de l'AGE du 31 décembre 2014, le siège social de la société a été transféré du 30 rue Henri Challand, 21700 Nuits-Saint-Georges au 41 rue Lafayette, 21000 Dijon, à compter du 01.01.2015. L'assemblée donne aussi son agrément à la cession des 10 parts sociales de M. Ervin FABRIK, associé demeurant au 30 rue Henri Challand, 21700 Nuits-Saint-Georges à Mme Catherine LEVASSEUR, nouvelle associée demeurant au 6 A rue de Beaune, 21000 Dijon à compter du 01.01.2015. Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

La Gérante

AL212519441

MODIFICATION DE CAPITAL

EURL ROUSSOT JOEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 62 rue de l'Aigle de Meaux
21170 Franxault
492 266 226 RCS Dijon

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 24/05/2017, il résulte que : le capital a été augmenté de 142 500 €, pour être porté à 150 000 €, par incorporation de réserves. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence :

• Ancienne mention - Capital : 7 500 euros
• Nouvelle mention - Capital : 150 000 euros

Mention sera faite au RCS : Dijon.

Pour avis,

AL212519296

IMODIRECT

SAS au capital de 241.500 €
7 rue Paul Cabet
21000 Dijon
791 203 946 RCS Dijon

Modifications

Aux termes d'un procès verbal du16/6/2017, l'Assemblée générale a décidé d'augmenter le capital de80.500 € pour le porter à 322.000 €puis de 419.500 € pour le porter à741.500 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.Mention en sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL212519448

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Créancey
Côte d'Or

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 29 mai 2017, le maire de Créancey a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement des emprises du domaine public communal correspondant à des parties de la rue Lucotte (section AB 319 et AB 320), de la rue du Grand Pasquier (AB 318) et de la rue des petites montées (ZE 135). M Gérard Chartenet a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroule à la mairie depuis le lundi 19 juin 2017 et jusqu'au lundi 3 juillet inclus aux jours et horaires habituels d'ouverture (lundi et jeudi de 18h à 19h30).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le lundi 3 juillet de 18h à 19h30. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclassement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Créancey (M le Commissaire Enquêteur Mairie de Créancey 3 rue de l'Eglise 21320 Créancey) sachant que toute correspondance arrivée après le lundi 3 juillet 2017 19h30, clôture de l'enquête, ne pourra pas être prise en compte.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier, son rapport, ses conclusions et avis.

À l'issue de la procédure, la décision sera prise par le conseil municipal pour décider du déclassement des parcelles en cause et de la suite de l'enquête.

AL212519443



AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 15/06/2017

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MEURSAULT: Vignes AOC MEURSAULT, AOC COTEAUX BOURGUIGNONS, comportant des bâtiments : ancienne habitation, dépendances. Situation locative: Location partielle.

Objectif : Pour la vigne en AOC MEURSAULT : Maintien du fermier.

92 a 80 ca - Au moulin landin: AI-33 - En buzigny: CR-1 - Les narvaux dessous: BK-191[132]-194[133]-196[135]-339[130]-341[129]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 10/07/2017** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212519442

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT -GONTHIER », Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

Avis de changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Christine GARNIER, notaire à Dijon, le 12/06/2017, M. François, Pierre, André ROUBINEAU, chef d'entreprise, né à Montbard (21500), le 07/04/1957, et Mme Claudine, Martine, Madeleine GAUTHIER, responsable paye, son épse, née à Dijon (21000), le 22/03/1963, dmt à Marsannay La Côte (21160), 41 rue du Château, mariés sans contrat à Marsannay La Côte (21160), le 13/06/1992.

Ont adopté le régime de la communauté universelle.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me Christine GARNIER, notaire à Dijon.

Pour avis et mention.

Me Christine GARNIER, notaire

AL212519439

TRIBUNAUX DE COMMERCE

MY SUSHI 21

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 euros
Siège social : 20 Rue de Lorraine
21000 Dijon
822 177 820 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'associé unique du 24 mars 2017, le siège social a été transféré à Fontaine Les Dijon (21121) – Les Prés Potets, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de Dijon

AL212519404

MODIFICATION DE STATUTS

TONNELLERIE DE MARSANNAY

SARL au capital de 100.000 €
Siège social : 477, rue des Vignes Dardelain
21160 Marsannay la Côte
402 224 836 RCS Dijon

Modifications

L'AGE du 08/06/2017 a décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'une personne morale nouvelle,d'adopter le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, et de nommer en qualité de Président Mme Christine NADALIE demeurant 113,chemin du Bord de l'Eau 33460 MACAU, anciennement gérant.

Modification au RCS de Dijon.

AL212519431

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à Dijon (21000), 6 rue de l'École de Droit

SCI 62 BOULEVARD VOLTAIRE

Suivant acte reçu par Procès-verbal d'assemblée générales en date du 8 juin 2017, il a été procédé aux modifications suivantes de Société Civile SCI 62 BOULEVARD VOLTAIRE immatriculée au RCS de Dijon sous le n°318 789 021 au capital de 1.524,49 €

1°) Changement de gérant :

Ancien gérant et associé : Monsieur Daniel GEORGE (décédée)

Nouvelle gérante : Madame Nathalie GEORGE épouse CHATEAU, née le 23/07/1962 à Dijon, demeurant à Dijon (21000), 48 boulevard de la Marne, gérante et associée.

2°) Transfert de siège :

Ancien siège : 60-62 Bd Voltaire à Dijon (21000)

Nouveau siège : 48 Bd de la Marne à Dijon (21000).

Pour avis et mention.

AL212519434

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DU QUAI D'ARMANCON

Société civile
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : Quai de l'Armançon
21140 Semur en Auxois
311 243 646 R.C.S. DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 06/06/2017, il a été décidé de nommer en qualité de Co-Gérante Mme Arielle Thomas épouse LALLEMENT, demeurante 1 Rue Principale Domaine du Stécha 21140 SOUHEY, en remplacement de Mme Germaine Gatoux épouse THOMAS.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de DIJON.

AL212519444

SARL MICHEL 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 79 Route de Langres
Lieu dit «La Chapellerie»
21120 Til Châtel
RCS Dijon 811.522.069

Par décision du 9 janvier 2017, l'associé unique a nommé en qualité de gérant à compter du 1er janvier 2017 et sans limitation de durée, Monsieur MICHEL Andy demeurant 33 Rue Berbisey – Appt 19 – 21000 Dijon en remplacement de Monsieur MICHEL Hervé demeurant 6 Impasse des Jardins du Château – 52200 Jorquenay, démissionnaire de ses fonctions au31 décembre 2016, et a modifié en conséquence l'article « 8 » des statuts.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL212519447

NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Auxerre Cedex

PAUL ET ROSALIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Rue Aubret
21350 Villeberny
RCS Dijon 794 858 696

Aux termes d'une décision en date du 9 juin 2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis.

La Gérance.

AL212519422

FAMIPA

Société à responsabilité limitée
au capital de 885 790,50 euros
Siège social : 61 Faubourg Saint-Nicolas
21200 Beaune
452 993 652 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis.

AL212519433

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

DISSOLUTION LIQUIDATION

AB CONSEILS ENTREPRISES

SARL Unipersonnelle
au capital de 300,00 Euros
12 rue du potet,
21270 Pontailler sur Saone
823132766 R.C.S. Dijon

Par décision de L'Associé Unique en date du 13/06/2017 il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 13/06/2017, nommé en qualité de liquidateur Mademoiselle Aurore Bottini, 12 rue potet, 21270 Pontailler sur Saone et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Dijon

AL212519427

DOMAINE DES HOSPITALIERES

EARL en liquidation
au capital de 10 000 Euros
Siège de la liquidation : rue des Hospitaliers
Hameau d'Aignay
21200 Meursanges
504 450 719 RCS Dijon

L'Assemblée Générale réunie le 22 mai 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Steve HARI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

AL212519432

SCI DABOUT BORDET

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 ter cours du Général de Gaulle
21000 Dijon
Siège de liquidation : 34 rue Bernard Capelle
21290 Voulaines les Templiers
493 130 736 RCS Dijon

Avis de clôture de liquidation

Par décisions unanimes en date du 20 juin 2017, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Henri BORDET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212519456

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2017, la SAS INDRA NATARAJ au capital de 500 Euros, 132A rue de Longvic 21000 DIJON, a été constituée pour 99 ans.

Objet : Coaching en Qi Gong et Médecine Chinoise, Yoga et Médecine Ayurvédique, Bien Être Holistique, Décodage Bio-émotionnel.

Président : Christian MAGNON-PUJO, 4 rue du Mont, 25870 LES AUXONS

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de l'AG des actionnaires. Tous les associés sont admis aux AG et disposent d'autant de voix que d'actions.

Immatriculation : RCS Dijon

AL212519425

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : KG CREDIT BOURGOGNE RHONE ALPES

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège : 37 Route d'Ahuy 21121 Fontaine les Dijon

Objet : ASSURANCE ET CREDIT

Durée : 99 ans

Capital : 1000 €

Président :Joly Pierre 37 Route d'Ahuy 21121 Fontaine les Dijon

Admission aux Assemblée et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : les actions sont librement cessibles entre actionnaires avec accord du Président de la société.

Immatriculée au R.C.S. de Dijon

AL212519436

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 15/06/2017, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GALAE,

Siège social : Ferme de Carcot, Quétigny (21800),

Objet : la prise de participations dans toutes entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'acquisition de tous titres, par voie d'apport ou autres, ainsi que la gestion et le développement desdits titres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 74 280 €.

Gérance : Mathieu OURGAUD, demeurant Ferme de Carcot, Quétigny (21800),

Immatriculation : Au RCS de Dijon,

Pour avis, le gérant

AL212519437

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 15/06/2017, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EQUINAT,

Siège social : 20 rue du Paquier d'Aupré, Saint Apollinaire (21850),

Objet : la prise de participations dans toutes entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'acquisition de tous titres, par voie d'apport ou autres, ainsi que la gestion et le développement desdits titres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 74 280 €.

Gérance : Nicolas OURGAUD, 20 rue du Paquier d'Aupré, Saint Apollinaire (21850),

Immatriculation : Au RCS de Dijon,

Pour avis, le gérant

AL212519438

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

CIGTRONIC

Aux termes d'une délibération en date du 24 mai 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de CIGTRONIC, société à responsabilité limitée au capital de 2000 euros ayant son siège social 17 Rue du Pont National, 58140 Lormes, immatriculée 794092528 RCS Nevers, a décidé de le transférer au ZA de la Grande Corvée 89200 Avallon à compter du 18 mai 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL582519368

SCEA MATHIEU

Le Petit Reugny
58270 Frasnay-Reugny
Au capital social
de 197 839,19 euros
RCS Nevers - N°421 659 970

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2017, il a été décidé de transférer le siège social de Frasnay-Reugny (58270), Le Petit Reugny à Frasnay-Reugny

(58270), La Touriterie, à compter de ce jour.

Pour avis, la gérance.

AL582519412

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

SICAFOME
29 route de Châtillon
58290 Moulins Engilbert

ASSEMBLEE GENERALE DU 02 JUIN 2017

1- Administrateur démissionnaire DETRONCHET Bernard

2- Administrateur élu COTTIN Nicolas - 58290 Limanton

En remplacement de DETRONCHET Bernard pour une durée de 4 ans

3 - Commissaire aux comptes élu :

1) Commissaire aux comptes

SELARL CPB AUDIT Représenté par

M. PERRIN BONDOUX Christian Dragne 58370 Villapoucon

2) Suppléant M. Philippe BOUVEAU 18 rue Michaël Faraday 18000 Bourges.

Le Président.

Philippe Martin.

AL582519432

MODIFICATION DE STATUTS

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

EVORIAL

SELAS de Laboratoire
de Biologie Médicale<\n>au capital de
172.000 euros
Siège Social : 37, rue Saint-Martin
58000 Nevers
328 162 284 RCS Nevers

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale du 06 juin 2017 les modifications ci après à publier :

Anciennes mentions

Présidente : Mme Caroline FAURE

Directeurs Généraux :

M. Marc LEVY, Mme Bénédicte PRON, M. Michel GUINET, M. Philippe VERGES et M. Arel DESJARDIN

Nouvelles mentions

Président : M. Marc LEVY dt « Le Château » - 58000 Sermoise sur Loire

Directeurs Généraux :

- Mme Bénédicte PRON dt Chemin du Pré de Chappes, Saint Thibault – 18300 Saint Satur
- M. Michel GUINET dt 12, rue du Pré du Roc – 18150 Cuffy
- M. Philippe VERGES dt 35 quai Cosnier – 45250 Briare
- M. Arel DESJARDIN dt 106A bis, rue des Rivières Saint Agnan – 58200 Cosne Cours sur Loire
- Mme Caroline FAURE dt 9 rue du Clos du Budin – 45430 Chécy.

Pour avis, Le Président

M. Marc LEVY

AL582519428

CUMA FERTIFUM

N° d'agrément : 58-374
RCS Nevers 494 650 930

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA «FERTIFUM» à Châtin, réunie le 17 Mai 2017, a décidé de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 25 mars 2009, de transférer son siège social de Chez M. GEY Laurent – REMOND – 58120 Dommartin à Mairie de Châtin – Le Bourg – 58120 Chatin.

Le Président de la Cuma

Quentin COURAUL.

AL582519429

➜ CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé à Cosne Cours sur Loire (Nevers), en date du 22 mai 2017, enregistré à Nevers le 23 mai 2017, dossier 2017 11042 référence 2017A 00821,

Monsieur Yusuf CIMENDAG, demeurant 38 Rue Honoré de Balzac - 58200 Cosne cours sur loire, a cédé à la société ASMIN, société en nom collectif au capital de 1 000 euros, ayant son siège social Avenue de la Paix, 58200 Cosne Cours sur Loire, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 829 175 033, un fonds de commerce de presse, jouets, librairie, papeterie, maroquinerie, prestations de services, débit de boissons et tabac, sis Avenue de la Paix, 58200 Cosne Cours sur Loire, pour lequel M. Yusuf Cimendag est inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 419 964 366,

Moyennant le prix de cent treize mille trois cent quarante euros (113 340,00 €) pour les éléments incorporels, de dix-sept mille cent cinquante-trois euros (17 153,00 €) pour les éléments corporels et de cinquante-six mille quatre cent quarante-deux euros et quatre-vingt-deux centimes(56 442,82 €) pour le stock de marchandises, soit un prix net de cent quatre-vingt-six mille neuf cent trente-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes (186 935,82 €).

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 22 mai 2017 et le fonds sera à compter de cette même date exploité au siège social de l'acquéreur.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité et, pour toutes correspondances chez Maître COUDERT-BUFFET, 17 Rue Maréchal Leclerc BP 26 58202 Cosne Cours sur Loire.

Pour unique insertion.

AL582519453

➜ NON DISSOLUTION

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS INTERURBAINS DE LA NIÈVRE - STIN

Société par actions simplifiée
au capital de 3.200.000 €
Siège social : Impasse du Cimetière,
La Petite Garenne – 58600 Fourchambault
539 007 989 RCS Nevers

Suivant procès-verbal des décisions du 31 mai 2017, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Pour avis.

AL582519430

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 Nevers

ENTREPRISE MASPEYROT

SARL au capital de 1 500 euros
Fernigot 58400 Narcy
RCS Nevers 482 009 891

Décision du 16/05/2017 : L'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance.

AL582519433

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU 32 AVENUE DU 85EME DE LIGNE

SCI au capital de 10.976,33 €
Siège : 32 Avenue du 85E de ligne
58200 Cosne Cours sur Loire
420980070 RCS de Nevers

Gérance : Monsieur Luc PARDON SARL demeurant VILLA SERRILLON 988 La Magdeleine à Saint Alexandre (30130) et Monsieur Jean-Marc GAUCHE demeurant 21, rue du Général Leclerc à Eckerwersheim (67550).

L'Assemblée Générale du 31 décembre 2015 a décidé la dissolution anticipée de la SCI DU 32 Avenue du 85ème de Ligne à compter du 31 décembre 2015, nommé en qualité de liquidateur M. Luc PARDON demeurant à Saint Alexandre (30130) VILLA SERRILLON 988 La Magdeleine et fixé le siège de liquidation au siège social.

AL582519426

SCI GREEN-SOFT

Société civile immobilière
au capital de 182 938,82 €
Siège social : Challuy (58000)
209 Ter route de Lyon
RCS Nevers 411389406

Société en liquidation

Avis de clôture de liquidation. L'assemblée générale de clôture de liquidation de la société s'est réunie le 27 mars 2017 à 16 h, sur convocation du liquidateur : Madame Nicole VALLADE.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'excécution de leur mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.

Pour avis, le liquidateur

AL582519460

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 1er juin 2017, a été constituée une Société Civile Immobilière, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DOR.DA

Siège social : 4 Le Haut du May - 58390 Dornes

Objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion, la location, l'administration ou autrement de tous immeubles et biens immeubles; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros par apport en numéraire

Gérance : Patrick DUMAS et Sonia DUMAS, demeurant 4 Le Haut du May - 58390 Dornes

Agrément des cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement unanime des associés.

Immatriculation : RCS Nevers. Pour avis et mention, les gérants.

AL582519409

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/06/2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Studio Guillaume VALLON.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 1 500 euros.

Siège social : 6A Clos des Riolles - 58600 Garchizy.

Objet social : A titre principal : travaux de photographie en studio et en extérieur, réalisation et montage de vidéos, formation liée aux métiers multimédias, et à titre secondaire : vente de marchandises ou de prestations en rapport avec l'activité principale. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Durée : 99 années.

Gérant : Guillaume VALLON, demeurant 6A Clos des Riolles - 586000 Garchizy.

Immatriculation : au RCS de Nevers.

Pour avis. La Gérance.

AL582519422

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juin 2017, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole prenant effet le 1er juin 2017 dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale : SCEV « Domaine Nicolas GAUDRY»

Forme : Société Civile

Capital Social : 242 000 euros

Siège Social : 21 rue des Gominets - Boisgibault - 58150 Tracy sur Loire

Objet : activité viticole

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Apports :

1) Nicolas GAUDRY, demeurant 13 rue de l'Etang – Boisgibault - 58150 Tracy sur Loire, a fait apport de biens mobiliers de 162 000 euros.

2) La Société Civile « GABRIEL », ayant son siège social 21 rue des Gominets - Boisgibault - 58150 TRACY sur Loire, a effectué un apport en numéraire de 80 000 euros

Gérant : Nicolas GAUDRY, demeurant 13 rue de l'Etang - Boisgibault - 58150 Tracy sur Loire

Associés tenus indéfiniment et conjointement des dettes sociales : Nicolas GAUDRY, 13 rue de l'Etang - Boisgibault - 58150 Tracy sur Loire et la Société Civile « GABRIEL », 21 rue des Gominets - Boisgibault - 58150 Tracy sur Loire

Clause relative à l'agrément des cessionnaires de parts : Majorité des 2/3

Immatriculation : Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis, Les fondateurs

AL582519423

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la sté THELINE, SCI au capital de 1 500 euros, dt le siège social est à Dun Les Places (58220), Bornoux en cours d'immatriculation au RCS de Nevers qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un bien immobilier situé à Dun Les Places (Nièvre), le Bourg, dt le gérant est : M. Roman CHARLES dmt à Dun Les Places (58230), Bornoux.

Clauses relatives aux cessions de parts :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés,conjoints, ascendants ou descendants du cédant. Elles sont soumises à agrément, obtenu par décision des associés prise à la majorité des deux tiers des parts, dans tous les autres cas.

Pour insertion : le gérant

AL582519424

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Surgy (58500) du 01/06/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI LE MORVAN,

Forme : Société civile immobilière,

Capital : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, S

Siège social : 5 rue Venelle de l'Abbé Baudard, 58500 Surgy,

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location, mise à disposition gratuite, revente ou autrement des biens et droits immobiliers qui seront apportés à la société, construits ou acquis par elle au cours de la vie sociale ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ;

Durée : 99 ans,

Gérance : Monsieur Serge FROMAGEOT et Madame Chantal FROMAGEOT, demeurant 5 rue Venelle de l'Abbé Baudard, 58500 Surgy,

Agrément : toute cession et transmission de parts, autre qu'entre associés, est soumise à l'agrément de la collectivité des associés,

Immatriculation : RCS de Nevers.

Pour avis.

AL582519425

SCP JP JACOB et L PAILLARD
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours Sur Loire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me JP JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours Sur Loire, le 2 Juin 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Dénomination : SCI DARGA-NAM

Objet : l'acquisition par voie d'achat, d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers et généralement toute opération civile pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet.

Siège social : Saint-Laurent-L'abbaye (Nièvre) 10 chemin de la Mare

Capital social : 2.400 euros divisé en 240 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 240 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

Apport en numéraire de la somme globale de 2.400 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérance : sont nommés comme premiers gérants et pour une durée illimitée: - Melle DARGA Ange-Marie, et Mr NAM David, demeurant à Saint Laurent L'abbaye (Nièvre) 10 chemin de la Mare.

Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis

Me JACOB, Notaire.

AL582519427

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 10/06/2017, il a été constitué une SCI à capital variable:

SCI BOUBIN PAGE ET FILS

Capital: 250 euros.

Objet social: Acquisition et/ou gestion de logements en vue de location non meublée et accessoirement meublée.

Siège social: 19 Rue du 19 Mars 1962, 58700 Premery.

Gérance: Bernadette Page demeurant 19 Rue du 19 Mars 1962, 58700 Premery.

Durée: 99 ans. Au RCS de Nevers.

AL582519431

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 30 mai 2017 à Surgy il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: SERGE TAXI SURGYCOIS.

Forme: entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

Siège social: 8, rue du Veau Blanchard ,la Forêt 58500 Surgy.

Objet: Transport de voyageurs Taxi.

Durée de la société: 99 années à compter de l'immatriculation à la CMA.

Capital social fixe:1500 euros divisé en 10 parts sociales de 150 euros.

Montant des apports en numéraire: 1500 euros.

Gérance: Muller Serge 8, rue du Veau Blanchard, La Forêt 58500 Surgy.

La société sera immatriculée à la Chambre des Métiers et de l' Artisanat de Nevers.

Pour avis.

AL582519434

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI CDI ;

Siège social : ZI – Route de Gérigny – 58400 La Charité sur Loire ;

Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 100 € ;

Co-Gérance : Mr David DENEGRE dt à La Charité sur Loire (58) – 2, Avenue du Champ du Seigneur et Mme Caroline GRANDJEAN dt à Murlin (58) – Le Bourg ; Immatriculation de la société au RCS de Nevers. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL582519435

SCI ADEMM

ASSP à VERNUEIL du 7/06/2017

Dénomination sociale : SCI ADEMM

Forme: SC

Capital : 1 500 €

Siège social : 71 Avenue Louis Coudant – 58340 CERCY LA TOUR

Objet social : L'acquisition, la construction, à titre principal en vue de leur acquisition de tous biens et droits immobiliers ; La prise à bail, ou à titre de crédit-bail des biens et droits précités ; La propriété, la gestion, l'administration desdits biens ; L'exploitation par bail ou autrement de ceux-ci.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.

Gérance : Eric PERRAUDIN demeurant à VERNEUIL (58300) Lieudit Les Barbiers.

Il n'a pas été désigné de Commissaires aux comptes.

Les parts sociales sont librement cessibles et transférables entre associés et en faveur de leurs ascendants et descendants. Dans tous les autres cas, elles ne peuvent être cédées ou transférées qu'avec l'agrément donné par décision collective extraordinaire des associés.

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis La gérance

AL582519454

EDAMM

ASSP à VERNEUIL du 14/06/2017

Dénomination sociale : EDAMM

Forme sociale : SAS

Siège : 71 avenue Louis Coudant – 58340 CERCY LA TOUR

Objet : L'activité de bar, de café, de restauration, et d'hôtellerie ; La vente de jeux de loterie, jeux à gratter, grilles de jeux, pronostics sportifs, bimbeloterie, etc ; L'organisation de tout événement festif, de soirées.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS.

Capital social : 5 000 €

Président : Eric PERRAUDIN demeurant à VERNEUIL (58300) Lieudit Les Barbiers

Il n'a pas été désigné de Commissaire aux Comptes.

Admission aux Assemblées : Chaque action donne en outre le droit au vote

et à la représentation dans les consultations ou assemblées générales. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Clause renseignant la libre disposition des actions : Les actions peuvent être transférées ou cédées librement entre associés, ascendants, conjoints et descendants. Dans tous les autres cas, elles ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du Cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Pour avis Le Président

AL582519455

SCP JP JACOB et L PAILLARD
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire, le 15/6/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile

Dénomination : SCI FAIRE

Siège social : Cervon (58) 20 route du Fourneau, Cuzy

Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Apport en numéraire : la somme globale de 2000 euros.

Capital social : 2.000 euros divisé en 400 parts de 5 euros chacune, numérotées de 1 à 400 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.

Gérance : sont nommés comme premiers gérants pour une durée illimitée : Mr CESTRE Bérenger, dt à Moraches (58420) le bourg, et Mme LE CHARTIER DE SEDOUY Claire dt à Héry (Nièvre) 5 rue de l'Eglise.

Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis

Me JACOB, Notaire

AL582519456

YONNE

➜ NOMINATION

SCI JYS

Au capital de 457,35 Euros
13 rue Jean Moulin
89100 Saint Clément
345298087 R.C.S. Sens

Par décision en date du 24/04/2016 il a été pris acte de la nomination de Madame Dorothée HAMIDA, demeurant 13 rue Jean Moulin, 89100 St Clément en qualité de nouveau Gérant, à compter du 24/04/2016 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques SANCHEZ, décédé.

AL892519441

PREMIUM II AUTOMOBILES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 54.000 €
Siège : 60 Avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre
505365601 RCS de Auxerre

Aux termes des décisions du 2 décembre 2016, l'associée unique a nommé, à compter du même jour en qualité de commissaire aux comptes titulaire et suppléant respectivement :

– la Sarl Acc, ayant son siège social Parc Valmy, 3G rue Jeanne Barret, Le quatuor, 21000 Dijon, représentée Monsieur Frédéric France en qualité de Commissaire aux comptes titulaire

– Monsieur Eric Corret, demeurant Parc Valmy, 3G rue Jeanne Barret, 21000 Dijon, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Pour avis, le gérant.

AL892519511

JIMIM

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 5-7-9 et 11 rue des wagons
89100 Saint Denis Les Sens
RCS Sens 538 311 853

Aux termes d'un procès-verbal des décisions en date du 30 juin 2016, l'Associée Unique, constatant que Monsieur André BUSSIERE est décédé le 16 avril 2016, décide de nommer Madame Bénédicte BUSSIERE demeurant 7, rue de l'Yvette - 75016 Paris, en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016.

Mention en sera faite au RCS de Sens.

Pour Avis.

AL892519517

FIDAL
Société d'Avocats
17 C Rue Alain Savary
Parc Artémis – BP 1601
25010 BESANCON

SIMON ET CIE

Société par actions simplifiée
au capital de 305 000,00 €
Siège social : Route de Sauvigny le Bois
ZI – 89200 Avallon
442 721 429 RCS Auxerre

Par décision de l'associé unique du 15 juin 2017, la société STINOVA INVEST, société par actions simplifiée au capital de 237 000 euros avec siège à Mellecey (71640) – 328 Rue de Charon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 828 638 056 a été désignée pour une durée non déterminée aux fonctions de Président en remplacement de Monsieur Christophe BERTRAND, Président démissionnaire à la date de ce jour.

Ancienne mention

Président : Monsieur Christophe BERTRAND

Nouvelle mention

Président : société STINOVA INVEST

Pour avis

Le Président

AL892519527

SA VALMI

Le 5 avril 2017, les associés de la société VALMI, SA au capital de 51.071 Euros dont le siège social est situé à Maillot (89100) Rue de l'Europe Zone Artisanale, immatriculée sous le numéro 409 855 954 RCS Sens, ont pris acte de la démission de Monsieur Hervé BERREBI de ses fonctions de Président-Directeur Général et Administrateur et ont nommé Monsieur Sébastien COURPOTIN, demeurant Coudreceau (28400) La Poterie, en remplacement.

Mention en sera faite au RCS de Sens

Pour Avis

AL892519537

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

EUROHABITAT

Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 179 avenue de Sénigallia
89100 Sens
348 961 830 RCS Sens

Changement de président

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 13 juin2017, il a été décidé de nommer Monsieur Laurent BERNARD demeurant àSALIGNY (89100) 108 Grande Rue enqualité de nouveau Président, en remplacement de Monsieur Joël BERNARD, démissionnaire.

Pour avis, le Président.

AL892519536

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

CIGTRONIC

Aux termes d'une délibération en date du 24 mai 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de CIGTRONIC, société à responsabilité limitée au capital de 2000 euros ayant son siège social 17 Rue du Pont National, 58140 Lormes, immatriculée 794092528 RCS Nevers, a décidé de le transférer au ZA de la Grande Corvée 89200 Avallon à compter du 18 mai 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Auxerre. Le gérant est : Mme Laëtitia BARBET, demeurant Plainefas 58140 St Martin du Puy.

Pour avis

La Gérance

AL892519369

SAS OXYMED 89

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5 000,00 €
Siège Social : 26 Promenade des Champs Plaisants
89100 Sens
801 899 196 RCS Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Mixte en date du 31/05/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 22 avenue de la Marne, 89100 Sens à compter du 31/05/2017.

Autres modifications :

Il a été pris acte de la nomination de M. Nasser KASSIDI, demeurant 42 rue Cécile de Marsangy 89100 Sens, en qualité de nouveau Président, à compter du 31/05/2017, pour une durée illimitée, en remplacement de M. Alexis DECOME, Président démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL892519434

VINCELLES IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 500 euros
Siège social : 60 rue Joubert
89000 Auxerre
RCS Auxerre 801 100 561

Aux termes d'une délibération en date du 13 juin 2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société à Gaudinet, 89520 Treigny (Yonne), à compter du 1er juillet 2017.

Pour avis, la gérance.

AL892519452

LE RELAIS DES SAVEURS

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 Euros
Siège social :
28 rue Henri Bonnerot
89300 Joigny
R.C.S. Auxerre n° 512 856 782

Transfert de siège social

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1er Avril 2017, il a été décidé de transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société à Joigny (89300) 46 Avenue Gambetta.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Monsieur Nicolas BILLOTTE

AL892519515

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL PODOSTYLE

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : Immeuble les boutisses
Rue des Plaines de l'yonne
89000 Auxerre

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la **Sàrl AUTO WAGEN CAR** 9 rue de la Plaine des Isles 89000 Auxerre (achat vente automobiles). RCS Auxerre 809745318. CIP 3945. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892519478

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl SARL VB HABITAT** Avrolles rue des Roches Le Foulon 89600 Saint Florentin (fabrication pose de double vitrage). RCS Auxerre 539510925. CIP 3946. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892519480

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl L'ÉNVOL** 1 place du Commerce 89360 Flogny-la-Chapelle (Boucherie, charcuterie). RCS Auxerre 510282627. CIP 3947. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892519481

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de **Madame Isabelle BELLAMY** 51 rue Joubert 89000 Auxerre. RCS Auxerre 429008998. CIP 3843.

AL892519482

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de **la Sàrl LA FINE GUEULE** 5, rue de Douai 75009 Paris. RCS Auxerre 752459958. CIP 3893.

AL892519483

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de la Sàrl à associé unique **SAMY** 9 rue des Prés 89200 Avallon. RCS Auxerre 505286963. CIP 3897.

AL892519484

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de la SAS à associé unique **ELECTRIC** 2000 11 Allée Jean Michaut 89130 Toucy. RCS Auxerre 813325206. CIP 3901

AL892519485

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl DOS SANTOS PERE ET FILS** SARL 16 Voie Romaine 89600 Vergigny. RCS Auxerre 382539377. CIP 3913.

AL892519486

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Michel Georges DUFOUR** 89700 Molosmes. RCS Auxerre 347401911. CIP 2190.

AL892519487

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS LA FABRIQUE DE COULEURS** 22 rue Étienne Finot 89600 Saint Florentin. RCS Auxerre 793936337. CIP 3772.

AL892519488

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Yves Joseph René MONTESSINO** Les Bréchots 89130 Toucy. RCS Auxerre 441217890. CIP 3432.

AL892519489

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SAS TEMPERANCE** 26 rue Bienvenu Martin 89530 Saint Bris le Vineux. RCS Auxerre 752811992. CIP 3616.

AL892519490

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl **BOURGOGNE SERVICE PALETTES** 5 rue du Bas de Jonches Z.I. de la Plaine des Isles 89000 Auxerre. RCS Auxerre 519604334. CIP 3797.

AL892519491

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Naif HAS** 4 square Auguste RODIN 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 379625866. CIP 3840.

AL892519492

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl ELISABETH TOURS** 3 Rue Messire Edmé Jobert 89700 Saint Martin sur Armançon. RCS Auxerre 750235509. CIP 3842.

AL892519493

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **EURL M & A** 59 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 499168342. CIP 3821

AL892519494

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl PHV** suivi de la lettre grecque PHI 12 rue Martineau des Chesnez 89000 Auxerre. RCS Auxerre 491816203. CIP 3880.

AL892519495

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl **SARL AUBERGE DES ROULIERS** 10 route de Paris 89380 Appoigny. RCS Auxerre 342441789. CIP 3926.

AL892519496

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Marc, Simon, Léon FOULQUIER** 10 Rue Boissenet d'en Haut 89520 Treigny. RCS Auxerre 321116899. CIP 3922.

AL892519497

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Yves-Marcel BERTHOU** 9 rue du Pont 89270 Arcy Sur Cure. RCS Auxerre 498546027. CIP 3925

AL892519498

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl LIBERTY** ZA Des Macherins lieu-dit La Grande Sourée 89470 Moneteau. RCS Auxerre 538106295. CIP 3923.

AL892519499

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/06/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl RENOV** 89 10 rue de l'Eglise 89450 Fontenay Pres Vezelay. RCS Auxerre 751326687. CIP 3832.

AL892519500

380 543 660 RCS Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 Juin 2017:

Le capital a été réduit de 2 980 euros pour être ramené à 27 020 euros.

Aux termes de la même délibération, le capital a été ensuite augmenté d'une somme de 2980 euros pour être porté à 30 000 euros au moyen d'apports en numéraire.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS : Auxerre.

Pour avis,

AL892519523

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

MAÎTRE JEAN-LUCBARDE
Notaire à Cerisiers(89320)
87 Rue du Général de Gaulle.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Luc BARDE, Notaire à Cerisiers(89320), le 9 juin 2017, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :Monsieur Bernard Michel MONTEL, retraité, et Madame Chantal Yvonne HEBURDERIE, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Dixmont (89500) 16 route de la Belle Epine Hameau de Pimançon. Mariés à la mairie de Montreuil(93100) le 2 juin 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire..

AL892519510

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SAS A2C COMMUNICATION

Capital social de : 7 500,00 euros
Siège social : 1, Route de Villeneuve la Guyard
Bonval
89140 Villethierry
N° Siret : 535 215 776 00019

rectification DU TITRE II DES STATUTS

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 05 Mai 2017 de la société A2C COMMUNICATION, société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros, siège social : 1 route de Villeneuve la Guyard, 89140 Villethierry, RCS Sens n°535 215 776.

Suite à une erreur matérielle, les actionnaires ont décidé de modifier l'article 8 des Statuts.

Capital de 7500 euros en numéraire et non 5500 euros en numéraire et 2000 euros en nature.

Modification : RCS Sens.

Le Président de la séance,

AL892519447

OPTIQUE LA PLAINE CHAMPBERTRAND

SAS au capital de 25000€
Siège : Rue des Cannetières
Zone commerciale Champbertrand
89000 Senlis
RCS Auxerre 815 175 880

Par AG mixte du 31 mars 2017, les associés ont décidé de modifier la date de clôture de l'exercice comptable au 30/09 au lieu du 31/12.

Mention au RCS d'Auxerre

AL892519477

G.F.A. DES GRANDS CRUS DE CHABLIS

Groupement Foncier Agricole
à capital variable
Siège social : 10 Boulevard Docteur Tacussel
89800 Chablis
430 361 238 RCS Auxerre

Avis

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2017 :

- la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Stéphane MOREAU, co-gérant, intervenu le 23 août 2016 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement,
- la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 10 Boulevard Docteur Tacussel – 89800 Chablis au 8 Boulevard de Ferrières - 89800 Chablis, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4ème des statuts.

Pour avis, la Gérance.

AL892519479

HMY RETAIL SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 500.000 €
Siège social :
50 route d'Auxerre
89470 Monéteau
528 660 095 R.C.S. Auxerre

L'Associée Unique a, en date du 9/05/2017, constaté la démission avec effet immédiat de Monsieur Thierry DEPOUX de son mandat de Directeur Général.

Modification au RCS d'Auxerre

AL892519503

HMY FRANCE

Sigle : H.M.
Société par actions simplifiée
au capital de 1.690.288 €
Siège social :
Zone industrielle
89470 Monéteau
316 016 930 R.C.S. Auxerre

L'Associée Unique a, en date du 9/05/2017, constaté la démission avec effet immédiat de Monsieur Thierry DEPOUX de son mandat de Directeur Général.

Modification au RCS d'Auxerre

AL892519504

ANTAPACK-FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : Rue de la Gaillarde
Immeuble Espace Cristal
89100 Saint-Clément
RCS SensB 397 846 866

Aux termes d'une décision de l'associé unique gérant du 8 juin 2017 il a été décidé :

- de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire : La société NKO CONSEIL, SASU, 8 rue Pasteur 92300 Levallois Perret, RCS Nanterre B 805 270 337
- de nommer, en qualité de commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Lionel Korenbeusser demeurant 12 rue Jean-Baptiste Dumas 75017 Paris

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce

de Sens.

AL892519505

HMY FRANCE

Sigle : H.M.
Société par actions simplifiée
au capital de 1.690.288 €
Siège social :
50 route d'Auxerre
89470 Moneteau
316 016 930 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 1er juin 2017, l'associé unique a nommé en qualité de Directeur général :

M. Philippe BERTHAUD, demeurant 6 rue des gerbes d'orges, 89700 Tonnerre en remplacement de M. Thierry DEPOUX demeurant 6 Avenue Lazard Hoche, 92370 Chaville, démissionnaire.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Le président.

AL892519507

HMY RETAIL SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 500.000 €
Siège social :
50 route d'Auxerre
89470 Monéteau
528 660 095 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 1er juin 2017, l'associé unique a nommé en qualité de Directeur général :

M. Philippe BERTHAUD, demeurant 6 rue des gerbes d'orges, 89700 Tonnerre, en remplacement de M. Thierry DEPOUX, demeurant 6 avenue Lazare Hoche, 92370 Chaville, démissionnaire.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre.

Le président.

AL892519508

RV FENETRES

SARL à associé unique au capital de 25.000 €
Siège : 5 rue Louis renault
89000 Auxerre
527539340 RCS de Auxerre

Suivant décisions du 24 mai 2017, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social ainsi qu'il suit, à compter de cette date :

- la commercialisation de fenêtres, portes, fermetures et tous produits accessoires,
- la vente ambulante de fenêtres, portes fermetures et tous produits accessoires sur les foires et les marchés notamment par tous moyens appropriés,
- le négoce et l'installation en sous-traitance de tous produits et éléments ayant trait au domaine du chauffage, des énergies renouvelables et du génie climatique ainsi que toutes prestations de services y afférentes,
- la vente ambulante des produits précités sur les foires et les marchés notamment par tous moyens appropriés,
- la pose de fenêtres, portes, fermetures et tous produits accessoires en sous-traitance ou en direct.

Pour avis, la Gérance.

AL892519514

BRICO MAILLOT

Le 5 avril 2017, les associés de la société BRICO MAILLOT, SAS au capital de 750.000 Euros dont le siège social est situé à SENS (89100) ZA de l'Europe, immatriculée sous le numéro 490310463 RCS SENS, ont pris acte de la démission de Monsieur Hervé BERREBI de ses fonctions de Président et ont nommé Monsieur Sébastien COURPOTIN, demeurant à COUDRECEAU (28400) La Poterie, en remplacement.

Mention en sera faite au RCS de SENS

AL892519528

AUDOUBEO

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.700 €
Siège social
8 Avenue Jean Jaurès -75019 PARIS
433 189 891 RCS PARIS

MODIFICATION

Suivant AGM du 15/05/2017, les Associés ont transféré le siège social, du8 av Jean-Jaurès, 75019 PARIS au 5A, rue des Vignes 89500 VILLENEUVE s/ YONNE, modifié l'Art. 4des Statuts, et nommé comme nouveau gérant Benoit CADEL, demeurant 5 A, rue des Vignes 89500 Villeneuve-sur-Yonne, en remplacement de Raymond CADEL démissionnaire à compter du même jour.

Pour avis, la gérance.

AL892519529

P S M

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 €
Siège social : 351 faubourg de Nangis
77720 – LA CHAPELLE GAUTHIER
479 511 222 RCS MELUN

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 02/05/2017, le siège social a été transféré, à compter du 01/05/2017 à SAINT-DENIS-LES-SENS (89100) Parc d'Activités « Sainte-Colombe » 1, rue Henri Cavelier.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Comme conséquence de ce transfert, la société fera l'objet d'une immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS désormais compétent à son égard.

Conformément aux dispositions de l'article R 210-11 du Code de commerce, il est précisé que les gérants sont Madame Aïda Paula MAZZOLENI et Monsieur Serge MAZZOLENI demeurant ensemble 351 faubourg de Nangis à LA CHAPELLE-GAUTHIER (77720).

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le représentant légal

AL892519532

CG PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS

Entreprise Unipersonnelle
à responsabilité limitée
Au capital social de 40 000 €
Siège social : 8 rue Etienne Mimard
89100 Sens
RCS Sens: 510 347 289

L'AGE du 30 MAI 2017, l'associé Unique Monsieur Christophe GRATIOT a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée, à compter du même jour, et ce, sans création d'un être moral nouveau. Monsieur Christophe GRATIOT, demeurant 3 Bis Allée des Farris – 77400 Dampmart a été désigné en qualité de président.

Admission aux Assemblées et droits de vote : chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. **Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement. Le reste demeure inchangé.

Dépôt au RCS de Sens.

AL892519534

➜ CESSION

LE MAXIME

Par acte ssp du 01/06/2017 enregistré le 09/06/2017 au SIE d'Auxerre (89), Bord. n°2017/370, Case n°4, Ext. 1042, la société LE MAXIME, SAS au capital de 81.400 € ayant son siège social 2, quai de la Marine - 89000 Auxerre (429 215 999 RCS Auxerre) a cédé à la société ALPHA EPSILON, SAS au capital de 50.000 € ayant son siège social 2, quai de la Marine - 89000 Auxerre (829 530 732 RCS Auxerre) son fonds de commerce de Café - Hôtel connu sous l'enseigne «LE MAXIME» sis et exploité 2, quai de la Marine - 89000 Auxerre. Moyennant le prix principal de 450.000 €. Entrée en jouissance au 01/06/2017. Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au fonds cédé et pour la correspondance auprès de Maître Benoit BOUSSIER, Avocat associé du Cabinet DELSOL AVOCATS, sis 4bis, rue du Colonel Moll - 75017 Paris.

AL892519525

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

B&B HOTELS

Par acte sous seing privé du 3 et 17 avril 2017 la société B&B HOTELS, SAS au capital de 12 287 258.72 € ayant son siège 271 rue du Général Paulet à BREST 29200 immatriculée au RCS de Brest 378 047 500 a donné en gérance-mandat à la société KARLOU, SAS au capital de 1 000 € ayant son siège 9 Place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre immatriculée au RCS d'Auxerre 825 182 629 un fonds de commerce d'hôtel sis Rue d'Athènes – Zone d'activités de Macherin – 89 470 Moneteau à compter du 3 avril 2017 pour une durée indéterminée avec faculté de résiliation à tout moment en respectant un préavis de 2 mois.

AL892519475

CABINET JACQUES BRET
Avocats
62, rue de Bonnel
69003 Lyon

IMAGERIE SAINTE MARGUERITE

SELARL au capital de 5.000 euros
5 avenue de la Fontaine
Sainte Marguerite
89000 Auxerre
RCS Auxerre 788 672 889

Avis de modification

Par délibération du 15 mai 2017, l'assemblée générale a désigné en qualité de cogérant à compter du 2 mai 2017 M. Mourad FAWZI demeurant 10 Rue Gustave Courbet – 75116 Paris. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis

AL892519509

MAÎTRE JEAN-LUC BARDE
Notaire à Cerisiers(89320)
87 rue du Général de Gaulle.

S.C.E.A LA MARTINIERE

MAÎTRE JEAN-LUC BARDE
Notaire à Cerisiers(89320)
87 rue du Général de Gaulle.

Avis de changement de gérant.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20 mai 2017, les associés ont décidé de modifier la co-gérance de la société: Ancienne situation: co-gérantes : Dominique POPIHN et Roxane POPIHN Nouvelle situation : Gérant: Jean-Louis POPIHN, né le 1er mai 1952 à Paris 13ème, demeurant 5 rue Moulin de Pierre, 92140 Clamart.

Pour avis

Le notaire..

AL892519518

SC FAMILIALE FAESCH

Société Civile au capital de 168 000,00 Euros
Siège social
Les Davids 89110 MERRY LA VALLEE
441 284 486 R.C.S. SENS

Aux termes d'un acte authentique en date du 05/05/2017, reçu par Maître Bertrand MAURY, Notaire à COLOMBES (92700) 22, avenue Henri Barbusse, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant M. Alexandre FAESCH, demeurant 142-144 Rue du Président Wilson 92300 LEVALLOIS PERRET en remplacement de M. René FAESCH et Mme Nadejda BARTALO épouse FAESCH.

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de SENS.

AL892519530

➜ NON DISSOLUTION

SAS LONGU FLORENT

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 22 Route de Sauvigny Le Bois,
89200 Avallon
819156621 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2017, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

Le Président

AL892519425

PACIFIC OPTIC FRANCE

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 15 244.90 €
Siège social : 50 avenue de la Gare
89340 Villeneuve la Guyard
424 832 798 RCS Sens

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2016 :- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la gérance.

AL892519521

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCP DU DOCTEUR PINTA

Société civile professionnelle de chirurgiens dentistes en cours de liquidation
au capital de 157 022,48 euros
Siège social
6 rue Claude Aillot - 89700 Tonnerre
Siège de la liquidation
6 rue Claude Aillot - 89700 Tonnerre
327 631 438 Rcs Auxerre
Liquidateur
M. Marc Pinta,
demeurant à Tonnerre (Yonne)
3 rue Vaucorbe

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2016, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL892519364

KAA

SARL au capital de 1 000 €
Chemin du Pas de la Mule
Les Champs d'Aulnaie
89150 Saint Valérien
RCS Sens: 791 341 183 00014

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 31/05/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur M Pascal VOVOS pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au Pas de la Mule, Les Champs d'Aulnaie, 89150 Saint Valérien. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur

AL892519446

AVIS DE DISSOLUTION

Dénomination sociale : PERLE D'ORIENT

Forme : SARL

Siège social : 16 Rue de l'Ecrivain 89100 Sens

Capital social : 600e

Numéro SIREN 535 123 046 000 34

RCS de la Ville de Sens

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date 10/06/2017, L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2017 et sa mise en liquidation amiable. Faecal Laguili demeurant 16 Bis Rue de l'écrivain 89100 Sens a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé au 16 rue de l'écrivain, au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au RCS de la ville de Sens.

Pour avis et mention.

AL892519458

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

SOCIETE REMI FROISSART

Société à Responsabilité Limitée en liqui-

→ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

EGLENY - terre

30 a 40 ca - La prise: ZO-32

DEUX RIVIERES (CRAVANT) – terre et bois

2 ha 83 a 49 ca - Cotat de la foret: E-531-534-536-542-698-699-702 - Envers du val st etienne s: F-1241 - Le dessus du cotat raide: D-636 - Le haut des champs: ZI-20

IRANCY - bois

73 a 57 ca 73 a 57 ca - Le pommier doux: D-64-257

DIXMONT – terre (occupée en partie) et bois

1 ha 52 a 05 ca - Le buisson mignot: H-748 - Les bauquins: ZX-125- Les contre chats: H-1028 - Les couillers: ZX-7 - Les tacotis: ZX-102 - Terres des bauquins: ZX-67

VILLENEUVE-SUR-YONNE - terre (occupée en partie) et bois

72 a 40 ca - Les grands arpents: YC-9 - Les sauvannes: G-540 - Maufranc: BE-396

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 10 juillet 2017** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892519541

dation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 41 rue des Rougemonts, 89100 Saligny
Siège de liquidation :
41 rue des Rougemonts - 89100 Saligny
RCS Sens 399 661 040

L'Assemblée Générale réunie le 12 juin 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Pascale FROISSART de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL892519522

→ AVIS DE CONSTITUTION

SNC SOTTIAUX

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2017 à Vallery, il a été constitué une société en nom collectif.

Dénomination sociale : Snc Sottiaux

Forme : Société en nom collectif.

Objet : La réalisation de prestations de travaux agricoles et accessoirement la location de matériels.

Capital social : 3 000 euros.

Siège social : 22 rue des Charmeaux, 89150 Vallery.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales :

- M. Eric Sottiaux et Mme Sylvie De Clerck épouse Sottiaux demeurant ensemble 22 rue des Charmeaux, 89150 Vallery,
- M. Pierre-Olivier Sottiaux demeurant 54 rue de Flagy, 77940 Thoury Ferottes.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL892519406

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/06/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI DE LA RUE DES MERLES

Siège social : 39 Rue des Merles, 89110 Sommecaise

Forme : Société Civile Immobilière

Sigle : SCI DE LA RUE DES MERLES

Capital : 500 €

Objet social : L'ACQUISITION GESTION ET LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS

Gérant : Monsieur JEAN LUC BOURGOIN, 39 Rue des Merles, 89110 Sommecaise

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892519472

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI d'Etgu au capital de 1.000 €, dont le siège social est à Bleigny Le Carreau (89) 4, rue Menot, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. M. F. CALLEMENT demeurant Bleigny Le Carreau (89) 4, rue Menot, a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des parts. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL892519473

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/03/2017, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : COMPOSE TA CREPE

Objet social : restauration rapide

Siège social : 57 rue de Paris, 89000 Auxerre.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. MHIRA MAROUANE, demeurant 40 rue de Bourneil, 89000 Auxerre

Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL892519474

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/06/2017 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale : LES CISEAUX D'ALEXANDRA

Siège social : 14 rue de la gare, 89140 Pont sur Yonne

Forme : SARL

Capital : 2000 €

Objet social : Coiffure mixte prestation de service et revente de produit et matériel liée a la coiffure.

Gérance : Mademoiselle Alexandra BILLARD, 7 Les hattins, 89500 Bussy Le Repos

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL892519506

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Villenavotte en date du 9juin 2017, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : 5KD

Siège Social : 9 ter rue des Ormeaux, Villenavotte (Yonne)

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion pour location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 500 euros

Gérance :- Madame Nathalie DUSSART, demeurant 9 ter rue des Ormeaux, Villenavotte (Yonne),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis, le gérant.

AL892519524

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juin 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : ARLI 2 HP

Siège Social : 17, rue de Chantecoq Zone des Vauguillettes 89100 SENS

Capital social : 50.000 €

Objet : - la prise de participation, par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières de toutes entités juridiques, y compris toutes opérations annexes ou connexes à ladite prise de participation et la réalisation de toutes opérations commerciales.

- la gestion et l'animation, sous toutes formes appropriées, de ses participations.
- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus..

Durée : 99 années

Gérants :

- M. Hakim ERAHMOUNI, demeurant 28, rue de Courtenay, 89100 Subligny.
- M. Philip DESPRES, demeurant 9, rue des Jardins, 89140 Pailly.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Le Gérant

AL892519526

E.C.B.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHAUMONT du 27 mars2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière,

Dénomination sociale : E.C.B.,

Siège social : 1 bis rue du Moulin - 89340 CHAUMONT,

Objet social : acquisition et gestion de biens immobiliers par tous moyens,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Madame Stéphanie WOJCIECHOWSKY épouse BEUZE et Monsieur Jean-François BEUZE demeurant ensemble1 bis rue du Moulin - 89340 CHAUMONT.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis, La Gérance

AL892519533

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juin 2017 à Cerisiers, il a été constitué une société en nom collectif.

Dénomination sociale : Snc des Talvats

Forme : Société en nom collectif.

Objet : les prestations de travaux agricoles et à titre accessoire la location de matériel et l'entretien de parcs et jardins.

Capital social : 10.000 euros.

Siège social : 5 Le chemin haut, les Talvats, 89320 Cerisiers

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales :

Jacques Forgeot, demeurant à Cerisiers, 89320, 6 Le chemin haut, Les Talvats, Jérôme Forgeot, demeurant à Cerisiers, 89320, les Pillus, 1 impasse de la Mare,

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL892519539

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €

☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €

☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

DÉMARCHE Avec le développement du numérique dans les administrations et collectivités, on peut effectuer certaines démarches en ligne. Exemple de la carte d'identité.

Carte nationale d'identité, comment ça marche ?

Obtenir sa carte nationale d'identité (CNI) en passant le moins de temps possible au guichet, c'est désormais ce que promet l'administration depuis mars 2017 avec une nouvelle procédure. Comme pour le passeport, une prédemande à remplir en ligne facilite les démarches. Ce nouveau dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même en cas de perte ou de vol.



DR

Pour obtenir sa carte nationale d'identité plus vite, on peut remplir une prédemande en ligne. Ce nouveau dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même en cas de perte ou de vol.

Je remplis le formulaire sur internet, donc je n'ai plus besoin de me déplacer. Vrai ou faux?

Faux. Sur le site passeport. ants. gouv. fr je crée un compte et effectue ma prédemande qui enregistre mes informations personnelles avant mon passage en mairie. Un numéro de dossier m'est attribué, mais je dois quand même me déplacer pour apporter les pièces justificatives et faire enregistrer mes empreintes digitales. La CNI est gratuite, sauf en cas de perte ou de vol où il est nécessaire d'acheter un timbre fiscal dématérialisé pour pouvoir enregistrer la prédemande.

Je peux me rendre dans la mairie de mon choix

Vrai et faux. La demande peut être déposée dans une autre mairie que celle de sa résidence, à condition qu'elle soit équipée du dispositif de recueil des empreintes digitales. Je peux donc choisir ma mairie parmi celles qui sont habilitées.

Je dépose mon dossier et retire ma carte d'identité dans la même mairie.

Vrai. Je dois récupérer ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé mon dossier et fait enregistrer mes empreintes. Je dois donc me déplacer deux fois au même endroit. La carte d'identité ne peut pas être délivrée lors du premier rendez-vous car cela demande un délai de fabrication. Attention, à l'approche des vacances d'été, ce délai peut s'allonger.

Je dois prendre rendez-vous pour déposer mon dossier

Vrai et faux. Dans certaines mairies, il fait prendre rendez-vous avant de se déplacer. Un site permet de les identifier: https://passeport. ants. gouv. fr/services-associes/ou-faire-une-demande-de-passeport-CNI

La prédemande sur internet est obligatoire

Faux. Ce dispositif a été mis en place pour gagner du temps, mais le formulaire cartonné de demande reste disponible au guichet. Je pourrai le remplir lors de mon premier passage en mairie.

Je dois obligatoirement posséder une carte d'identité

Faux. Avoir une carte d'identité n'est pas une obligation, mais c'est fortement conseillé car cela facilite les démarches dans les endroits où il faut justifier son identité, comme pour passer un examen, s'inscrire sur les listes électorales, voyager…

Mes informations personnelles seront visibles par tous

Faux. Un décret paru le 28 octobre 2016 liste les personnes habilitées à consulter le fichier contenant les données. Il s'agit des agents chargés de la gestion des titres d'identité au sein du ministère de l'Intérieur ou des Affaires étrangères ainsi que dans les préfectures et les consulats et certains agents de la direction générale de la police nationale, ainsi que certains agents chargés de la lutte contre le terrorisme. Tous les agents doivent être habilités individuellement et les accès sont tracés. Les données sont conservées 20 ans pour les adultes, 15 ans pour les mineurs.

Pour tout ce qui concerne la carte nationale d'identité, on peut aussi consulter le site : www. service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358.

L'UNION AGRICOLE

AUTRES INFOS

■ On trouvera des fiches d'information thématique en ce qui concerne la carte nationale d'identité sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668.
- Généralités : où acheter un timbre fiscal et comment remplir le formulaire de demande de carte d'identité ?
- Pour un majeur : cas de la perte, de vol, d'une première demande, du renouvellement.
- Pour un mineur : cas de la perte, de vol, d'une première demande, du renouvellement.

coin cuisine

Chutney de tomate (pour 4 personnes)

Préparation 20 à 40 minutes ;
Cuisson 10 à 20 minutes.


P. DUFOUR/INTERFEL

Ingrédients

- 6 tomates,
- 1 oignon,
- 2 cuillères à soupe de vinaigre balsamique,
- 2 cuillères à soupe de sucre,
- 1 pincée de gingembre,
- 1 pincée de piment d'Espelette,
- Sel,
- Poivre.

Réalisation

Monder les tomates : inciser la peau des tomates en croix avec un couteau d'office à l'opposé du pédoncule. Les plonger dans une casserole d'eau bouillante durant environ 30 secondes. Les prélever à l'écumoire et les laisser tiédir avant de les peler avec la pointe du couteau.
Les épépiner : les ouvrir en deux puis les presser doucement pour en extraire les pépins.
Les tailler ensuite en dés.
Peler puis tailler finement l'oignon.
Réunir les tomates concassées et l'oignon ciselé dans une casserole.
Ajouter le sucre, le vinaigre balsamique et les épices. Saler, poivrer et laisser compoter pendant 20 à 30 minutes. Ce chutney accompagnera des grillades, un rôti ou même des frites.

vient de paraître

Chemins de pierres

« Chemins de pierres » de Troubs est une bande dessinée roman graphique éditée par Les requins marteaux.



12 euros

Entre BD et roman graphique accompagné de textes poétiques, cet ouvrage de 56 pages en noir et blanc raconte une histoire de cailloux dans les Causses du Quercy. Il est aussi le résultat d'une résidence d'artiste (l'auteur) organisée par le projet artistique et culturel de territoire Derrière le Hublot (une première résidence avait donné lieu à la publication de Lost on the Lot de Guerse et Pichelin, en 2015) et le parc naturel régional des Causses. « *Pas à pas, le chemin fait la route. Peu à peu, pierre après pierre. Il s'emprunte. En prenant le temps* » peut-on lire dans les toutes premières lignes. On parle même de cailloutologie et de pierres qui sont vivantes, qui évoluent notamment grâce aux couleurs. On philosophe aussi entre le temps du présent qui permet de capter un moment et le temps qui passe porteur des changements structurels. Et dans toutes ces pierres organisées ou anarchiques, on rencontre des forêts, des moutons, des bergers et un tailleur de pierres. En parcourant les chemins bien sûr !

THIERRY MICHEL

www.lesrequinsmarteaux.com

RESSOURCE Des risques sanitaires sont liés à l'utilisation de l'eau de pluie à l'intérieur des habitations. Cette dernière est donc soumise à une réglementation stricte.

L'eau de pluie et son usage domestique

Par eau de pluie, on entend l'eau de pluie collectée en aval de la toiture. Après ruissellement sur le toit et stockage en cuve, un développement bactérien est possible. Il s'agit donc d'une eau non potable, car contaminée microbiologiquement principalement lors du passage sur le toit et chimiquement en raison par exemple des pesticides dans la pluie ou des métaux ou amiante présents dans le toit. Cette eau ne respecte donc pas les limites de qualité fixées par le code de santé publique pour les eaux destinées à la consommation humaine. Il est aussi à noter que le stockage d'eau de pluie en cuve peut engendrer des risques de développement parasitaire (chikungunya…), de transmission en cas d'épizootie aviaire et de noyade pour les jeunes enfants si la cuve est mal conçue.

Toute connexion entre le réseau d'eau de pluie et le réseau d'eau potable est interdite. L'usage d'eau de pluie à l'intérieur de l'habitat nécessite la coexistence d'un réseau d'eau de pluie (non potable) avec le réseau public de distribution d'eau potable. La présence de ces deux réseaux expose les habitants à des risques sanitaires en raison de la possibilité d'interconnexion entre eux. Sous ce terme, on désigne la mauvaise conception de l'appoint en eau potable (nécessaire lorsque la cuve de stockage est vide) et les piquages effectués (par erreur ou volontairement) sur le réseau d'eau de pluie au lieu du réseau d'eau potable lors d'interventions ultérieures de plomberie. Ces interconnexions présentent deux types de risque. Un, les occupants du bâtiment peuvent être amenés à consommer, sans le savoir, de l'eau de pluie et être malades (gastro-entérites notamment). Deux, la population alimentée par le réseau public de distribution peut aussi consommer de l'eau contaminée par le phénomène de retour d'eau comme en cas de dépression lors de travaux sur le réseau, avec un nombre de personnes impactées beaucoup plus élevé.


G. DELOISON

L'utilisation de l'eau de pluie est autorisée pour les particuliers, mais est techniquement encadrée.

Entretien strict

L'arrêté du 21 août 2008 établit la liste des usages de l'eau de pluie autorisés : les usages extérieurs (arrosage, lavage de véhicules…), l'alimentation des chasses d'eau et le lavage des sols, le nettoyage du linge sous réserve d'assurer un traitement des eaux adapté. Les usages professionnels et industriels sont autorisés, à l'exception de ceux requérant l'usage d'une eau potable. L'eau de pluie doit être collectée exclusivement à l'aval de toitures inaccessibles. Le stockage de l'eau peut s'effectuer dans une cuve hors-sol ou enterrée mais aucun produit antigel ne doit être utilisé. L'utilisation de l'eau de pluie est interdite à l'intérieur des établissements sociaux et médico-sociaux, d'hébergement de personnes âgées ; des cabinets médicaux, dentaires, des laboratoires de biologie médicale et des établissements de transfusion sanguine ; des crèches, des écoles maternelles et élémentaires. Outre différentes règles techniques d'installation, un entretien strict est nécessaire. Ainsi le propriétaire doit entretenir régulièrement les équipements de récupération d'eau de pluie et doit vérifier au moins tous les six mois la propreté des équipements de récupération d'eau de pluie, l'existence de la signalisation des réseaux et des points de soutirage, l'absence de connexion entre le réseau destiné à la consommation humaine et le réseau d'eau de pluie. Il a l'obligation de procéder annuellement au nettoyage des filtres, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection de la cuve de stockage, à la vérification des vannes et robinets de soutirage. Il doit établir et tenir à jour un carnet sanitaire, tout comme il doit informer les occupants du bâtiment des modalités de fonctionnement des équipements. Enfin, le propriétaire d'une installation dont les eaux de pluie récupérées et utilisées sont rejetées au réseau d'assainissement collectif doit effectuer une déclaration d'usage en mairie.

VALÉRIE GODEMENT

CONTRÔLES

La loi autorise les agents du service de l'eau, en cas d'utilisation d'une ressource en eau différente de celle provenant du réseau public de distribution, d'accéder aux propriétés privées pour procéder au contrôle des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits et forages. En cas de risque de contamination de l'eau provenant du réseau public, le service enjoint à l'abonné de mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires. Si ces dernières n'ont pas été mises en œuvre, le service peut procéder à la fermeture du branchement. En cas de contamination du réseau d'eau public, des amendes et des peines de prison peuvent être appliquées.

coin cuisine

Cheeseburger aux légumes (pour 4 personnes)

Temps de préparation :
10 à 20 minutes
Temps de cuisson :
5 à 10 minutes.

Ingrédients

- 1 courgette,
- 1 tomate,
- 1 boule de mozzarella,
- 1 poignée de roquette,
- 4 pains à hamburger (ou 12 mini),
- en option : quelques rondelles d'oignons rouges.

Réalisation

Laver la courgette et la détailler en lanières avec un économe.
Couper la tomate en tranches.
Égoutter puis couper la mozzarella en tranches.
Monter les hamburgers : déposer les bases (la partie inférieure du pain à hamburger) sur une plaque de cuisson tapissée d'un papier sulfurisé. Les garnir avec de fines rondelles de tomate, d'un peu de roquette, de lanières de courgette (en option, quelques rondelles d'oignon rouge) et terminer par la mozzarella.
Préparer les trois autres hamburgers de la même façon.
Passer les hamburgers sous le gril du four 3 à 5 minutes pour faire fondre la mozzarella.


P. DUFOUR/INTERFEL

Sortir les cheeseburgers du four.
Déposer dessus la partie supérieure des pains avant de servir.

vient de paraître

Artistes en herbe

« 30 activités pour artistes en herbe » est un livre de Claudia Schaumann paru aux éditions Glénat Jeunesse (www.glenat.com).



19,90 euros

Pour changer un peu des activités classiques pour occuper les enfants, voici un livre qui met en avant dessin, collage, peinture, tampon, construction en utilisant des matériaux de base.
Les taches de peinture deviennent pelages ou paon, on dessine un lapin géant à partir des jambes de l'enfant, on se sert d'une tasse ou d'une assiette pour réaliser un collage en forme de tête de lion, des legos, des boutons ou encore des rondelles en bois pour créer des coupes de cheveux de folie. Crayon à papier, colle, toile, cordelette et ciseaux et hop, un flamant festif en relief sur un tableau.
Pour chaque idée, l'auteure propose une astuce de maman. Les activités proposées dans ce livre concernent les enfants dès l'âge de 4 ans. L'auteure est une maman allemande, professeure des écoles, qui n'a de cesse de trouver des idées originales pour occuper ses propres enfants mais aussi ceux qu'elle a en classe.

THIERRY MICHEL

À Paris, à la Galerie des Gobelins, le Mobilier national présente l'exposition « Sièges en société, du Roi-Soleil à Marianne ». À découvrir jusqu'au 24 septembre 2017.

Les sièges dans tous leurs états

Dans une scénographie réalisée par Jacques Garcia, plus de trois cents sièges, exclusivement issus des réserves du Mobilier national, sont restitués dans leur environnement d'origine. Ils sont parfois restaurés, parfois dans leur jus, mais toujours étonnant d'esthétisme et d'inventivité. Au XVIIIe siècle, nombre de sièges étaient garnis de tapisseries. Dégradées au fur et à mesure de leur emploi, et remplacées au fil des siècles, beaucoup d'entre elles ont disparu. Mais le Mobilier national conserve une importante collection de cartons peints, c'est-à-dire de modèles à échelle d'exécution. Ceux-ci permettent d'imaginer l'aspect des tapisseries recouvrant fauteuils, canapés, bergères, écrans de cheminée ou causeuses, selon une mode qui se développe à partir des années 1720 et qui triomphe tout au long du XVIIIe siècle. Toutefois, le tournant est intervenu sous le règne de Louis XIV qui a marqué un bouleversement dans l'art de l'ameublement en général et du siège en particulier. Le textile est présent et donc le travail du tapissier se développe dans l'ameublement dès le XVIIe siècle et cette caractéristique se vérifie à toutes les époques.

Le regard du tapissier est bien souvent la traduction des souhaits du commanditaire et client. L'œuvre du tapissier magnifie les travaux des menuisiers, sculpteurs et peintres-doreurs. Le menuisier en sièges peut fournir aussi des meubles dont le bâti est entièrement massif et qui ne font pas appel au placage. Le cannage des assises et des dossiers fait également intervenir des ouvriers spécialisés. La plupart des menuisiers en sièges étaient installés à Paris dans le quartier Bonne-Nouvelle, en particulier rue de Cléry. Dans la capitale, les bois employés étaient en grande majorité le hêtre et le noyer, ce dernier se prêtant par son grain dur à la sculpture, mais étant plus difficile à dorer. Le bois sculpté revêt tout un art qui relève de la corporation des maîtres peintres et sculpteurs de l'académie de Saint-Luc. Dès le XVIIe siècle, des menuisiers et aussi des ébénistes introduisent dans leur production des éléments en bois sculpté. Cet art du sculpteur envahit tous les types d'objets proches de l'ameublement comme les pendules, les pieds de table… Des noms de sculpteurs se détachent au XVIIIe siècle, intervenant parfois exclusivement sur les sièges et les consoles, comme ceux de François Roumier, des frères Slodtz, de Jean-Baptiste Rode ou des frères Rousseau.



I. BIDEAU/MOBILIER NATIONAL

Ce rocking-chair, constitué par une seule bande de bois de merisier moulé, a été réalisé par l'Atelier de recherche et de création du Mobilier national d'après un projet de Richard Peduzzi.



I. BIDEAU/MOBILIER NATIONAL

Fauteuil de bureau en acajou massif, canne, vers 1785. Il est estampillé Georges Jacob et ornait le château de Saint-Cloud au XIXe siècle.



I. BIDEAU/MOBILIER NATIONAL

Fauteuil en bois doré et tapisserie de Beauvais; bois de Paul Follot et carton de Jean Weber sur « Les contes de Perrault », « La Belle au bois-dormant ».

SIÈGES DE POUVOIR

Rare est le siège à vocation unique. Il s'inscrit presque toujours dans un ensemble qui lui-même correspond à un usage précis dans une distribution hiérarchisée. Sièges d'antichambres, de salles à manger, salons, boudoirs, cabinets de travail et salles de bains ne se comprennent que pleinement juxtaposés en leur nombre complet, dans la déclinaison de leur typologie : bergère, fauteuil, chaise, tabouret… Le siège dans un ameublement classique est tributaire d'un espace de distribution d'appartement. Il est souvent en harmonie avec les points forts d'une décoration qui est là encore soumise à la volonté d'un décorateur en accord avec ses commanditaires. Cette adéquation entre typologie et distribution intérieure se met en place dès le XVIIIe siècle pour ne plus changer et correspondre encore en grande partie à nos modes de vie actuels. Les exemples de la première moitié du XIXe siècle sont particulièrement éloquents avec le développement de l'art de la table et une diversification des chaises de salle à manger. Ce sont dans les pièces intimes, à une époque où la différence entre vie privée et vie publique atteint son parfait développement, que l'on rencontre des sièges parfois uniques, parfois en paire. Ainsi apparaissent les fauteuils confortables, fauteuils à la Voltaire, fauteuils ganaches, fumeuses, chauffeuses…

Les sièges sont aussi une question de pouvoir. L'exposition nous montre ainsi un des trônes du roi du Maroc. Ce fauteuil de représentation est issu d'une paire réalisée par Bellangé selon les dessins de Percier et Fontaine pour le roi de Rome aux Tuileries, livrée en 1814. Le second fauteuil a été prêté au sultan du Maroc, à l'époque du protectorat français de l'empire shérifien. Le roi du Maroc en a fait un de ses trônes. Le siège est bel et bien considéré comme un attribut du pouvoir puisqu'une polémique a éclaté entre Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing à ce sujet. En 1976, alors Premier ministre, Jacques Chirac est invité avec son épouse par le président de la République Valéry Giscard d'Estaing à passer le week-end de la Pentecôte au fort de Brégançon. Dans ses mémoires, Jacques Chirac dit s'être senti humilié d'avoir été installé sur une simple chaise alors que son hôte était assis dans un fauteuil. Depuis, l'ancien président de la République a exhumé une vidéo pour nier ce reproche…

VALÉRIE GODEMENT

PATRIMOINE

Mobilier national

Héritier de l'ancien Garde-meuble de la Couronne, créé en 1604 par Henri IV et réorganisé par Louis XIV en 1663, le Mobilier national est un service rattaché au ministère de la Culture et de la Communication.
Il possède l'une des plus riches collections de sièges au monde, du XVIIIe siècle à aujourd'hui. Cette dernière présente un échantillonnage presque complet de l'art du siège en France.
Il meublait auparavant les demeures royales et impériales et aujourd'hui les palais officiels de la République et différentes résidences présidentielles.
Il a aussi pour mission de conserver et restaurer de riches collections qui regroupent plus de 100 000 œuvres, reflet de quatre siècles de création ininterrompue dans les domaines du textile, du mobilier, de la porcelaine et des bronzes. Pour ce faire, le Mobilier national dispose, à Paris et à Aubusson, de sept ateliers de restauration qui perpétuent une tradition d'excellence à travers les savoir-faire traditionnels.
Il crée aussi des pièces nouvelles tissées dans les trois manufactures qui lui sont rattachées (tapisseries des Gobelins et de Beauvais, tapis de la Savonnerie) à partir de modèles fournis par les générations successives d'artistes. Ainsi que des pièces de mobilier réalisées par l'Atelier de recherche et de création créé en 1964 à l'initiative d'André Malraux pour faire entrer le design contemporain dans les bâtiments officiels. L'atelier a produit plus de 600 pièces depuis sa création. Il perpétue et transmet, notamment par des actions de formation, les techniques traditionnelles des métiers d'art liés à ses missions, dans divers domaines de la tapisserie, du tapis, du mobilier et de la dentelle. Il présente son patrimoine et ses créations au sein de la galerie des Gobelins à Paris et via des prêts et dépôts dans différents musées et châteaux partout en France. V. G.



I. BIDEAU/MOBILIER NATIONAL

Pendule en bois sculpté et doré, vers 1720 ; mouvement signé H. Baradelle, boîte incomplète, proche de livraisons pour le garde-meuble de la Couronne.